



Rapport de synthèse sur l'agriculture en Tunisie

H.E. Chebbi, J.-P. Pellissier, W. Khechimi, J.-P. Rolland

► To cite this version:

H.E. Chebbi, J.-P. Pellissier, W. Khechimi, J.-P. Rolland. Rapport de synthèse sur l'agriculture en Tunisie. [Rapport de recherche] CIHEAM-IAMM. 2019, pp.99. hal-02137636

HAL Id: hal-02137636

<https://hal.science/hal-02137636>

Submitted on 27 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PROJET D'APPUI A L'INITIATIVE ENPARD MEDITERRANEE

Rapport de synthèse sur l'agriculture en Tunisie

Par Housseem Eddine CHEBBI

Sous la coordination de :

Jean-Paul Pellissier, Jean-Pierre Rolland, Wided Khechimi

JANVIER 2019

CONTENU

Liste des acronymes	3
Liste des tableaux	4
Liste des figures	5
Liste des annexes.....	6
Principales données en 2017.....	7
Résumé exécutif	8
PREMIERE PARTIE L'AGRICULTURE ET LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE EN CHIFFRES	13
1. Rôle l'agriculture dans l'économie nationale Tunisienne	13
1.1. Le secteur agricole, un secteur résilient face aux crises économiques et sociales	13
1.2. Un faible niveau de couverture des importations agricoles et alimentaires.....	14
2. Part dans le budget de l'Etat et évolution.....	15
3. La question de l'emploi	18
4. Superficies et productions agricoles	22
4.1. Superficies agricoles	22
4.2. Principales productions agricoles.....	23
DEUXIEME PARTIE POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE ET ATTRACTIVITE DU SECTEUR	30
1. Les grandes lignes de la politique agricole tunisienne	30
2. La politique tunisienne de soutien au secteur agricole et ses limites	33
3. La stratégie tunisienne de développement du secteur agroalimentaire	35
4. Investissements dans le secteur agricole	37
5. Les investissements directs étrangers.....	40
TROISIEME PARTIE LA SECURITE ALIMENTAIRE	41
1. Principales caractéristiques de la consommation et dépenses alimentaires en Tunisie	41
2. Un faible niveau de prévalence de la sous-nutrition.....	42
3. Une dépendance accrue aux importations de céréales	44
4. Principaux éléments de la politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie	45
QUATRIEME PARTIE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	50
1. Les principaux enjeux en matière de gestion des ressources naturelles.....	50
2. Impacts du changement climatique sur l'agriculture tunisienne et perspectives	53
2.1. Impacts sur les ressources en eau et en sol	53
2.2. Impact sur la production agricole.....	54
3. Les stratégies de gestions des ressources naturelles	55

CINQUIEME PARTIE LES ECHANGES	57
1. Une dépréciation du dinar tunisien qui s'accroît depuis 2016.....	57
2. les principaux accords commerciaux de la Tunisie	58
2.1. La Tunisie membre de l'OMC	58
2.2. Les relations commerciales avec l'UE.....	58
2.3. Les principaux autres Accords commerciaux de la Tunisie	59
3. La politique commerciale de la Tunisie	60
3.1. A l'importation	61
3.2. A l'exportation.....	63
3.3. Logistique	63
4. Une balance commerciale agricole déficitaire	64
5. Des importations tunisiennes de produits alimentaires toujours en hausse	66
5.1. Les importations de céréales.....	68
5.2. Les importations de sucre	70
5.3. Les importations d'huiles	71
5.4. Les importations de laits et produits laitiers.....	72
6. Les exportations tunisiennes de produits agricoles	74
6.1. Les exportations d'huile d'olive.....	76
6.2. Les exportations tunisiennes de fruits	78
PRINCIPALES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	82
ANNEXES.....	84

LISTE DES ACRONYMES

ADEB	Système d'information de gestion financière - Aide à la Décision Budgétaire
APIA	Agence de Promotion des Investissements Agricoles
BCT	Banque Centrale de Tunisie
CEPEX	Centre de Promotion des Exportations
CGC	Caisse Générale de Compensation
CIHEAM	Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
COI	Conseil Oléicole International
CRDA	Commissariat Régional au Développement Agricole
CTAB	Centre Technique de l'Agriculture Biologique
DGEDA	Direction Générale des Etudes et du Développement agricole
DGPA	Direction Générale de la Production Agricole
ENPARD	European neighbourhood programm for agriculture and rural development
ESC	Estimation du soutien aux consommateurs
ESP	Estimation du soutien aux producteurs
ESSG	Estimation du soutien aux services d'intérêt général
EST	Estimation du soutien total
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDSO	Fonds pour le Développement du Secteur de l'Oléiculture
FODEC	Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle
	Fonds de Développement de la Compétitivité dans le Secteur de l'Agriculture et de la
FODECAP	Pêche
FOPRHOC	Fonds de Promotion de l'Huile d'Olive Conditionnée
FOPRODEX	Fonds de Promotion des Exportations
GIFruits	Groupement Interprofessionnel des Fruits
GIVLait	Groupement Interprofessionnel des Viandes Rouges et du Lait
ha	Hectare
IAMM	Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
INC	Institut National de la Consommation
INS	Institut national de la statistique
MARHP	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
MDT	Millions de Dinars
MF	Ministère des Finances
MI	Ministère de l'Industrie
OC	Office des Céréales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEP	Office de l'Elevage et des Pâturages
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONAGRI	Observatoire National de l'Agriculture
ONH	Office National de l'Huile
ONHE	Office National de l'Huile Export
Packtec	Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement
PASA	Programme d'Ajustement Structurel Agricole
PIB	Produit intérieur brut
PIBA	Produit intérieur brut Agricole
SPM	Soutien des prix du marché
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union Européenne

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Evolution comparée de la croissance annuelle des valeurs ajoutées par secteur d'activité (%).....	14
Tableau 2 - Distribution de la population active occupée selon le secteur d'activité par situation dans la profession et par genre (en %).....	19
Tableau 3 - Distribution de la population active occupée selon le secteur d'activité par niveau d'instruction (en %)	20
Tableau 4 - Distribution de la population active occupée selon le secteur d'activité par nombre de jours travaillés dans l'année précédente	20
Tableau 5 - Evolution des superficies agricoles (1000 hectares)	22
Tableau 6 - Distribution du nombre de journées de travail effectuées dans le secteur céréalier	24
Tableau 7 - Production des céréales en Tunisie (1000 tonnes).....	24
Tableau 8. Evolution de la production d'huiles d'olive en Tunisie	25
Tableau 9 - Evolution des principales production maraichères (milliers de tonnes)	29
Tableau 10 - Principales réalisations et prévisions du programme sectoriel «Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des alimentaires»	32
Tableau 11 - Evolution de la FBCF intervenants (millions de dinars)	37
Tableau 12. - Répartition de l'investissement dans le secteur agricole par activité des intervenants (millions de dinars)	38
Tableau 13 - Répartition de l'investissement dans le secteur agricole par type d'intervenants (%)	38
Tableau 14 - Evolution des Investissements Etrangers en Tunisie Répartis par Secteur Bénéficiaire (en MDT) ..	40
Tableau 15 - Répartition de stock des IDE (MTND) et de postes d'emploi créés sur la période 2010-2017	40
Tableau 16 – Préférence tarifaires dans le cadre de l'Accord UE-Tunisie, 2014 ou 2016.....	59
Tableau 17 – Taux appliqués NPF et taux préférentiels 2015.....	62
Tableau 18 - Part des produits agricoles dans les importations de la Tunisie (en millions de dollars).....	66
Tableau 19 - Exportations tunisiennes totales et exportations de produits agricoles (en millions de dollars)	74

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Evolution de la valeur ajoutée du secteur agricole et des industries agro-alimentaires en Tunisie (% du PIB)	13
Figure 2 - Evolution des exportations et des importations de produits agricoles et du taux de couverture (prix courants en millions de dinars)	15
Figure 3 - Evolution du budget du secteur agricole (en million de dinars) et sa part dans le budget total (en %)	16
Figure 4 - Evolution du rapport entre la part des dépenses agricoles dans les dépenses publiques et la part de l'agriculture dans le PIB.....	16
Figure 5 - Evolution du rapport dépenses (fonctionnement et développement) et valeur ajoutée agricole (en %)	17
Figure 6 - Contribution du secteur agricole à l'emploi en Tunisie (2010-2018).....	18
Figure 7 - Répartition des actifs selon le secteur d'activité par tranche d'âge	21
Figure 8 - Répartition des superficies par type de culture en Tunisie (1000 hectares).....	23
Figure 9 - Evolution annuelle de la production tunisienne de lait cru (millions de litres)	27
Figure 10 - Carte agricole de la Tunisie	29
Figure 10- Répartition de l'investissement dans le secteur agricole par sources de financement (%)	39
Figure 11 - Evolution de l'Indice des prix à la consommation familiale (IPC) (2010 = 100)	41
Figure 13 - Structure des dépenses alimentaires moyennes par personne en 2015	42
Figure 14 - Evolution de l'Indice de la faim (GHI) en Tunisie	43
Figure 15 - Evolution des indicateurs de l'indice de la faim (GHI) en Tunisie	43
Figure 16 - Evolution de l'état nutritionnel de la population tunisienne selon l'indice de masse corporelle	44
Figure 17 - Evolution du taux de satisfaction des besoins des produits alimentaires de base	45
Figure 18 - Evolution des dépenses de la compensation des produits agroalimentaires en Tunisie.....	46
Figure 19 - Projections climatiques en Tunisie aux horizons 2050 et 2100 (scénario RCP8.5)	53
Figure 20 – Evolution de la parité dinar/euro et dinar/dollar.....	57
Figure 21 – Indicateur de performance logistique de la Tunisie	64
Figure 22 – Balance commerciale et balance commerciale agricole tunisienne 2001-2017 (millions USD).....	64
Figure 23 – Balance commerciale agricole tunisienne par pays 2001-2017 (millions USD).....	65
Figure 24 – Exportations et importations agricoles tunisienne et taux de couverture 2001-2017	66
Figure 25 – Importations tunisiennes de produits agricoles par pays fournisseur 2001-2017 (millions de dollars)	67
Figure 26 – Importations tunisiennes de céréales en volume et en valeur 2001-2017	68
Figure 27 – Importations tunisiennes de céréales en valeur par pays fournisseurs 2001-2017 (millions de dollars)	69
Figure 28 – Importations tunisiennes de sucre en quantité et en valeur 2001-2017	70
Figure 29 – Importations tunisiennes d'huiles et graisses en quantité et en valeur 2001-2017	71
Figure 30– Importations tunisiennes d'huile par pays fournisseur 2001-2017	72
Figure 31 – Importations tunisiennes de lait et produits laitiers en valeur et quantité 2001-2017	73
Figure 32 – Importations tunisiennes de lait et produits laitiers par pays fournisseurs 2001-2017.....	74
Figure 33 - Part des produits agricoles dans les exportations de la Tunisie (en millions de dollars)	75
Figure 34 – Exportations tunisiennes de produits agricoles par pays fournisseur en 2001-2017 (millions de dollars)	75
Figure 35 – Exportations tunisiennes d'huiles en volume et en valeur 2001-2017	76
Figure 36 – Exportations tunisiennes d'huiles et graisses en valeurs 2001-2017 par pays importateurs	77
Figure 37 – Exportations tunisiennes d'huile d'olive vers l'UE 2001-2017	78
Figure 38 – Exportations tunisiennes de fruits en volume et en valeur 2001-2017	78
Figure 39 – Croissance de l'offre nationale et de la demande internationale pour les fruits exportés en 2017 ..	79

Figure 40 – Exportations tunisiennes de fruits en valeur 2001-2017 par pays importateurs.....	79
Figure 41– Exportations tunisiennes de fruits en VOLUME VERS l’UE 2001-2017 par pays importateurs	80
Figure 42 – Pourcentage d’utilisation du quota tarifaire pour les oranges tunisiennes	81

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Valeur ajoutée par secteur d'activité en Tunisie (prix courants en million de dinars).....	84
Annexe 2 - Evolution comparée des valeurs ajoutées par secteur d'activité (prix courants en million de dinars)	85
Annexe 3 - Pyramide des âges de la population active occupée dans le secteur agricole.....	86
Annexe 4 - Répartition de la population active occupée selon le secteur d'activité (en millier)	87
Annexe 5 - Evolution des principales productions agricoles et agroalimentaires en Tunisie (milliers de tonnes)	88
Annexe 6 - Evolution de la valeur des principales productions agricoles en Tunisie (MDT)	89
Annexe 7 - Evolution des quantités consommées (kg/personne/an)	90
Annexe 8 - Structure des dépenses moyennes par personne et par an (2010-2015).....	91
Annexe 9 - Tableau A : Liste des produits et services soumis au régime de l'homologation des prix à tous les stades	92
Annexe 10 - Tableau C : Liste des produits soumis à encadrement des marges de distribution	93
Annexe 11 - Ouvrages réalisés pendant les deux premières stratégies de CES en Tunisie.....	94
Annexe 12 - Balance commerciale agricole tunisienne par produit en 2017 (millions USD)	95
Annexe 13 – Importations tunisiennes de produits agricoles par produits en 2017 (millions de dollars).....	95
Annexe 14 – Importations tunisiennes de produits agricoles d’UE par produits en 2017 (millions de dollars) ...	96
Annexe 15 – Importations tunisiennes de céréales en provenance de l’UE 2001-2017 (tonnes)	96
Annexe 16 - Exportations tunisiennes de produits agricoles par produits en 2017 (millions de dollars)	97
Annexe 17 – Exportations tunisiennes de produits agricoles d’UE par produits en 2017 (millions de dollars) ...	97
Annexe 18 – Modalités d’importation de l’huile d’olives tunisien sur le marché européen	98

PRINCIPALES DONNEES EN 2017

Indicateurs	Maroc	Tunisie	Algérie	Egypte
Superficie(Km²) en 2017	446 550	163 610	2 381 740	1 001 450
Population (Millions d'habitants) dont % femmes	35,7 50,47 %	11,5 50,59 %	41, 3 49,5%	97, 5 49,43 %
PIB (milliards de dollars courants)	109	40	170	235
PIB par habitant (dollars courants)	3007,2	3490,8	4123,4	2412,7
Taux de croissance du PIB (%)	4,1	1,9	1,7	4,2
Part de l'agriculture dans le PIB (%)	13	9,2 (2016)	12,2	11,5
Balance commerciale agricole 2017 (millions de dollars)**	242 (monde) 1 900 (UE)	-797 (monde) 95 (UE)	-9 063 (monde) -2 815 (UE)	-8 750 (monde) -1 070 (UE)
Terres agricoles arables (millions hectares) (2015)	8,1	2, 9	7, 4	2, 8
% Terres irriguées du total des terres agricoles (%)	4,6 (2011)	3,9 (2013)	2,7 (2014)	NC
Ressources en eau renouvelables intérieures par habitant (m3/hab./an)*	843,6K	372,8K	283,6K (2014)	19,67K (2014)
Population rurale (millions)	13	3	11	55
Croissance de la population rurale (% annuel)	-0,12	0,18	-0,3	1,97

Source : Données de la Banque Mondiale ,2018/ *Source : Aquastat, 2018/ **Source : Trademap

RESUME EXECUTIF

L'agriculture, un secteur central et assez résilient face aux tensions économiques et sociales

En Tunisie, le secteur agricole et de la pêche demeure d'une grande importance économique et sociopolitique du fait de sa contribution à la réalisation des objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire, de création de revenus, d'emplois, d'équilibre régional et de gestion des ressources naturelles.

En 2017, le secteur agricole et de la pêche contribue à 10 % du PIB et a enregistré une croissance moyenne de 2,8% par an sur la période 2011-2017 largement supérieure à celle du PIB national.

Les dépenses publiques destinées au secteur agricole sont inférieures à sa contribution au PIB

En 2017, la Tunisie n'a accordé que 4,6 % de ses dépenses publiques (Fonds de concours, Dépenses courantes et dépenses de développement), hors dette et dépenses imprévues à ce secteur, ce qui **reste faible comparé au poids du secteur agricole dans l'économie tunisienne**. De plus, la part des montants alloués à ce secteur dans le budget total de l'Etat est orientée à la baisse.

La création nette d'emplois dans le secteur agricole est négative depuis quelques années et le taux d'absorption des jeunes par ce secteur tend à diminuer

Aujourd'hui, le **secteur agricole et de la pêche** emploie près de 14,5 % de la population active totale (505 800 emplois en 2018), mais **la création nette d'emplois dans ce secteur est négative depuis quelques années et sa part dans l'emploi national a sensiblement diminué**.

Cette baisse est étroitement liée aux disparités régionales en termes d'accès aux services, d'aménagement du territoire et d'accès à l'emploi. Elle témoigne d'un fort exode rural et de mouvements de migration internes entre grandes régions et parfois d'émigrations.

La répartition des actifs par tranche d'âge montre ainsi que le taux d'absorption des jeunes de moins de 30 ans par le secteur agricole tend à diminuer avec l'âge, témoignant d'une désaffection pour ce secteur, alors que l'on assiste à un vieillissement des exploitants.

En Tunisie, le système productif agricole se caractérise par une certaine spécialisation céréalière et arboricole

Avec 870 millions de dinars (M DT) en moyenne pour la période 2014-2016, la production de céréales représente près 8,6 % de la valeur de la production agricole tunisienne (hors pêche). Cependant, depuis ces 15 dernières années, la production de céréales est orientée à la baisse malgré les investissements et les soutiens de l'Etat et reste très dépendante des aléas climatiques. La production nationale, toutes céréales confondues, est estimée à 83,392 millions de quintaux cumulés sur la période 2012/16. Cette production ne parvient pas à répondre à une demande toujours croissante, notamment de blé tendre destiné à la fabrication de pain, occasionnant une dépendance toujours plus forte aux importations. A la base de la consommation, les céréales sont un élément central de la société et de l'agriculture tunisiennes. La céréaliculture est aussi un important pourvoyeur d'emplois agricoles (surtout de la main d'œuvre familiale).

L'oléiculture constitue avec les céréales une des principales activités agricoles et son rôle socio-économique revêt une importance capitale. Les oliveraies tunisiennes s'étendent sur 1,672 millions d'hectares. Les oliviers sont présents dans toutes les régions de la Tunisie. Près d'un million de personnes tirent une partie de leurs revenus de cette culture, ce qui lui confère une portée stratégique dans la conduite de la politique agricole tunisienne. Avec 982 millions de dinars, la production d'olives à huile représente en moyenne sur la période 2014-2016, près 30,5 % de la valeur de la production arboricole et 9,2 % de la valeur de la production agricole totale (hors pêche). Sur la période 2012/16, la production moyenne d'huile d'olive était de 193 800 tonnes/an, plaçant la Tunisie au deuxième rang mondial après l'Union Européenne.

La production d'agrumes est de plus en plus destinée au marché local. Les quantités exportées ne représentent plus que 3 % de la production nationale en 2017 et les exportations d'agrumes sont en baisse constante depuis 10 ans.

La filière lait est une autre filière agricole importante en Tunisie, tant en termes de création de richesses et d'emplois dans des régions souvent pauvres et qu'en termes de sécurité alimentaire. La stratégie mise en place au début des années 90 a permis d'atteindre l'autosuffisance en moins de 10 ans, substituant le lait local aux importations de poudre de lait qui constituaient la principale source d'approvisionnement du marché tunisien.

Une politique tunisienne de soutien au secteur agricole qui a montré ses limites

Les mesures de soutien mises en œuvre ont permis un certain développement du secteur agricole en Tunisie mais n'ont pas toujours été aussi efficaces que prévu et ont engendré des coûts importants pour le budget de l'Etat dans un contexte économique difficile.

L'étude « Evaluation du système de soutien au secteur agricole en Tunisie » réalisée en 2018 dans le cadre du programme d'appui à l'Initiative ENPARD Méditerranée a montré que les transferts de ressources pour soutenir le secteur agricole en Tunisie ont représenté 3,6 % du PIB en moyenne sur la période 2013/15.

L'estimation des transferts totaux liés aux politiques agricoles (EST) en Tunisie montre le coût élevé supporté par le contribuable pour soutenir le secteur agricole dont la contribution à la croissance de l'économie tunisienne est encore importante. La valeur monétaire de tous les transferts au secteur agricole était de 2 916 MDT/an sur la période 2013/15. Cependant, rapporté à la taille du secteur, ce soutien a sensiblement diminué ces dernières années : l'EST ne représente plus que 38,8 % du PIB agricole en 2013/15 contre 53 % pour la période 2008/10.

L'étude montre également que le soutien à la production agricoles (ESP) a significativement diminué et que la plus grande partie du soutien accordé aux producteurs agricoles provient des politiques d'appui au titre de la production des produits de base et plus particulièrement des politiques de soutien aux prix de marché (SPM). Par ailleurs, les paiements au titre de l'utilisation d'intrants qui permettent de réduire les coûts sur l'exploitation pour les producteurs ont sensiblement diminué (244,189 MDT en 2015).

Sur un autre plan, les ressources consacrées au développement à long terme du secteur agricole dans sa globalité restent limitées. Ainsi, la Tunisie n'a dédié en moyenne que 350,894 millions de dinars de fonds publics par an sur la période 2013/15 aux services d'intérêt général (ESSG), visant à

créer des conditions propices au secteur agricole pris collectivement et finançant des services tels que la recherche et le développement, l'enseignement agricole, l'inspection, les infrastructures, la commercialisation et la promotion et le stockage public. Ces transferts sont destinés majoritairement aux infrastructures, au détriment de l'enseignement et de la recherche agricole ou encore des services d'inspection qui ont subi des coupes budgétaires importantes. Cette baisse témoigne là aussi des contraintes budgétaires et pourrait compromettre l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole en Tunisie.

Au niveau des filières, une grande partie des soutiens est concentrée sur l'aval, notamment pour les filières lait et céréales. Ces transferts budgétaires correspondent en fait essentiellement à des subventions à la consommation supportées surtout par la Caisse Générale de Compensation et visent uniquement à combler le différentiel croissant entre des prix administrés à la consommation qui n'évoluent pas et des prix de soutien qui progressent sans toutefois être suffisamment rémunérateurs.

Une politique agricole qui a peu évolué depuis la transition démocratique

La politique agricole tunisienne vise à garantir des revenus suffisants et stables aux agriculteurs, à améliorer le degré d'autosuffisance pour les principaux produits de base et à assurer des prix à la consommation abordables pour les produits de première nécessité.

Elle repose à la fois sur un ensemble de soutiens publics et des mesures d'intervention sur le marché intérieur (administration directe des prix à la production et contrôle des prix des intrants agricoles, constitution de stocks publics, subventions et incitations fiscales à l'investissement privé, primes de transformation...) et sur des mesures à la frontière pour se protéger des fluctuations des marchés internationaux et développer les exportations (droits de douane, quotas tarifaires, autorisations d'importation ou d'exportation, subventions à l'exportation; ...).

La période de transition démocratique que connaît la Tunisie depuis 2011 n'a pas encore abouti à une nouvelle stratégie de développement agricole et rural. Toutefois, le Plan stratégique de développement 2016-2020, dans sa composante sectorielle et dans la continuité des politiques précédentes, promeut, outre la maîtrise de l'utilisation des ressources hydriques et la protection du patrimoine naturel, une agriculture moderne garante de la sécurité alimentaire, avec un objectif de croissance annuelle du secteur agricole de 5 % sur la période 2016-2020 et un objectif d'augmentation de la part des produits alimentaires dans les exportations du pays.

Une politique de sécurité alimentaire basée sur la subvention des produits agroalimentaires de base et sur l'encadrement et la régulation des prix à plusieurs niveaux

La politique d'encadrement des prix à la consommation et de subvention des produits agroalimentaires de base constitue un élément central de la politique tunisienne en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais aussi en matière de régulation des marchés. Cette politique vient supporter la politique de développement de la production agricole, notamment la production de céréales et de lait, afin de répondre à une demande croissante et diminuer la dépendance aux importations.

Les transferts budgétaires alloués par la Caisse Générale de Compensation (CGC) pour couvrir les dépenses de subvention mis en œuvre par la Tunisie, notamment pour les filières les plus encadrées

(céréales, lait) ont un coût budgétaire élevé de plus en plus difficile à supporter. Ils engendrent aussi des situations de détournements d'aides, de gaspillage et des surproductions très coûteuses. De plus, la Tunisie continue de subventionner à la consommation les huiles végétales (huiles de soja, de maïs, de tournesol et de palme), très largement importées, générant un déficit commercial important.

Au de-là de son coût, l'organisation des marchés en Tunisie basée sur des prix administrés à la consommation et des prix de soutien aux producteurs ne permet plus, du fait notamment de la dépréciation continue du dinar, d'assurer la rentabilité des différents maillons de la filière et en particulier du maillon production. Cette politique empêche de capter les signaux du marché nécessaires au bon fonctionnement et au développement de ces filières.

C'est le cas notamment de la filière laitière : longtemps considérée comme un exemple de filière agricole performante en Tunisie, elle fait face depuis 2016 à des crises multiples qui témoignent des difficultés de pilotage depuis l'atteinte de l'autosuffisance.

La gestion des ressources naturelles : un pilier central de la politique de développement en Tunisie

Avec 450 m³/habitant/an d'eau, la Tunisie dispose de ressources en eau limitées qui se situent en dessous du seuil du stress hydrique de 500 m³/habitant/an. Outre les pénuries régulières en eau de surface, l'extension des périmètres irrigués et le recours non programmé à l'irrigation d'appoint a généré une surexploitation des ressources souterraines et une dégradation de la qualité de l'eau à travers l'augmentation de la salinité et une surconsommation d'énergie liée à la surexploitation et à la baisse de la nappe. La gestion de la rareté en eau est donc sans nul doute le plus grand défi auquel est confronté le secteur agricole en Tunisie et ce défi s'accroît avec les effets présents et attendus du changement climatique.

Les scénarios mis à jour par l'Institut National de la Météorologie (INM) et les résultats des nouvelles projections publiés en 2018 pour la Tunisie, prévoient une hausse des températures moyennes variant entre 2,1°C et 2,4°C à l'horizon 2050, et entre 4,2°C et 5,2°C à la fin de 2100. On attend aussi une diminution des cumuls annuels de précipitations variant entre -1% et -14% en 2050 et entre -18% à -27% en 2100. Les événements pluvieux sont attendus avec une intensité plus forte engendrant des crues intenses et des inondations. La Tunisie sera soumise à un climat plus aride touchant peu à peu le Nord du pays. Ces prévisions si elles se confirment pourraient avoir des répercussions importantes sur une agriculture majoritairement pluviale, en particulier pour les céréales et accentuer en conséquence la dépendance alimentaire de la Tunisie.

Des performances mitigées du secteur agricole tunisien en termes d'échanges

Le taux de couverture des importations par les exportations est estimé, en moyenne, à 66 % pour la période 2011-2017, ce qui représente un déficit annuel moyen de l'ordre de 1 552 millions de dinars, soit l'équivalent de 16 % de la valeur ajoutée du secteur agricole et des industries agro-alimentaires en Tunisie. En dehors de 2006, la Tunisie n'a jamais eu de balance commerciale agricole positive et le taux de couverture tend à se dégrader depuis.

La dépréciation du dinar tunisien qui s'accroît depuis 2016 a eu un impact très mitigé sur la balance commerciale agricole. Cette dépréciation a pu améliorer la compétitivité des exportations tunisiennes et créer une certaine protection à l'entrée face aux produits concurrents importés, mais

elle a aussi aggravé la facture alimentaire et a contribué à l'augmentation des coûts de production dans le secteur agricole et agro-alimentaire.

Même si depuis 2011 les exportations ont augmenté à un rythme moyen plus rapide que celui des importations (14,3 %/an contre 9,6%/an), celles-ci restent très insuffisantes pour couvrir les dépenses d'importation. La valeur des exportations agricoles et agroalimentaires tunisiennes a atteint 3 726 millions de dinars en 2017. Ces exportations ont représenté près de 10,8 % des exportations totales (10,6% en moyenne sur la période 2011-2017) et sont essentiellement constituées d'huiles d'olive et de dattes.

La Tunisie demeure très dépendante des marchés mondiaux pour répondre à une demande croissante notamment de céréales, de sucre ou encore d'huiles végétales. En 2017, la facture des importations de produits agricoles et agroalimentaires s'élevait ainsi à 5 786 millions de dinars

En termes de partenaire commercial, l'Union européenne demeure de loin la première destination des produits agricoles tunisiens avec 1 648 millions de dinars, en 2017, soit 45 % des exportations agricoles du pays (devant la Libye, les Etats-Unis et le Maroc). Après avoir été très déficitaire de 2010 à 2014, avec plus de 230 millions de dinars en 2017, la balance commerciale agricole de la Tunisie est excédentaire avec l'Union européenne.

Même si l'Union Européenne demeure le premier fournisseur de produits agricoles de la Tunisie avec 25 % des importations tunisiennes (contre 37 % en 2001), ces importations en provenance de l'UE ont tendance à diminuer notamment depuis 2013. Ce recul est principalement dû à une chute des ventes européennes de céréales et de sucre au profit de l'Ukraine devenue le second fournisseur de produits agricoles de la Tunisie et du Brésil.

PREMIERE PARTIE

L'AGRICULTURE ET LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE EN CHIFFRES

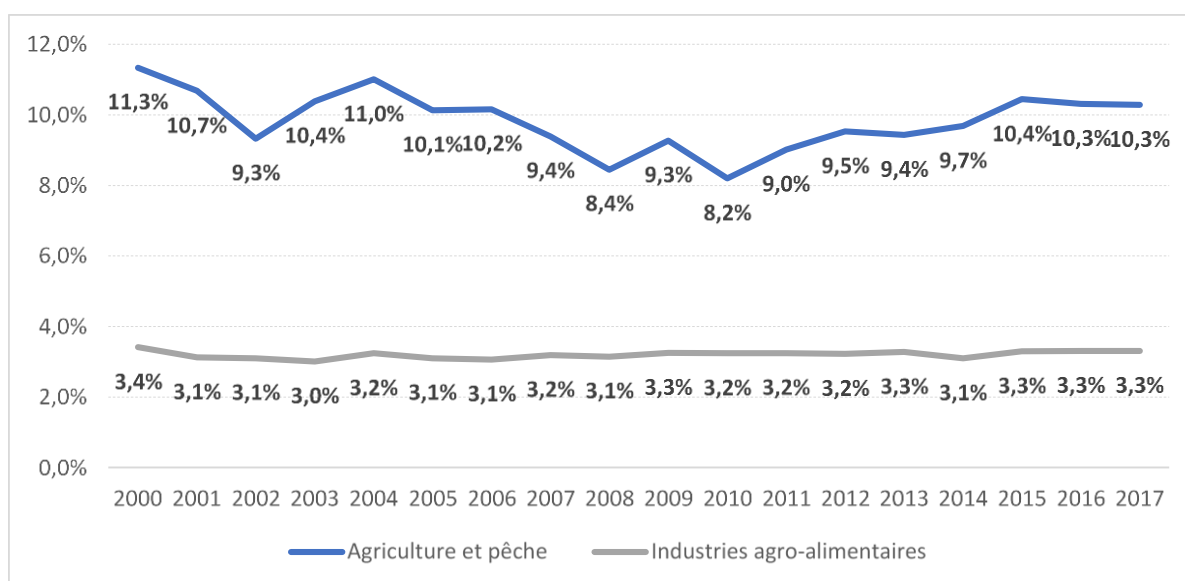
1. ROLE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE NATIONALE TUNISIENNE

En Tunisie, le secteur agricole demeure d'une grande importance économique et sociopolitique du fait de sa contribution à la réalisation des objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire, de création de revenus, d'emplois, d'équilibre régional et de gestion des ressources naturelles.

1.1. LE SECTEUR AGRICOLE, UN SECTEUR RESILIENT FACE AUX CRISES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Ainsi, après une baisse relative de sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) jusqu'en 2010, la part du secteur agricole tunisien (agriculture et pêche)¹ a légèrement augmenté ces dernières années pour se situer aux alentours de 10,2 % en 2017 (13,6 % du PIB national si l'on ajoute l'industrie agro-alimentaire)² (figure 1).

FIGURE 1 - EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE DU SECTEUR AGRICOLE ET DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES EN TUNISIE (% DU PIB)



Source : Elaboration à partir des données des comptes de la nation (INS, 2019).

¹ Sauf indication contraire, le secteur de l'agriculture comprend l'élevage.

² La place de l'agriculture dans l'économie a beaucoup évolué depuis l'indépendance de la Tunisie, sans pour autant perdre de son importance. Au début des années 60, le secteur de l'agriculture représentait plus de 20 % du PIB et 40 % de l'emploi.

L'examen de l'évolution des taux de croissance annuelle des valeurs ajoutées par secteur d'activités montre, malgré des résultats erratiques, une certaine résilience de l'agriculture tunisienne en période de crise.

Ce secteur a ainsi enregistré une croissance moyenne de 2,8 % par an sur la période 2011-2017 largement supérieure à celle du PIB national et des autres secteurs en dehors des services non marchands. Elle est aussi supérieure à la croissance moyenne sur la période 2000-2010 estimée à 1,9 % (Tableau 1). A l'exception des activités de services non marchands, l'agriculture est le seul secteur ayant maintenu depuis 2011 une évolution favorable.

En 2011, lors de la crise politique qu'a connue le pays, son taux de croissance était le plus élevé alors que ceux du secteur industriel et des services marchands connaissaient un net recul. Le secteur agricole assure donc un rôle d'amortisseur et permet de garantir un seuil minimum de croissance de l'ensemble de l'économie tunisienne dans un contexte difficile marqué par la stagnation de l'appareil productif³.

TABLEAU 1 - ÉVOLUTION COMPAREE DE LA CROISSANCE ANNUELLE DES VALEURS AJOUTEES PAR SECTEUR D'ACTIVITE (%)

	Moyenne annuelle de la période 2000-2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne annuelle de la période 2011-2017
Agriculture et pêche	1,9	10,3	5,8	-3,3	3,4	9,2	-8,1	2,5	2,8
Industries manufacturières	2,7	-2,7	2,1	1,5	1,0	0,0	0,9	0,8	0,5
Industries agro-alimentaires	3,5	1,1	4,7	2,5	-2,5	5,3	-2,4	1,4	1,4
Industries non manufacturières	3,1	-9,8	-0,4	-3,0	-2,8	-4,1	-1,9	-3,2	-3,6
Services marchands	6,2	-3,7	4,7	4,4	2,5	-0,5	2,7	4,0	2,0
Services non marchands	5,2	7,3	5,9	4,6	3,2	2,9	2,7	0,4	3,9
PIB (aux prix du marché)	4,5	-1,9	3,9	2,4	2,3	0,8	1,0	1,9	1,5

Source : Elaboration à partir des données des comptes de la nation (INS, 2019).

Autre point à noter, l'activité agricole est fortement tributaire des conditions climatiques, qui influent sur la production notamment céréalière, mais aussi arboricole. Ainsi, la croissance annuelle de la valeur ajoutée du secteur agricole a sensiblement diminué en 2013 et 2016 deux années de fortes sécheresses.

1.2. UN FAIBLE NIVEAU DE COUVERTURE DES IMPORTATIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES.

La valeur des exportations agricoles et agroalimentaires tunisiennes a atteint 3 726 millions de dinars en 2017. Ces exportations ont représenté près de 10,8 % des exportations totales (10,6 % en moyenne sur la période 2011-2017).

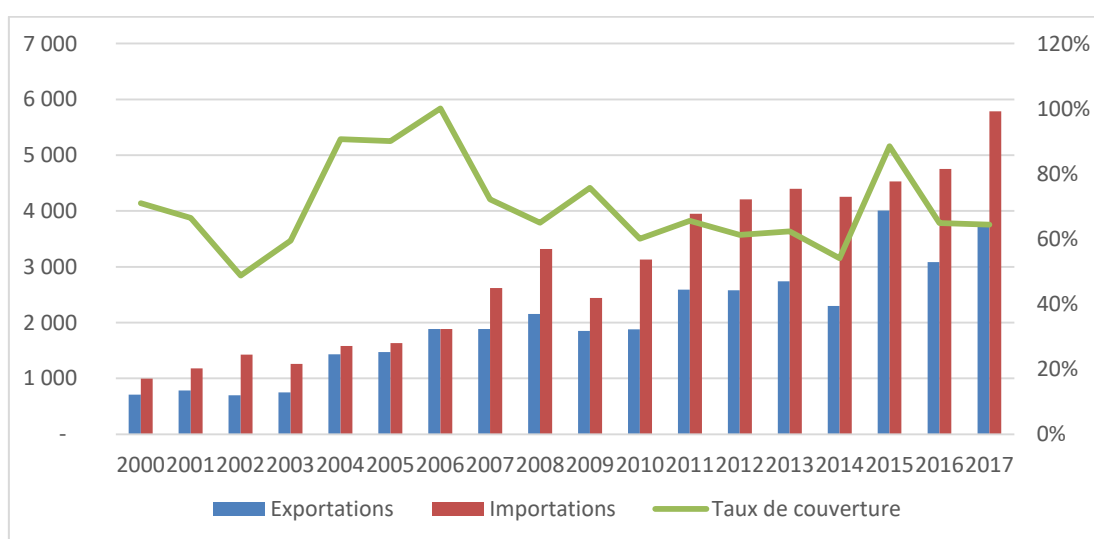
Même si depuis 2011 les exportations ont augmenté, à un rythme moyen plus rapide que celui des importations (14,3 %/an contre 9,6 %/an), celles-ci restent très insuffisantes pour couvrir les dépenses d'importation (figure 2).

³ L'annexe 1 détaille l'évolution des valeurs ajoutées par secteur d'activité économique en Tunisie pour la période 2010-2016. Cf. aussi annexe 2.

La Tunisie demeure en effet très dépendante des marchés mondiaux pour répondre à une demande croissante notamment de céréales, de sucre ou encore d'huiles dites végétales. En 2017, la facture des importations de produits agricoles et agroalimentaires s'élevait ainsi à 5 786 millions de dinars (cf. la partie sur la sécurité alimentaire et la partie sur les échanges).

En conséquence, le taux de couverture des importations par les exportations est estimé en moyenne à 66 % pour la période 2011-2017, ce qui représente un déficit annuel moyen de l'ordre de 1 552 millions de dinars, soit l'équivalent en de 16 % de la valeur ajoutée du secteur agricole et des industries agro-alimentaires en Tunisie. En dehors de 2006, la Tunisie n'a jamais eu de balance agricole commerciale positive et le taux de couverture tend à se dégrader depuis 2006.

FIGURE 2 - EVOLUTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET DU TAUX DE COUVERTURE (PRIX COURANTS EN MILLIONS DE DINARS)



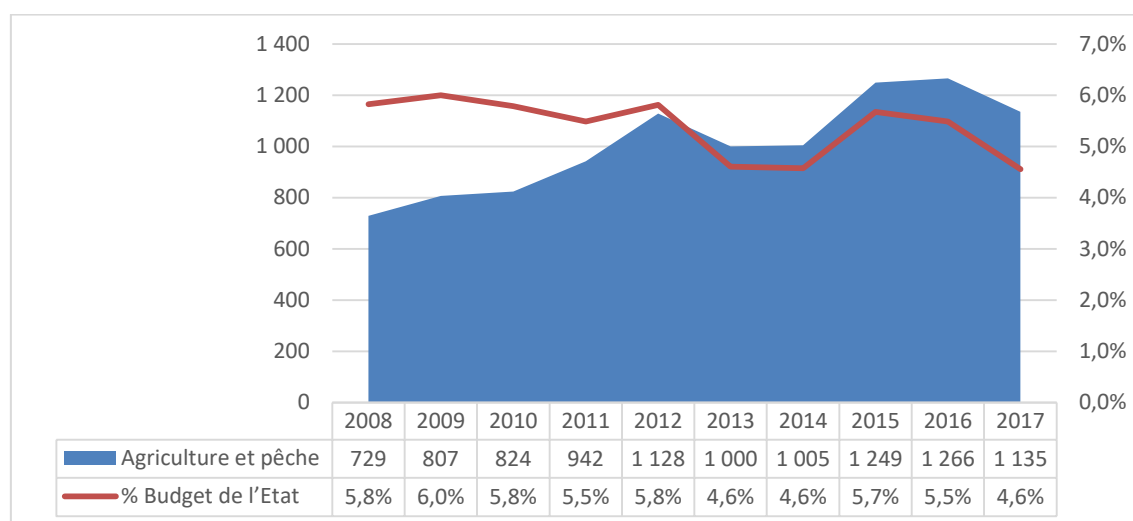
Source : Elaboration à partir des données sur les échanges extérieurs de marchandises (INS, 2019).

2. PART DANS LE BUDGET DE L'ETAT ET EVOLUTION

Le niveau des dépenses de l'Etat en faveur de l'agriculture reste faible comparé au poids de ce secteur dans l'économie tunisienne. En effet, même si les allocations budgétaires en faveur du secteur agricole ont progressé en moyenne de 5,5 % par an sur la période 2011-2017, ce rythme est légèrement inférieur à la croissance du budget total estimée à 6 % par an durant la même période.

De plus, la part des montants alloués au secteur agricole dans le budget total de l'Etat est orientée à la baisse (Figure 3). En 2017, la Tunisie n'a accordé que 4,6 % de ses dépenses publiques (Fonds de concours, Dépenses courantes et dépenses de développement), hors dette et dépenses imprévues à ce secteur.

FIGURE 3 - EVOLUTION DU BUDGET DU SECTEUR AGRICOLE (EN MILLION DE DINARS) ET SA PART DANS LE BUDGET TOTAL (EN %)

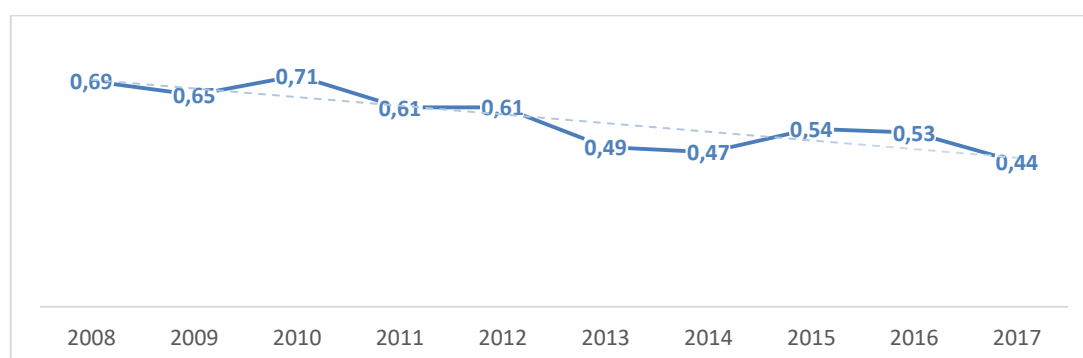


Note : La part dans le budget total (Fonds de concours, Dépenses courantes et dépenses de développement) est calculée hors dette et dépenses imprévues. Les données correspondent au budget payé à l'exception de l'année 2017 (budget alloué selon la loi de finance).

Source : *Elaboration à partir des données du Ministère des Finances.*

L'évolution de l'indice d'orientation agricole des dépenses publiques qui calcule le rapport entre la part des dépenses agricoles dans les dépenses publiques et la part de l'agriculture dans le PIB, permet d'apprécier dans quelle mesure les dépenses gouvernementales pour le secteur agricole traduisent l'importance de ce secteur dans l'économie (Figure 4)⁴. **Historiquement, ce rapport a toujours été inférieur à 1 indiquant que les dépenses publiques destinées au secteur agricole sont inférieures à la contribution de ce secteur au PIB.** De plus, son évolution confirme la tendance à la baisse des dépenses publiques agricoles. Depuis 2013, pour un point de contribution de l'agriculture au PIB, l'Etat tunisien a retransféré en dépenses publiques moins d'un demi-point au secteur agricole.

FIGURE 4 - EVOLUTION DU RAPPORT ENTRE LA PART DES DEPENSES AGRICOLES DANS LES DEPENSES PUBLIQUES ET LA PART DE L'AGRICULTURE DANS LE PIB



Note : Les données correspondent au budget payé à l'exception de l'année 2017 (budget alloué selon la loi de finance).

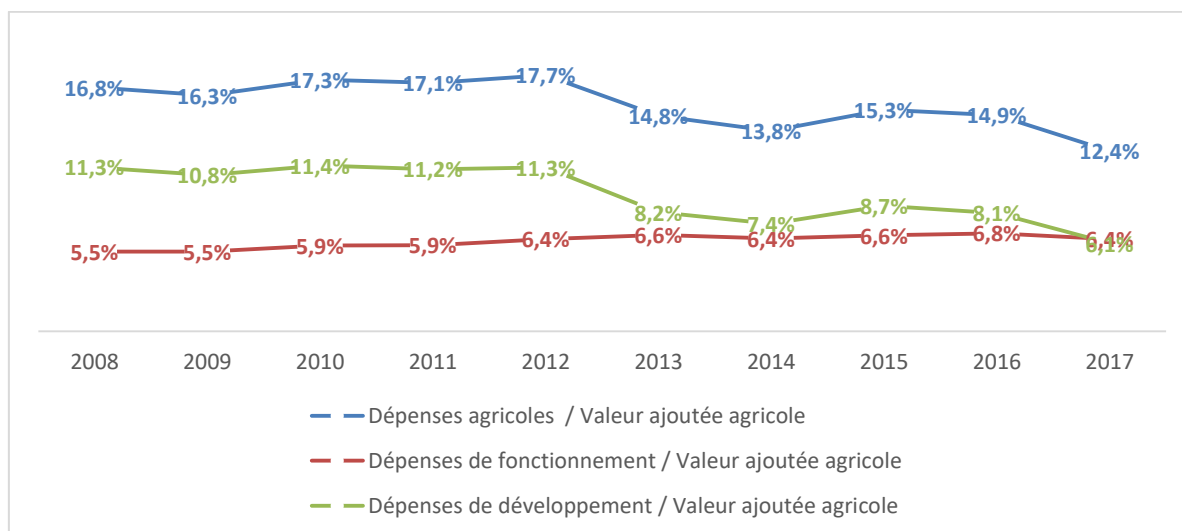
Source : *Elaboration à partir des données du Ministère des Finances.*

⁴ Lorsque l'indice est inférieur à l'unité, alors les dépenses publiques dans le secteur sont plus importantes que ce qu'il rapporte à l'économie. Plus l'indice est élevé, plus les dépenses en faveur de l'agriculture correspondent à la part de l'agriculture dans le PIB.

En ce qui concerne les dépenses publiques pour l'agriculture en pourcentage du PIB agricole, bien que l'évolution de cet indicateur ait montré une tendance à la baisse, les valeurs élevées de cet indicateur (plus de 12 % en 2017) confirment que le PIB agricole reste largement tributaire des dépenses publiques (Figure 5).

Par ailleurs, l'examen de l'évolution de cet indicateur par nature de dépenses permet de distinguer une convergence entre la productivité des dépenses de développement et celle des dépenses de fonctionnement dans le secteur agricole et permet de dégager deux constats. Le premier est relatif à l'augmentation de l'indicateur *Dépenses de fonctionnement / Valeur ajoutée* dans le temps qui signale un recul de la productivité de ces dépenses dans le secteur agricole. Le deuxième constat est relatif à la baisse de l'indicateur *Dépenses de développement / Valeur ajoutée* qui indique que le secteur agricole a montré une certaine résistance malgré les coupures dans le budget alloué au développement. **Ainsi, un soutien plus efficace pour les agriculteurs passe par davantage d'optimisation de la gestion des dépenses de fonctionnement et de développement⁵.**

FIGURE 5 - EVOLUTION DU RAPPORT DEPENSES (FONCTIONNEMENT ET DEVELOPPEMENT) ET VALEUR AJOUTEE AGRICOLE (EN %)



Note : Les données correspondent au budget payé à l'exception de l'année 2017 (budget alloué selon la loi de finance).

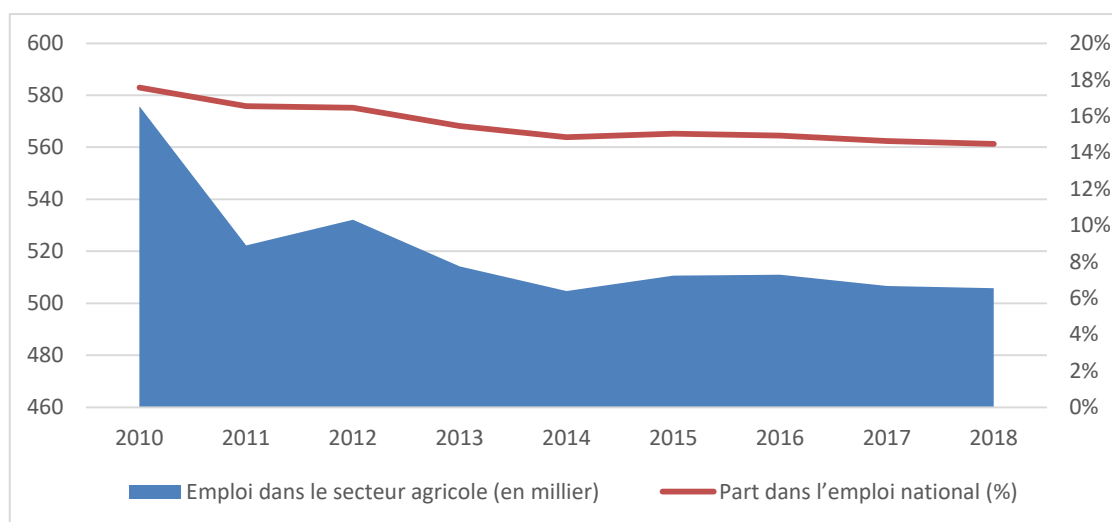
Source : *Elaboration à partir des données du Ministère des Finances.*

⁵ La question de la convergence de la productivité des dépenses de développement et de la productivité des dépenses de fonctionnement dans le secteur agricole mérite d'être étudiée en profondeur.

3. LA QUESTION DE L'EMPLOI

Depuis quelques années, la création nette d'emplois dans le secteur agricole (agriculture et pêche) est négative et la part de ce secteur dans l'emploi national a sensiblement diminué (Figure 6)⁶. Ainsi, en 2018, avec une population active agricole estimée à 505 800, le secteur ne représente plus que 14,5 % de la population active totale, contre 17,6 % en 2010 (575 800 emplois).

FIGURE 6 - CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE A L'EMPLOI EN TUNISIE (2010-2018)



Source : Elaboration à partir des statistiques issues de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi (INS)

Cette baisse de l'importance du secteur agricole dans la création d'emploi à l'échelle nationale est étroitement liée aux disparités régionales en termes d'accès aux services, d'aménagement du territoire et d'accès à l'emploi. Elle témoigne d'un fort exode rural et de mouvements de migration internes entre grandes régions⁷ et parfois d'émigration.

Avec 3,6 millions de personnes vivant dans les zones rurales en Tunisie, le ratio de la population rurale (% de la population totale) a diminué presque de moitié au cours de la période 1960-2016 (passant de 62,5% en 1960 à 31,4% en 2017). Le monde rural enregistre un fort départ des jeunes de 18 à 35 ans engendrant un vieillissement de la population, une prédominance des femmes et un manque de main d'œuvre agricole jeune et qualifiée.

⁶ Durant les trois premières années du douzième Plan de développement 2016-2020, la proportion de la population tunisienne travaillant dans le secteur agricole a baissé de près d'un point.

⁷ Selon le dernier Recensement général de la population de 2014 (INS, 2017), les données sur les mouvements migratoires pour la période 2009-2014, laissent apparaître que la région avec le solde migratoire le plus positif (le taux le plus élevé d'arrivants) est le Grand Tunis (avec ses quatre Gouvernorats de Tunis, Ariana, Ben Arous, Manouba), avec 154 900 sortants et 201 200 entrants. En contraste, la région centre-ouest (Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid) représente le pôle le moins attractif du pays, avec 60 100 sortants contre les 20 600 entrants, suivi de près par la région du nord-ouest (Jendouba, Béja, El Kef, Siliana) avec 53 500 sortants et 18 700 entrants. Toujours d'après l'INS, 87 % des migrants inter-gouvernorats vont en milieu communal et 13 % en milieu non communal. L'exode rural représente 7 % de l'ensemble des migrants inter-gouvernorats et pour 22 % des migrants la raison principale motivant leur mobilité est la recherche d'un emploi.

Les mouvements migratoires entre grandes régions sont très significatifs et les migrants quittent les régions de l'Ouest et du Sud du pays (pôles répulsifs) pour s'installer dans le District de Tunis ou dans les régions du Nord-Est et du Centre-Est (pôles attractifs)⁸. Une étude de la FAO (Buccotti et al. 2018) estime que la baisse de la productivité agricole et des revenus des activités agricoles et la fragmentation croissante des terres agricoles constituent les premiers facteurs expliquant l'exode rural et l'émigration des jeunes partis après 2011 (dans les trois gouvernorats de Siliana, Jendouba and Médenine).

Selon les derniers chiffres officiels disponibles, la répartition de la population active occupée par « situation dans la profession » et par genre montre que 36,5 % des actifs agricoles sont des indépendants et 35,7 % sont des salariés (Tableau 2). En 2012, les femmes ne représentent que 22,3 % de population active agricole et elles sont surtout classées comme aides familiales, en général peu rémunérées⁹.

TABEAU 2 - DISTRIBUTION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE PAR SITUATION DANS LA PROFESSION ET PAR GENRE (EN %)

(%)		Aide familial		Apprenti		Salarié		Indépendant		Patron		Total	
Agriculture et pêche		18,9		0,0		35,7		36,5		8,6			
M	F	54,0	46,0	100,0	0,0	77,0	23,0	86,0	14,0	97,0	3,0	77,7	22,3
Industries manufacturières		1,0		0,4		84,7		7,7		6,1			
M	F	75,0	25,0	46,2	53,8	54,0	46,0	63,1	36,9	90,1	9,9	57,1	42,9
Industries agroalimentaires		1,8		0,1		83,5		6,6		7,9			
M	F	64,3	35,7	100,0	0,0	79,0	21,0	50,0	50,0	87,1	12,9	77,5	22,5
Industries non manufacturières		0,4		0,1		92,9		3,4		3,2			
M	F	100,0	0,0	100,0	0,0	98,0	2,0	98,7	1,3	98,7	1,3	98,1	1,9
Services		1,8		0,2		72,0		18,3		7,8			
M	F	80,1	19,9	67,7	32,3	70,0	30,0	88,0	12,0	88,0	12,0	74,9	25,1
Total		4,3		0,2		71,2		17,3		6,9			
M	F	61,0	39,0	62,5	37,5	72,0	28,0	85,0	15,0	91,0	9,0	75,1	24,9

Note : M (masculin) et F (féminin).

Source : *Elaboration à partir de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi de 2012 (INS, 2013)*

La répartition des actifs selon le niveau d'instruction et le secteur d'activité montre que les actifs agricoles ont un niveau d'éducation plus faible que les autres actifs, avec notamment 28 % d'analphabètes, contre 9 % pour l'ensembles actifs, dont 42 % sont des femmes (Tableau 3). Ce faible niveau d'éducation est le reflet à la fois d'un vieillissement de la population active agricole (cf. figure 7), d'un accès plus difficile à l'école en zone rurale notamment après le primaire et d'une migration des plus jeunes.

⁸ Ces mouvements de mobilité interne sont fortement corrélés avec les taux de pauvreté et de chômage observés au niveau régional en Tunisie.

⁹ Il est intéressant aussi de remarquer que le nombre des apprentis dans le secteur agroalimentaire ne dépasse pas 0,1 % du nombre total des occupés en Tunisie. Pour le secteur des industries agroalimentaires, les apprentis sont exclusivement des hommes.

TABEAU 3 - DISTRIBUTION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION (EN %)

(%)		Supérieur		Secondaire		Primaire		Analphabète		Total	
Agriculture et pêche		3,0		22,0		47,0		28,0			
M	F	80,0	20,0	88,1	11,9	83,8	16,2	58,1	41,9	77,7	22,3
Industries manufacturières		10,0		46,0		41,0		3,0			
M	F	70,2	29,8	56,0	44,0	57,1	42,9	40,0	60,0	57,1	42,9
Industries agroalimentaires		10,0		42,0		43,0		5,0			
M	F	75,0	25,0	81,3	18,8	76,5	23,5	50,0	50,0	77,5	22,5
Industries non manufacturières		5,0		31,0		55,0		10,0			
M	F	85,7	14,3	97,9	2,1	98,8	1,2	100,0	0,0	98,1	1,9
Services		27,0		41,0		27,0		4,0			
M	F	61,0	39,0	78,0	22,0	85,0	15,0	63,2	36,8	74,9	25,1
Total		16,0		37,0		37,0		9,0			
M	F	63,0	37,0	76,0	24,0	82,0	18,0	65,1	34,9	75,1	24,9

Note : M (masculin) et F (féminin).

Source : Elaboration à partir de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi de 2012 (INS, 2013).

La répartition des actifs par nombre de jours travaillés montre une certaine précarité de l'emploi dans le secteur agricole, témoignant de l'importance des emplois saisonniers. Ainsi, seulement 75,5 % de la population active occupée dans le secteur agricole a pu travailler plus de neuf mois par an contre 83,5 % pour l'ensemble des actifs. Les chiffres de l'INS révèlent également une plus grande précarité de la situation de la femme dans le secteur agricole, puisque la proportion des femmes ayant travaillé dans ce secteur moins de trois mois est beaucoup plus élevée que celle des hommes. De plus, près de 63,6 % des postes offerts dans le secteur agricole pour une durée de moins d'un mois concerne les femmes¹⁰.

TABEAU 4 - DISTRIBUTION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE PAR NOMBRE DE JOURS TRAVAILLES DANS L'ANNEE PRECEDENTE

(%)		De 271 à 365 jours		De 181 à 270 jours		De 91 à 180 jours		De 61 à 90 jours		De 31 à 60 jours		De 1 à 30 jours		Total	
Agriculture et pêche		75,5		12,9		8,7		1,4		0,7		0,4			
M	F	79,0	21,0	83,0	17,0	66,9	33,1	46,7	53,3	41,5	58,5	36,4	63,6	77,7	22,3
Industries manufacturières		93,2		2,6		2,2		0,5		0,7		0,7			
M	F	58,0	42,0	50,0	50,0	45,7	54,3	37,9	62,1	41,0	59,0	45,5	54,5	57,1	42,9
Industries agroalimentaires		93,1		2,9		2,4		0,5		0,4		0,5			
M	F	79,0	21,0	52,2	47,8	57,9	42,1	50,0	50,0	66,7	33,3	25,0	75,0	77,5	22,5
Industries non manufacturières		46,5		32,0		18,6		1,7		0,8		0,3			
M	F	97,0	3,0	99,0	1,0	99,0	1,0	98,8	1,2	100,0	0,0	93,3	6,7	98,1	1,9
Services		93,4		3,2		2,1		0,4		0,4		0,4			
M	F	75,0	25,0	79,1	20,9	71,1	28,9	58,6	41,4	59,1	40,9	54,2	45,8	74,9	25,1
Total		83,5		8,9		5,6		0,8		0,6		0,4			
M	F	74,0	26,0	89,0	11,0	82,0	18,0	66,0	34,0	59,8	40,2	54,3	45,7	75,1	24,9

Note : M (masculin) et F (féminin).

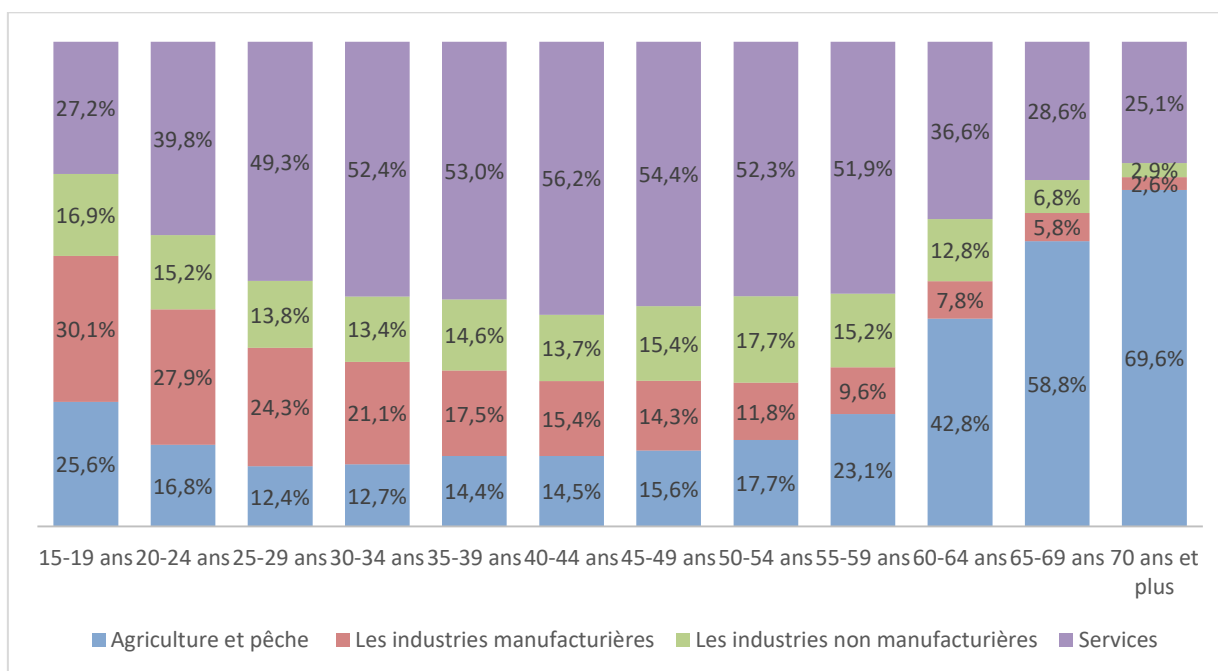
Source : Elaboration à partir de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi de 2012 (INS, 2013).

¹⁰ Si on se limite au seul secteur des industries agroalimentaires, cette tendance est encore plus marquée : seulement 21 % des femmes salariées de ce secteur travaillent de 271 à 365 jours par an.

La répartition des actifs par tranche d'âge montre d'une part, que le taux d'absorption des jeunes de moins de 30 ans par le secteur agricole tend à diminuer avec l'âge, témoignant d'une désaffection pour ce secteur. Ainsi, si le secteur agricole procure en moyenne un emploi à 19,8 % des actifs de moins de 30 ans, ce taux passe de 26 % chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans, à 16,8 % chez les jeunes âgés de 20 à 24 ans et à 12 % pour les jeunes âgés de 25 à 29 ans.

D'autre part, la forte concentration des actifs âgés de plus de 60 ans dans le secteur agricole indique un vieillissement de la population active agricole par rapport aux autres secteurs de l'économie (Figure 7)¹¹.

FIGURE 7 - REPARTITION DES ACTIFS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE PAR TRANCHE D'AGE



Source : Elaboration à partir de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi de 2012 (INS, 2013).

Concernant les industries agroalimentaires, la création nette d'emplois a été largement positive depuis 2011 et ce secteur constitue un secteur de haut rang en termes d'emploi et de sécurité alimentaire. Ainsi, l'importance de ce secteur en termes d'emplois a sensiblement augmenté durant les dernières années pour atteindre en 2018, 15,0 % de la population active de l'ensemble des Industries manufacturières et 2,8 % de la population active totale (voir Annexe 4)¹².

¹¹ L'Annexe 3 présente en détail la pyramide des âges de la population active occupée dans le secteur agricole selon les données de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi de 2012.

¹² Selon les statistiques issues du Répertoire National des Entreprises, concernant exclusivement l'emploi salarié formel du secteur privé l'industrie agroalimentaire offre près de 67 287 postes de salariés opérant dans 14 920 entreprises privées en 2017. Elle représente ainsi 12,53 % de l'ensemble des emplois du secteur privé des industries manufacturières. Les entreprises agroalimentaires privées sont constituées, en grande majorité, de petites et moyennes entreprises. Elles sont répertoriées sur tout le territoire national et se caractérisent par une certaine concentration au niveau du littoral pour des raisons de proximité des grands centres de consommation.

4. SUPERFICIES ET PRODUCTIONS AGRICOLES

4.1. SUPERFICIES AGRICOLES

En Tunisie, la superficie agricole totale est estimée à 10,4 millions d'hectares, soit 63 % du territoire, dont 4,9 millions d'hectares de terres labourables (Tableau 5) et 4 millions d'hectares réellement cultivées en 2016. Les conditions de production agricole sont relativement difficiles et n'offrent pas de grandes possibilités d'intensification en sec sur de larges superficies.

Les derniers chiffres du recensement agricole, qui date de 2005, indiquaient que 54 % des exploitations agricoles disposaient de moins de 5 hectares et concentraient 11 % des superficies. Le même recensement estimait la proportion des exploitations de moins de 10 hectares à 75 % du total des exploitations sur 25 % de la superficie totale. Les grandes exploitations, dont la superficie dépassait 50 hectares, ne représentaient que 3 % de l'ensemble des exploitations mais concentraient 34 % des superficies agricoles¹³.

TABLEAU 5 - EVOLUTION DES SUPERFICIES AGRICOLES (1000 HECTARES)

(ha)	Moyenne 2000-2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Superficie agricole totale	10 410	10 458	10 458	10 453	10 453	10 449	10 444
Superficie labourable totale	4 937	4 953	4 991	4 971	4 920	4 917	4 935
Superficies cultivées	4 017	4 138	4 144	3 826	4 136	3 647	4 006
Superficie jachère	920	814	847	1 145	784	1 270	620
Bois et forêt	660	666	668	668	692	712	742
Pâturages et culture d'Alfa	4 812	4 839	4 799	4 814	4 841	4 820	4 768
Superficie agricole irriguée totale	372	419	416	438	458	455	468

Note : Certaines corrections de données ont été apportées par les auteurs.

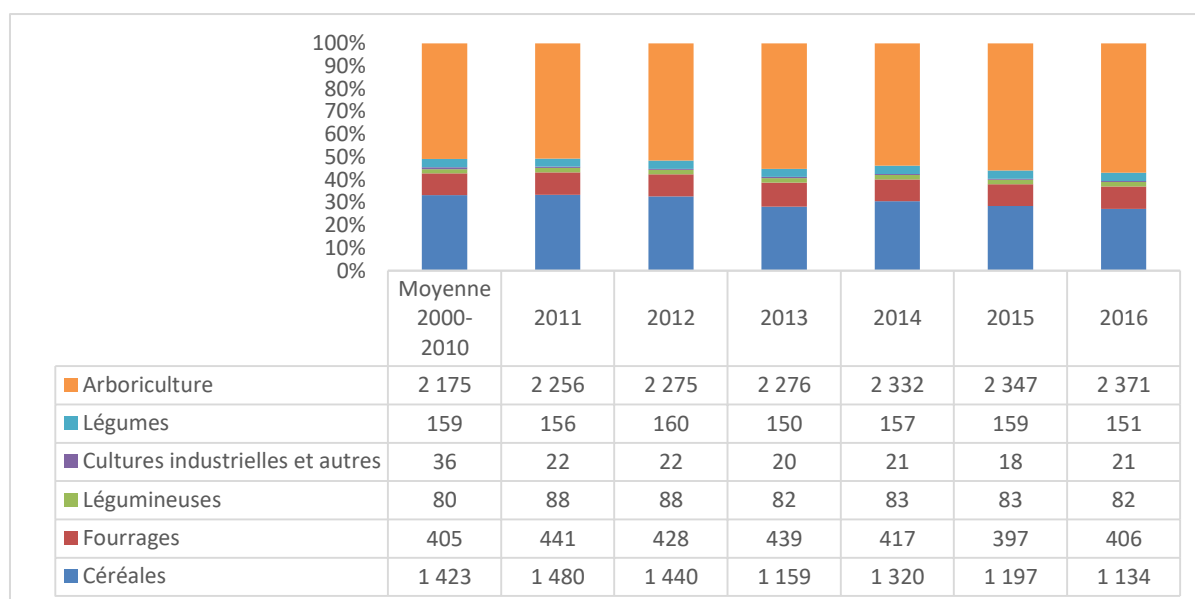
Source : Elaboration à partir des données du MARHP.

De plus les ressources hydrauliques sont limitées et leur mobilisation déjà très élevée n'a permis l'irrigation que de 468 000 hectares, soit seulement 9,5% de la superficie labourable (terres cultivées et jachère) en Tunisie¹⁴.

¹³ Un nouveau recensement général agricole est programmé pour 2019 avec un coût estimé à 15 millions de dinars qui va permettre d'actualiser les données relatives à la structure des exploitations agricoles en Tunisie qui commencent à dater.

¹⁴ Les taux d'utilisation (superficie irriguée/superficie irrigable) dans le secteur irrigué se situe aux alentours de 80 % indiquent qu'il existe encore une marge de progrès non négligeable pour mieux valoriser les efforts entrepris par l'Etat pour la mobilisation de l'eau.

FIGURE 8 - REPARTITION DES SUPERFICIES PAR TYPE DE CULTURE EN TUNISIE (1000 HECTARES)



Note : Certaines corrections de données ont été apportées par les auteurs. Les cultures industrielles et autres concernent principalement la betterave à Sucre, le tabac et le colza.

Source : Elaboration à partir des données du MARHP.

En Tunisie les superficies agricoles sont destinées majoritairement à deux grands types de culture :

- L’arboriculture, notamment l’oléiculture, la phœniciculture (dattes) et les agrumes, dont les surfaces progressent d’année en année et représentent 2 371 450 hectares, soit 57 % des surfaces cultivées en 2016 ;
- Les céréales, en particulier le blé dur et l’orge, qui représentent 1 113 800 hectares (soit 27 % des surfaces cultivées en 2016).

Notons aussi l’importante de l’espace utilisé pour l’élevage à travers les pâturages, soit près de 4,8 millions d’hectares et 406 000 hectares pour la culture de fourrages sur (cf. les annexes 5 et 6 pour les détails concernant l’évolution des productions en volume et en valeurs des principales cultures en Tunisie).

4.2. PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES

LES CEREALES

Les céréales, constituant la base de l’alimentation dans le pays, sont historiquement un élément central de la société et de l’agriculture tunisiennes. La céréaliculture est aussi un important pourvoyeur d’emploi agricole (surtout en ce qui concerne la main d’œuvre familiale) avec en moyenne 141 millions de journées de travail par an durant la période 2012-2016 (soit 6% du nombre total de journées de travail dans le secteur agricole). (Tableau 6)¹⁵. En aval, en 2012, l’industrie

¹⁵ Selon l’Enquête sur les structures des exploitations agricoles 2004-2005, le nombre de céréaliculteurs s’élève à 248 458, soit près de la moitié (48,2 %) de la totalité des exploitants agricoles en Tunisie (515 850 agriculteurs). Environ 157 000, soit 63 %, sont des petits exploitants possédant des superficies inférieures ou égales à 10 hectares.

céréalière et dérivés regroupait 225 entreprises de plus de 10 employés actives sur le marché national et employant 13 765 salariés (API, 2014).

TABEAU 6 - DISTRIBUTION DU NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL EFFECTUEES DANS LE SECTEUR CEREALIER

Unité : 1000 journées/an		Moyenne 2002-2006	Moyenne 2007-2011	Moyenne 2012-2016
Céréales	Salariés permanents	7%	6%	6%
	Salariés temporaires	10%	8%	7%
	Main d'œuvre familiale	6%	5%	6%
	Total de journées de travail	7%	6%	6%
Total	Salariés permanents	12605	12755	12724
	Salariés temporaires	17165	19154	18356
	Main d'œuvre familiale	98101	109141	109771
	Total de journées de travail/Secteur Agricole	127872	141050	140851

Source : Calcul des auteurs sur la base des données du Ministère de l'Agriculture.

Avec 870 millions de dinars en moyenne pour la période 2014-2016, la production de céréales représente près 8,6 % de la valeur de la production agricole tunisienne (hors pêche). Cependant, depuis les 15 dernières années, la production de céréales est orientée à la baisse malgré les investissements et les soutiens de l'Etat et reste très dépendante des aléas climatiques. La production nationale, toutes céréales confondues, a enregistré son plus bas niveau avec 83,392 millions de quintaux cumulés sur la période 2012/16, contre 94,463 millions de quintaux sur la période 2002/06 (tableau 7). Cette production ne parvient pas à répondre à une demande croissante, notamment de blé tendre destiné à la fabrication de pain, ce qui occasionne une dépendance toujours plus forte aux importations (cf. parties sécurité alimentaire et échanges).

TABEAU 7 - PRODUCTION DES CEREALES EN TUNISIE (1000 TONNES)

	2002-2006		2007-2011		2012-2016	
	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total
Blé dur	1146,0	5729,8	1050,3	5251,6	966,9	4834,5
Blé tendre	255,0	1275,2	238,2	1191,0	203,2	1016,1
Orge & Triticale	488,3	2441,3	512,3	2561,7	497,7	2488,6
Total		9446,3		9004,3		8339,2

Source : Calcul des auteurs sur la base des données du Ministère de l'Agriculture.

L'OLEICULTURE

L'oléiculture constitue avec les céréales une des principales activités agricoles en Tunisie et son rôle socio-économique revêt une importance capitale. Selon les chiffres disponibles pour 2016, les oliveraies tunisiennes s'étendent sur 1,672 millions d'hectares (dont 26 000 hectares destinés à la production d'olives de table). Les oliviers sont présents dans toutes les régions de la Tunisie. Au Nord et dans certaines zones du Centre, ils sont cultivés en association avec d'autres cultures annuelles (céréales ou arbres fruitiers, tels que les agrumes, la vigne ou les amandes), tandis qu'au Sud, ils sont

exclusivement cultivés en monoculture (COI, 2012). Le Centre de la Tunisie représente près de 65 % de la superficie oléicole¹⁶.

Près d'un million de personnes tirent une partie de leurs revenus de l'oléiculture, ce qui confère à cette activité une portée stratégique dans la conduite de la politique agricole tunisienne. La production d'olives à huile en Tunisie est l'œuvre de près de 309 000 oléiculteurs (60 % de l'ensemble des exploitants agricoles) qui exploitent près de 82 millions d'oliviers. Avec 982 millions de dinars, la production d'olives à huile représente en moyenne sur la période 2014-2016, près 30,5 % de la valeur de la production arboricole et 9,2 % de la valeur de la production agricole totale (hors pêche).

TABEAU 8. ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'HUILES D'OLIVE EN TUNISIE

Unité : tonnes	X Plan de développement 2002-2006		XI Plan de développement 2007-2011		Période 2012-2016	
	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total
Production d'Huiles d'olive	194 800	974 000	180 400	902 000	193 800	969 000

Source : Elaboration à partir des données des données du COI et de la FAO

En Tunisie, la production d'huile d'olive est caractérisée par une forte variation annuelle inhérente à la nature de la culture des olives réalisée principalement en sec et dépend donc de la pluviométrie. La production s'inscrit dans une tendance à la hausse (Tableau 8). Sur la période 2012/16, la production moyenne d'huile d'olive était de 193 800 tonnes/an plaçant la Tunisie au deuxième rang mondial après l'Union Européenne (quatrième rang par pays au niveau de la production après l'Espagne, l'Italie et la Grèce)¹⁷. Elle est d'ailleurs aussi un des premiers exportateurs mondiaux d'huile d'olive (cf. partie échanges)¹⁸.

LES AGRUMES

Avec 300 millions de dinars, la production d'agrumes a représenté, en moyenne sur la période 2014-2016, près 10 % de la valeur de la production arboricole et 2,9 % de la valeur de la production agricole tunisienne totale (hors pêche). Le secteur des agrumes procure des revenus à environ 12 000 exploitants et à près de 7 000 employés permanents, sans compter la main d'œuvre occasionnelle estimée à 3 millions de journées de travail.

¹⁶ Les exploitations oléicoles représentent près de 57 % de la totalité des exploitations tunisiennes mais diffèrent en termes de taille, de techniques agricoles, de rendements et de types d'exploitations : agro-combinats, coopératives, sociétés de mise en valeur et de développement, lots techniques (parcelles attribuées à des agronomes qualifiés) et fermes privées.

¹⁷ L'augmentation de la capacité nominale qui a pu réduire la durée d'attente pour les olives avant la trituration et la modernisation des équipements ont permis un gain potentiel pour l'exportation et une amélioration notable de la qualité des huiles d'olive. Selon les chiffres de l'Office National de l'Huile (ONH), la trituration des olives est assurée par 1750 huileries (contre 1441 unités en 1998), dont environ la moitié est équipée d'un système continu par centrifugation constituant ainsi une avancée dans la rénovation du parc qui ne comptait pas plus de 15 % unités dotées d'un système continu en 1998. La capacité théorique de trituration (tous systèmes confondus) a augmenté en Tunisie passant de 22 620 tonnes par jour en 1998 à 34 000 tonnes par jour en 2014. Par ailleurs, l'activité huilerie se distingue par une saisonnalité ayant trait à la disponibilité des olives destinées à la trituration. Ceci se traduit par des emplois occasionnels importants dont la part dans les effectifs dépasse les 80 %.

¹⁸ Afin de soutenir l'économie tunisienne suite aux attentats de 2015, l'Union européenne a augmenté temporairement la quantité d'huile d'olive tunisienne dédouanée et exportée vers l'UE. Ce soutien a été limité 0 une période de deux ans à partir de 2016 et a pris fin en décembre 2017.

En vingt ans la production tunisienne d'agrumes a doublé, passant de 210 000 tonnes en 1999/2002 à 429 000 tonnes par an sur la période 2015/2018. Cette forte progression est due à l'augmentation des surfaces mises en culture, alors que les rendements sont restés relativement stables aux alentours de 15 tonnes à l'hectare tous agrumes confondus (sauf en 2016 année exceptionnelle)¹⁹.

La culture des agrumes reste concentrée au Cap Bon dans le gouvernorat de Nabeul et occupe 18 570 hectares (soit 32 % des plantations arboricoles, 69 % de la superficie totale et 74 % de la production du gouvernorat en 2018)²⁰.

La production d'agrumes est de plus en plus destinée au marché local. Les quantités exportées ne représentent plus en 2017 que 3 % de la production nationale contre 9 % en 2009 et les exportations d'agrumes en baisse constante depuis 10 ans, ont représenté moins de 1 % des exportations agricoles de la Tunisie en moyenne sur la période 2010/16. L'offre tunisienne n'a pas su s'adapter aux évolutions de la demande européenne et mondiale. Ainsi, la Tunisie n'a jamais pu remplir le quota préférentiel à droit nul de 39 335 tonnes dont elle bénéficie pour les oranges exportées sur le marché européen (cf. la partie sur les échanges).

LA PHŒNICICULTURE

En 2016, les palmeraies tunisiennes couvrent une superficie totale estimée à près de 56 000 hectares comprenant 5,2 millions de palmiers dattiers. La production de dattes a sensiblement progressé, passant de 135 000 tonnes en 2011, à 246 000 tonnes en 2016, dont 183 000 tonnes de la principale variété tunisienne Deglet Nour. Durant la période 2014-2016, la valeur de la production de dattes est en moyenne de 725 millions de dinars par an représentant près 24,8% de la valeur de la production arboricole et 6,9 % de la valeur de la production agricole totale (hors pêche). En Tunisie, malgré son importance, la filière dattes est confrontée à des problèmes structurels au niveau de la production : éparpillement de la propriété, production très concentrée sur la variété Deglet Nour, vieillissement de plus d'un million de palmiers, hausse continue des coûts de production et difficultés dans les anciennes oasis (ONAGRI, 2018).

La Tunisie est devenue le premier pays exportateur de dattes, avec 20 % du marché mondial. La datte occupe le deuxième rang des exportations agricoles tunisiennes après l'huile d'olive.

¹⁹ La principale caractéristique de cette progression est une diversification variétale au profit essentiellement des oranges Navels, des clémentines et des citrons et au détriment des maltaises. Ainsi, la part des oranges maltaises dans la production nationale est passée de 46 % en 2000/2001, à 28 % en 2017/2018, alors que la part des Navels est passée de 12 % à 25 % sur la même période.

²⁰ L'activité agrumicole commence à se développer également dans d'autres gouvernorats, notamment Ben Arous, Bizerte, Jendouba, et Kairouan.

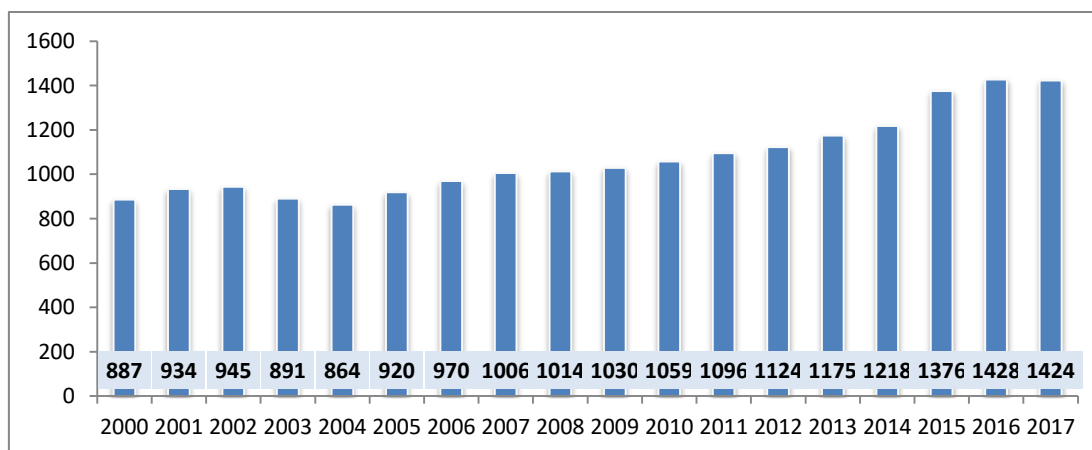
LA PRODUCTION DE LAIT

La filière lait occupe une place importante dans le développement du secteur agricole et agro-alimentaire de la Tunisie. Depuis la mise en œuvre de sa stratégie laitière de substitution aux importations en 1994 la production nationale de lait a considérablement progressé jusqu'à atteindre l'autosuffisance à la fin des années 1990²¹.

La filière lait contribue à hauteur de 11 % de la valeur de la production agricole totale, 25 % de la valeur de la production animale et 7 % de la valeur de l'industrie agro-alimentaire (OEP 2012). Elle est également très importante en termes d'emplois puisqu'on dénombre en 2015, 112 100 éleveurs (plus de 30 % des emplois agricoles), auxquels il convient d'ajouter les emplois de l'industrie laitière et les emplois générés tout au long de la filière.

Il s'agit d'une filière à fort effet d'entraînement, moteur de l'intensification de l'agriculture et du développement du secteur agro-alimentaire. La branche des industries du lait de boisson détient environ 75 % de la capacité de l'industrie laitière du pays²². La stratégie laitière a engendré une augmentation de 70 % de la production entre 1994 et 2000, permettant d'atteindre l'objectif d'autosuffisance. Depuis, la progression est plus faible mais est quand même estimée à 2,9 % en moyenne par an sur la période 2000-2017. Ces performances s'expliquent principalement par une augmentation globale du cheptel et par l'amélioration de sa productivité due à une part plus importante du cheptel bovin de race pure. Celui-ci représente aujourd'hui près de 60 % du troupeau, contre seulement 28 % en 1990²³.

FIGURE 9 - EVOLUTION ANNUELLE DE LA PRODUCTION TUNISIENNE DE LAIT CRU (MILLIONS DE LITRES)



Source : Données du GIVLait

²¹ Jusqu'en 1992, l'industrie du lait de boisson se basait en grande partie (plus de 80 %) sur la régénération de la poudre de lait importée. La stratégie nationale relative à la filière lait, mise en place en 1989, révisée en 1994 et revue en 1998, a permis d'atteindre dès 1999 l'autosuffisance en lait grâce à une série de mesures incitatives.

²² Sur la période 2000-2014, l'indice de la production industrielle laitière a augmenté de 85 points, un rythme supérieur à celui des prix à la production, traduisant le progrès accompli au niveau de ce secteur pour satisfaire de la demande nationale et maîtriser les prix.

²³ Le cheptel tunisien est relativement stable depuis une dizaine d'années, il comprend 438 000 vaches laitières (chiffres de 2014), dont 240 000 de races pures (55 % du cheptel est de la race Holstein) et 198 000 de races locales et croisées. L'élevage laitier est concentré dans le Nord du pays (70 % du cheptel) qui recèle les plus grandes ressources fourragères et dans le Centre. Les principaux bassins de production sont situés dans les gouvernorats de Bizerte, Jendouba, Béja, Sidi Bouzid et Mahdia (au total 60 % de la production tunisienne).

Cependant, depuis 2016, la filière lait fait face à des crises multiples qui témoignent des difficultés de pilotage depuis l'atteinte de l'autosuffisance (surproduction en 2016 que les débouchés locaux et à l'exportation n'ont pas réussi à absorber et perturbation de la production et de la collecte en 2018 entraînant un recours à l'importation de lait demi écrémée pour réguler le marché national).

La filière lait : une filière exemplaire en position difficile

La stratégie mise en place au début des années 90 a été très efficace puisqu'elle a permis d'atteindre l'autosuffisance en moins de 10 ans, substituant le lait local aux importations de poudre de lait qui constituaient la principale source d'approvisionnement du marché tunisien. A ce titre, la filière laitière est considérée comme un exemple de filière agricole performante en Tunisie, tant en termes de réalisations, que d'organisation et de mécanismes de régulation mis en place.

Toutefois, ces performances dissimulent de nombreuses lacunes opérationnelles et structurelles, en particulier la faible taille des élevages et le vieillissement des exploitants, une productivité limitée, une situation préoccupante en termes de santé animale, un déficit fourrager compensé par un recours excessif aux aliments concentrés, un manque de maîtrise en matière de conduite de l'élevage et de bonnes pratiques qui limite la productivité et se traduit par une faible qualité du lait. Notons aussi l'importance des circuits informels qui échappent à tout contrôle, avec des conséquences négatives d'un point de vue économique et en termes de sécurité sanitaire et de qualité du lait.

Si la stratégie lait a été très efficace la situation enregistrée depuis début 2016 illustre clairement la fragilité de cette filière, avec un abandon de cheptels et une baisse de production qui menace l'approvisionnement du marché local. Cette situation et les lacunes identifiées montrent que le modèle de développement appliqué jusqu'alors a atteint ses limites. Ce modèle basé sur un prix de soutien au producteur et des primes tout au long de la filière pour compenser le prix du lait subventionné au consommateur n'est plus adapté pour garantir l'essor, voir le maintien de la filière laitière tunisienne. Il ne permet pas aux producteurs de se rémunérer correctement et limite la rentabilité des autres maillons de la filière. Cela n'incite pas à l'innovation, ni à l'amélioration de la qualité et remet même en cause l'avenir de la filière et se traduit par un coût budgétaire croissant, de moins en moins supportable pour l'Etat.

La crise actuelle témoigne d'une absence de vision stratégique cohérente depuis l'atteinte de l'autosuffisance, alors même que le dispositif de pilotage est caractérisé par un interventionnisme excessif de l'Etat et une faiblesse de l'interprofession.

LES CULTURES MARAICHÈRES

Avec 1 593 millions de dinars, la production maraîchère a représenté, en moyenne pour la période 2014-2016, près 15,3 % de la valeur de la production agricole totale en Tunisie (hors pêche). Le secteur demeure aussi un important pourvoyeur d'emplois agricoles (surtout de la main d'œuvre familiale) avec 20,848 millions de journées de travail en 2016 qui se répartissent sur 90 000 exploitations.

En 2016, les cultures maraîchères de plein champ et sous abris occupent en Tunisie 151 000 hectares, pour une production nationale estimée à 3,6 millions de tonnes (tomate, pomme de terre, oignon, piment, artichaut, ...). Même, si la majorité de cette production est destinée à approvisionner le marché local, elle a permis de dégager un excédent pour l'exportation de l'ordre de 56 000 tonnes en 2014.

TABLEAU 9 - EVOLUTION DES PRINCIPALES PRODUCTION MARAICHÈRES (MILLIERS DE TONNES)

	Moyenne 2006- 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tomate	1103	1284	1357	1013	1288	1600	1303
Melons et pastèques	493	470	508	490	520	642	541
Pomme de terre	357	360	350	385	390	400	440
Piment	283	268	315	384	380	511	437
Artichaut	17	18	18	19	19	24	26
Oignons	359	350	355	389	390	375	478

Source : Elaboration à partir des données de la BCT.

FIGURE 10 - CARTE AGRICOLE DE LA TUNISIE



Source : APIA

DEUXIEME PARTIE

POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE ET ATTRACTIVITE DU SECTEUR

1. LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE AGRICOLE TUNISIENNE

Traditionnellement, la politique agricole en Tunisie vise à garantir des revenus suffisants et stables aux agriculteurs, à améliorer le degré d'autosuffisance pour les principaux produits de base (objectif constant de la politique agricole tunisienne depuis l'indépendance) et à assurer des prix à la consommation abordables pour les produits de première nécessité.

Cette politique repose à la fois sur un ensemble de soutiens publics et de mesures d'intervention sur le marché intérieur (administration directe des prix à la production et contrôle des prix des intrants agricoles, constitution de stocks publics, subventions et incitations fiscales à l'investissement privé, primes de transformation...) et des mesures à la frontière pour se protéger des fluctuations des marchés internationaux et développer les exportations (droits de douane, quotas tarifaires, autorisations d'importation ou d'exportation, subventions à l'exportation...).

Dans un contexte marqué par les effets prévisibles du changement climatique (cf. quatrième partie) et la raréfaction des ressources en eau, par une dépendance accrue aux importations notamment de céréales (cf. cinquième partie) et par une certaine désaffection des jeunes pour l'agriculture, les principaux enjeux auxquels est confronté aujourd'hui le secteur agricole en Tunisie sont :

- Améliorer l'offre agricole nationale et sa compétitivité, pour répondre à la croissance de la demande interne et internationale, tout en prenant en compte la rémunération des producteurs et le pouvoir d'achat des consommateurs ;
- Adapter le secteur agricole aux effets du changement climatique et en atténuer les effets, notamment via une meilleure gestion des ressources en eau ;
- Rendre plus attractif le secteur agricole, afin d'atténuer le chômage notamment des jeunes et lutter contre la pauvreté dans les zones rurales ;
- Améliorer la qualité des produits pour mieux répondre aux attentes des consommateurs sur le marché national et à l'international.

La période de transition démocratique que connaît la Tunisie depuis 2011 n'a pas encore abouti à une nouvelle stratégie de développement agricole et rural. Toutefois, le Plan stratégique de développement 2016-2020, dans sa composante sectorielle et dans la continuité des politiques précédentes, promeut, outre la maîtrise de l'utilisation des ressources hydriques et la protection du patrimoine naturel, une agriculture moderne garante de la sécurité alimentaire, avec un objectif de croissance annuelle du secteur agricole de 5 % sur la période 2016-2020 et un objectif d'augmentation de la part des produits alimentaires dans les exportations du pays.

Dans ce cadre, l'action publique conduite par le MARHP en termes de politique agricole a été structurée autour de cinq programmes sectoriels et opérationnels et un programme d'appui :²⁴

- Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaire
- Pêche et aquaculture
- Eaux
- Forêts et aménagement des terres agricoles
- Enseignement supérieure, recherche, formation et vulgarisation agricoles.
- Pilotage et appui (programme transversal lié essentiellement au fonctionnement du ministère)

Le programme sectoriel « Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires » vise à atteindre l'autosuffisance alimentaire pour la majorité des produits de base (céréales, lait, viande rouge...), à maîtriser et renforcer le système de veille sanitaire animale et végétale et à promouvoir la qualité et la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires. Il s'agit bien ici de répondre aux attentes du marché national mais aussi international et de diminuer la facture alimentaire tout en augmentant les exportations. Le tableau 10 présente une synthèse de certaines réalisations et des prévisions de ce programme sectoriel.

Il faut aussi souligner l'importance accordée dans ce programme au renforcement de l'agriculture biologique en Tunisie qui a lancé en 2015 une stratégie nationale pour le développement du secteur de l'agriculture biologique à l'horizon 2020. Cette stratégie s'articule autour du développement de 20 filières biologiques, la création de 5 zones pilotes spécialisées en AB et de circuits de bio-tourisme dans les 24 gouvernorats du pays et enfin, par le renforcement des capacités d'exportation des produits biologiques tunisiens.

Cette stratégie a eu des résultats très probants, puisqu'en 2017, 370 000 hectares sont consacrés à l'agriculture biologique et le nombre d'opérateurs (agriculteurs, transformateurs, exportateurs) a doublé en une année passant de 3 700 en 2016, à 7 400 en 2017²⁵.

En termes d'exportations l'agriculture biologique a atteint un record en 2017, avec 48 500 tonnes de produits biologiques exportés pour une valeur de 504 millions de dinars. Il s'agit principalement d'huile d'olive pour un volume de 38 600 tonnes²⁶. Cette stratégie a permis également de mettre en

²⁴ En Tunisie, la gestion du budget par objectifs (GBO) tend à réformer en profondeur le budget et la gestion de l'Etat et à instaurer la recherche de la performance, afin d'optimiser la dépense publique et accroître l'efficacité de l'action publique. Entamée en 2004, sa mise en œuvre a connu une accélération importante en 2012 suite à la décision politique d'entreprendre une expérimentation de grande ampleur selon une méthodologie basée sur la progression en expérimentant la GBO en plusieurs vagues de ministères dits « pilotes ». La première vague a concerné les ministères de l'Agriculture ; de la Santé Publique ; de l'Enseignement supérieur et de la recherche ; de l'Education nationale et la Formation professionnelle et de l'Emploi. Le programme de l'implantation de la GBO a été accompagné d'un jumelage, sous l'égide de l'Union européenne, entre le ministère des Finances tunisien et le ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie français. Il a suivi les réformes en matière budgétaire déjà entreprises par la Tunisie, avec l'appui également de la Banque mondiale et l'OCDE.

²⁵ La Tunisie est le deuxième pays exportateur d'Afrique de produits biologiques. Des organismes de certification et de contrôle privés existent en Tunisie à l'instar d'ECOCERT, IMC, LACON, Demeter.

²⁶ Selon la Direction générale de l'agriculture biologique, le secteur de l'agriculture biologique en Tunisie est un secteur prometteur et à grand potentiel pouvant atteindre 2 millions d'hectares, dont un million d'hectares d'oliviers Bio. La DGAB estime que 95 % des oliveraies tunisiennes pourraient être converties en oliveraies biologiques puisque seulement 5 % sont traités par des produits chimiques.

place 6 circuits de bio-tourisme (24 programmés d'ici 2020) en partenariat avec la Fédération belge inter-environnement Wallonie-Bruxelles”.

**TABEAU 10 - PRINCIPALES REALISATIONS ET PREVISIONS DU PROGRAMME SECTORIEL
«PRODUCTION AGRICOLE, QUALITE ET SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTAIRES»**

	unité	Réalisation				Prévision		
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Production								
- Blé (blé dur)	Million quintaux	8	8	10	9	12	12	12
- Huile d'olive	1000 tonnes			100	250	250	250	250
- Agrumes	1000 tonnes	400	380	560	346			
- Tomates de saison	1000 tonnes	1250	980	900	900	1000	1100	1100
- Lait	Million. litre	1376	1413	1424	1424	1450	1480	1520
Production biologique	1000 tonnes	453	303	518	535	550	550	550
Superficies								
- Agrumes	1000 ha	26	27	27	28	28	28	28
- Aliments de bétail	1000 ha	323	321	318	340	350	360	360
- Cultures en serres géothermiques	ha	240	241	242	235	240	245	245
- Cultures biologiques	1000 ha	232	236	378	300	350	350	350
Exportations								
- Huile d'olive	1000 tonnes	312	98	85	180	180	180	180
- Dattes	1000 tonnes	100	110	110	110	110	120	120
- Pommes de terre	1000 tonnes	1	3	1	3	4	5	6
- Produits biologiques	1000 dinars	345	300	430	155	155	160	160
Protection et veille sanitaire animale et végétale								
Taux de couverture sanitaire	%	52	51	61	80	85	90	90
Qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles								
Nombre de produits bénéficiant de signes de qualité	Nombre	13	13	13	18	18	22	25
Taux des établissements agréés	%	102	98	109	80	90	100	100
Taux d'évaluation des intrants agricoles	%	55	42	48	90	90	95	

Source : Elaboration à partir des données du MARHP.

Etant donné l'importance de la gestion de l'eau dans un contexte de raréfaction accrue accentuée par les effets du changement climatique, la politique de l'eau est un élément majeur pour le développement du secteur agricole, elle est présentée dans la partie sur la gestion des ressources naturelles et le changement climatique.

Compte tenu du vieillissement de la population agricole, d'un certain désintérêt des jeunes pour le secteur et de son faible niveau d'éducation, le programme « Enseignement supérieur, recherche, vulgarisation et formation agricoles » est également très important pour développer une agriculture attractive qui puisse répondre aux différents défis auxquels fait face. Ce programme vise à :

- soutenir la qualité de la formation pour une meilleure employabilité des nouveaux diplômés ;
- orienter la recherche agricole vers les priorités nationales et la valorisation des acquis de recherche ;

- renforcer le réseau « agrinet » pour améliorer l'information en matière de recherche et d'enseignement supérieur agricole et sa diffusion²⁷;
- améliorer la qualité du système de la formation professionnelle agricole et de la pêche

La stratégie de l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole (AVFA) à l'horizon de l'année 2020, prévoit entre autres, de poursuivre les opérations de mise à niveau des centres de formation, d'améliorer le taux d'encadrement des centres de formation et d'optimiser les capacités d'accueil des centres de formation pour l'animation des stages.

- renforcer les compétences des producteurs agricoles, notamment en renforçant le rôle que jouent les vulgarisateurs dans le développement des compétences des producteurs.

2. LA POLITIQUE TUNISIENNE DE SOUTIEN AU SECTEUR AGRICOLE ET SES LIMITES

Les mesures de soutien mises en œuvre dans le secteur agricole ont permis un certain développement de ce secteur mais n'ont pas toujours été aussi efficaces que prévu et ont engendré des coûts importants pour le budget de l'Etat dans un contexte économique difficile.

L'étude « Evaluation du système de soutien au secteur agricole en Tunisie » réalisée en 2018 dans le cadre du programme d'appui à l'Initiative ENPARD Méditerranée a montré que les transferts de ressources pour soutenir le secteur agricole en Tunisie ont représenté 3,6 % du PIB en moyenne sur la période 2013/15²⁸.

L'estimation des transferts totaux liés aux politiques agricoles (EST) en Tunisie montre le coût élevé supporté par le contribuable pour soutenir le secteur agricole dont la contribution à la croissance de l'économie tunisienne est encore importante. La valeur monétaire de tous les transferts au secteur agricole était de 2 916 MDT/an sur la période 2013/15 (en hausse de 18,4 % par rapport à la période 2008/10). Cependant, rapporté à la taille de ce secteur, ce soutien a sensiblement diminué ces dernières années : l'EST ne représente plus que 38,8 % du PIB agricole en 2013/15 contre 53 % pour la période 2008/10, ce qui est cependant proche des pourcentages de l'Union Européenne et des Etats-Unis.

L'étude montre également que la Tunisie a transféré en moyenne 1 251,021 MDT par an aux producteurs agricoles sur la période 2013/15 ce qui représente une stagnation par rapport à la période 2008/10. Ce soutien à la production (ESP) a significativement diminué passant en moyenne de 22,3 % des recettes agricoles brutes sur la période 2008/10, à 12,9 % sur la période 2013/15. Cette diminution de l'ESP en pourcentage des recettes agricoles est largement due à la dépréciation

²⁷ Le réseau agrinet fédère l'ensemble des intervenants dans l'agriculture en Tunisie (départements et institutions du ministère de l'agriculture, commissariats régionaux de développement agricole, centres de recherches et d'enseignement supérieur agricole, ...)

²⁸ Cette étude porte sur la quantification et l'analyse des mesures de soutien, aides et appuis directs ou indirects destinés aux producteurs agricoles en Tunisie selon le système de mesure et de classification cohérent développé et adopté par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui permet d'estimer le soutien aux producteurs (ESP), le soutien aux consommateurs (ESC) et le soutien aux services d'intérêt général (ESSG), qui composent les transferts totaux liés aux politiques agricoles (EST). Cette méthode permet de mettre à disposition des décideurs publics des éléments d'évaluation de l'efficacité et de l'impact de leur politique de soutien au secteur agricole.

du dinar tunisien qui a perdu 33 % de sa valeur face au dollar et 20 % de sa valeur face à l'euro entre 2010 et 2016.

La plus grande partie du soutien accordé par la Tunisie aux producteurs agricoles provient des politiques d'appui au titre de la production des produits de base (76,7 % en moyenne de l'ESP sur la période 2013/15) et plus particulièrement des politiques de soutien aux prix de marché (SPM). Or, les soutiens par les prix, qui ne se traduisent pas obligatoirement par des transferts perçus par les producteurs agricoles, sont aujourd'hui peu efficaces et n'assurent pas une juste rémunération des producteurs ce que confirme l'analyse des soutiens pour les filières lait et céréales. L'efficacité d'une politique de soutien par les prix suppose nécessairement que les prix à la production s'adaptent rapidement à l'évolution des coûts de production pour inciter les producteurs à plus produire, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Par ailleurs, les paiements au titre de l'utilisation d'intrants qui permettent de réduire les coûts pour les producteurs sur l'exploitation, s'ils occupent le deuxième poste dans l'ESP, ont sensiblement diminué, passant de 372,901 MDT en 2011 à 244,189 MDT en 2015. Cette baisse témoigne à la fois des contraintes budgétaires et des difficultés pour les petits producteurs tunisiens à accéder à ces soutiens.

Sur un autre plan, les ressources consacrées au développement à long terme et au bon fonctionnement du secteur agricole dans sa globalité restent limitées. Ainsi, la Tunisie n'a dédié en moyenne que 350,894 millions de dinars de fonds publics par an sur la période 2013/15 aux services d'intérêt général (ESSG). Ces soutiens visent à promouvoir des conditions propices au développement du secteur agricole pris collectivement et financent des services tels que la recherche et le développement, l'enseignement agricole, l'inspection, les infrastructures, la commercialisation et la promotion et le stockage public. Les transferts aux services d'intérêt général (ESSG) ont diminué depuis 2013 malgré un certain rattrapage en 2015/16 et ne représentent plus que 32,7 % du budget alloué à l'agriculture sur la période 2013/15, contre 42,2 % sur la période 2008/10. Ces transferts sont destinés majoritairement aux infrastructures, au détriment de l'enseignement et de la recherche agricole ou encore des services d'inspection qui ont subi des coupes budgétaires importantes. Cette baisse témoigne là aussi des contraintes budgétaires et pourrait compromettre l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole en Tunisie.

L'étude montre que le soutien au secteur agricole bénéficie de plus en plus au consommateur et de moins en moins au producteur tunisien. Ainsi depuis 2011, on assiste à un renversement de la contribution des consommateurs au soutien à l'agriculture en Tunisie. Les transferts positifs aux consommateurs estimés à 549 millions de dinars par an en moyenne sur la période 2013/15 indiquent que l'ensemble des subventions à la consommation payées par les contribuables dépasse les transferts payés par les consommateurs aux producteurs via les politiques de soutien des prix. La politique de soutien des prix du marché est maintenant en décalage avec l'accroissement des subventions à la consommation. Sur la période 2008/10, l'ESC était négatif et représentait annuellement -154,8 MDT en moyenne, coûts supportés par les consommateurs pour soutenir les prix agricoles.

Au niveau des filières, une grande partie des soutiens est concentrée sur l'aval, notamment pour les filières lait et céréales. Ces transferts budgétaires sont en fait essentiellement des subventions à la consommation supportées surtout par la Caisse Générale de Compensation et visent uniquement à combler le différentiel croissant entre des prix administrés à la consommation qui n'évoluent pas et des prix de soutien qui progressent sans toutefois être suffisamment rémunérateurs.

Actuellement, l'organisation des marchés en Tunisie, basée sur des prix administrés à la consommation et des prix de soutien aux producteurs, s'avère très coûteuse budgétairement et ne permet plus, du fait notamment de la dépréciation continue du dinar, d'assurer la rentabilité des différents maillons de la filière et en particulier du maillon de la production. Cette politique empêche de capter les signaux du marché nécessaires au bon fonctionnement et au développement de ces filières.

De plus, même si cette politique de soutien au secteur agricole a permis une hausse de la production pour le lait, les agrumes et l'huile d'olive, les effets sur la production de céréales sont beaucoup moins évidents. Globalement, les effets sur la productivité sont relativement faibles et la qualité des produits reste un problème important notamment dans le cas du lait et des agrumes.

3. LA STRATEGIE TUNISIENNE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE

Bien que le secteur agroalimentaire soit considéré comme un secteur porteur en Tunisie, la dernière stratégie globale mise en place pour sa promotion remonte à 2006²⁹. La Stratégie Industrielle Nationale à l'Horizon 2016 s'articulait autour de quatre grands axes : i) le renforcement de la qualité et de la sécurité des aliments ; ii) la maîtrise de l'organisation des campagnes de transformation ; iii) l'encouragement de la production et de l'exportation et iv) la promotion du partenariat, du développement technologique et de la mise en réseau.

Le plan d'actions pour le développement du secteur agro-alimentaire prévoyait notamment d'améliorer la valeur ajoutée des produits agro-alimentaires en particulier ceux destinés à être exportés, de renforcer la sécurité sanitaire tout au long des filières et de promouvoir la qualité des produits via le développement de la labellisation, de promouvoir la qualité, la traçabilité, la certification et l'adaptation de la démarche HACCP (*Hasard Analysis Critical Point*), ainsi que le développement de la labellisation, de promouvoir l'innovation et le réseautage autour du pôle de compétitivité de Bizerte, d'accroître le niveau d'intégration des filières (circuits de collecte, transport frigorifique...) ou encore de consolider le développement sur les marchés limitrophes (Algérie et Libye), en encourageant la mise en place des consortiums d'exportation.

Le technopôle agroalimentaire de Bizerte «AGRO'TECH» qui s'étend sur 45 hectares fait figure d'animateur-coordonateur du secteur agroalimentaire tunisien. Ce réseau compte 31 partenaires (23 tunisiens et 8 étrangers) et un noyau d'industriels composé de 102 entreprises.

²⁹ Il faut rappeler que depuis le lancement du programme de mise à niveau des entreprises en 1995 pour soutenir l'entreprise appelée à agir dans un milieu de plus en plus concurrentiel, plus de 506 unités du secteur agroalimentaire ont bénéficié de ce programme (chiffres cumulés depuis le lancement du programme et jusqu'à fin mai 2013 pour les 615 entreprises qui ont adhéré au programme). Les investissements correspondants ont été de l'ordre de 1380 millions de dinars (soit près de 19 % du total des investissements approuvés pour le total des entreprises du secteur des industries manufacturières), dont 130 millions en investissements immatériels.

Concernant le secteur agricole plusieurs créneaux porteurs identifiés par le Ministère tunisien de l'industrie ont fait l'objet de mesures spécifiques : le conditionnement de l'huile d'olive, les semi-conserves, les conserves (tomates, sardines, harissa), les produits de la mer, les produits surgelés, le séchage et le traitement des légumes, les produits biologiques le vins, l'entreposage frigorifique des fruits et légumes, les plats cuisinés et semi cuisinés. Dans ce cadre, un fonds de restructuration du secteur a été créé, en vue d'aider les industriels à moderniser et à mieux gérer leurs entreprises agroalimentaires. Ce fonds est intégré dans le Fonds de Développement de la Compétitivité (FODEC).

Des études plus récentes pilotées par le Ministère tunisien du commerce pour la réalisation de cartes régionales des produits exportables ont mis l'accent sur les activités économiques à fort potentiel de production, d'exportation et de création d'emplois. Il s'agit en particulier des tomates séchées dans le gouvernorat de Siliana, de l'huile d'olive conditionnée dans les gouvernorats de Siliana et Zaghouan, de l'huile d'olive biologique conditionnée dans les gouvernorats de Kairouan et Kasserine, des plantes médicinales et aromatiques dans le gouvernorat de Kairouan et des fruits frais et transformées biologiques dans le gouvernorat de Kasserine³⁰. Le développement du secteur des industries agro-alimentaires a été intégré comme levier principal et comme objectif prioritaire de la stratégie de développement de ces régions.

Par ailleurs, le secteur des industries agroalimentaires a été totalement privatisé depuis 2004-2005, notamment pour le secteur de l'industrie du lait. Ainsi, officiellement il n'y a pas de conditions d'entrée particulières pour les entreprises étrangères. En Tunisie, le programme de privatisation est ouvert aux investisseurs étrangers depuis la Loi d'août 1994³¹. La nouvelle loi d'investissement de 2016 permet également aux investisseurs étrangers de posséder des biens immobiliers (à l'instar des tunisiens), contrairement au code d'investissement de 1993 qui limitait cette possibilité pour les étrangers aux seules aux zones industrielles ou touristiques.

Toutefois, il y a lieu de noter que les entreprises créées dans les secteurs prioritaires par des personnes physiques de nationalité tunisienne et dont le montant de l'investissement ne dépasse pas 15 millions de dinars (y compris les fonds de roulement), peuvent bénéficier d'une participation au capital imputée sur les ressources du Fonds Tunisien de l'Investissement³². Les autorités tunisiennes n'imposent pas, officiellement, un niveau minimal de capital ou un niveau minimal d'investissement requis ou encore une capacité de production minimale pour les nouveaux entrants sur le secteur agroalimentaire. De même, Il n'y pas d'obligation légale ou d'impératifs juridiques ou réglementaires

³⁰ Action carte régionale et valorisation à l'export des produits et des régions pour les Gouvernorats de Zaghouan et Siliana. Ministère du Commerce et de l'Artisanat. 2012.

Action carte régionale et valorisation à l'export des produits et des régions pour les Gouvernorats de Kairouan et Kasserine. Ministère du Commerce et de l'Artisanat. 2013.

³¹ Le processus de privatisation est régi par plusieurs lois : la Loi n° 89-9 du 1er février 1989 relative aux participations, entreprises et établissements publics, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 94-102 du 1er août 1994, la Loi n° 96-74 du 29 juillet 1996, la Loi n° 99-38 du 3 mai 1999, la Loi n° 2001-33 du 29 mars 2001 et la Loi n° 2006-36 du 12 juin 2006.

³² Le Décret gouvernemental n° 2017-389 du 9 mars 2017, relatif aux incitations financières au profit des investissements réalisés dans le cadre de la loi de l'investissement (la loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2017-1 du 3 janvier 2017, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2016) fixe : i) les activités concernées par la loi de l'investissement ainsi que les taux, les plafonds et les conditions de bénéfice des primes; ii) les projets d'intérêt national et le plafond de la prime d'investissement y afférente prévu par la loi de l'investissement ; iii) les taux, les plafonds et les conditions de bénéfice des participations au capital prévus par la loi de l'investissement ; iv) les conditions et les modalités d'obtention des prêts fonciers agricoles conformément à la loi de l'investissement .

qui fixent des exigences minimales en termes de besoins fonciers (terrains) ou de restrictions territoriales ou géographiques (distance minimale ou limites sur la zone géographique ou le type d'exploitation) pour l'implantation des entreprises agroalimentaires³³.

4. INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

La part des investissements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche en Tunisie (Formation Brute de Capital Fixe) représente près de 7 % de l'ensemble des investissements publics et privés depuis 2010. Le montant des investissements dans le secteur était de l'ordre de 1 250 millions de dinars (MDT) en 2016 (tableau 11).

TABEAU 11 - EVOLUTION DE LA FBCF INTERVENANTS (MILLIONS DE DINARS)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Agriculture et pêche	1046	1056	1201	1206	1111	1200	1250
Industries manufacturières	1989	2006	1746	2116	1753	1794	1848
Industries Agro-alimentaires	298	341	375	425	435	450	475
Industries non manufacturières	3050	2212	2290	2824	2638	2530	2651
Activités de services marchands	7632	6854	8347	8147	8610	8667	8795
Equipements collectifs des administrations publiques	1786	1968	2241	2173	2322	2620	2792
Total	15503	14096	15824	16466	16435	16812	17336

Source : Elaboration à partir des données de INS.

L'investissement dans le secteur agricole est "traditionnellement" dominé par l'investissement dans l'hydraulique et l'irrigation assuré en majeure partie par l'Administration centrale. Les plans successifs de développement économique ont ainsi consacré d'importants efforts d'investissement pour maîtriser les eaux de ruissellement facilement mobilisables (construction de barrages, etc.), ce qui témoigne de l'importance de la gestion de l'eau pour ce secteur (tableau 12).

³³ Il est intéressant de constater que pour le secteur laitier la majorité des entreprises laitières ont bénéficié d'avantages fiscaux accordés par l'Etat (selon l'ancien code d'incitations aux investissements) et que l'attribution définitive de ces avantages a été conditionnée, dans deux cas, à des critères de capacité de production et d'employabilité. Ainsi le Décret n° 2013-4633 (du 18 novembre 2013) subordonne l'attribution des avantages prévus par le code d'incitation aux investissements à la Centrale laitière de Sidi Bouzid (CLSB) du DELICE HOLDING à l'engagement de réaliser une capacité de production annuelle de 200 millions de litres au moins à la date d'entrée en production avec une diversification du produit et la création de 303 postes d'emploi directs au minimum avec un taux d'encadrement supérieur ou égal à 30%.

Pour la Centrale Laitière de Bizerte (CLB), l'attribution des avantages fiscaux (suspension de la taxe sur la valeur ajoutée sur les équipements nécessaires) est subordonnée à l'engagement de créer 102 postes d'emploi direct au minimum à l'entrée du projet en activité avec un taux d'encadrement non inférieur à 30% (Décret gouvernemental n° 2017-508 du 25 avril 2017).

TABEAU 12. - REPARTITION DE L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE PAR ACTIVITE DES INTERVENANTS (MILLIONS DE DINARS)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Hydraulique	344	303	397	369	293	321	462	339	437
Elevage	145	107	127	146	150	158	166	162	166
Pêche	50	81	67	105	92	105	110	113	127
Matériel agricole	157	121	140	173	178	183	192	188	191
Production agricole	102	94	102	86	91	99	101	103	104
Etudes, Recherches et vulgarisation	16	19	21	16	14	14	19	14	12
Forêts	86	95	85	77	77	84	91	94	99
C.E.S	65	90	90	92	72	75	77	76	78
P.D.R.I.	20	23	26	21	13	19	26	19	48
Divers	60	124	144	120	131	143	154	152	139
Total	1046	1056	1201	1205	1111	1200	1399	1250	1401

Source : Elaboration à partir des données du MDCI

La répartition des investissements par type d'intervenants montre une certaine stagnation de la part des investisseurs privés (tableau 13). Ces investissements sont consacrés, principalement, à l'acquisition de matériel agricole et à l'exécution de projets dans les branches de l'élevage et de l'arboriculture. Cette stagnation des investissements privés semble liée aux contraintes structurelles (la situation foncière des exploitations) et conjoncturelles (coût élevé à l'importation), aux rigidités caractérisant le processus d'octroi des crédits bancaires, aux coûts du capital et du travail et dans certains cas au phénomène de substitution entre l'investissement public et l'investissement privé³⁴. Les entrepreneurs privés sont également confrontés à des problèmes de sécurité croissants depuis quelques années qui impactent négativement les efforts d'investissement dans le secteur agricole (vol de bétail et détérioration du matériel destiné à l'irrigation).

TABEAU 13 - REPARTITION DE L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE PAR TYPE D'INTERVENANTS (%)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Administration centrale	37%	46%	47%	37%	30%	32%	39%	33%	38%
Entreprises publiques	3%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	3%
Entreprises privées	60%	52%	51%	61%	68%	66%	59%	64%	59%

Source : Elaboration à partir des données du MDCI.

Les agriculteurs et les investisseurs dans le secteur agricole bénéficient dans le cadre de la Loi de l'investissement de 1971 actualisée en 2016 de nombreux avantages financiers et fiscaux.

Depuis 1983, avec la création de l'Agence de promotion de investissements agricoles (APIA) la politique agricole s'est orientée vers la promotion des investissements privés afin d'accroître la production et d'améliorer la productivité dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des services. C'est l'APIA qui gère les dossiers de projet d'investissements agricoles privés supérieurs à

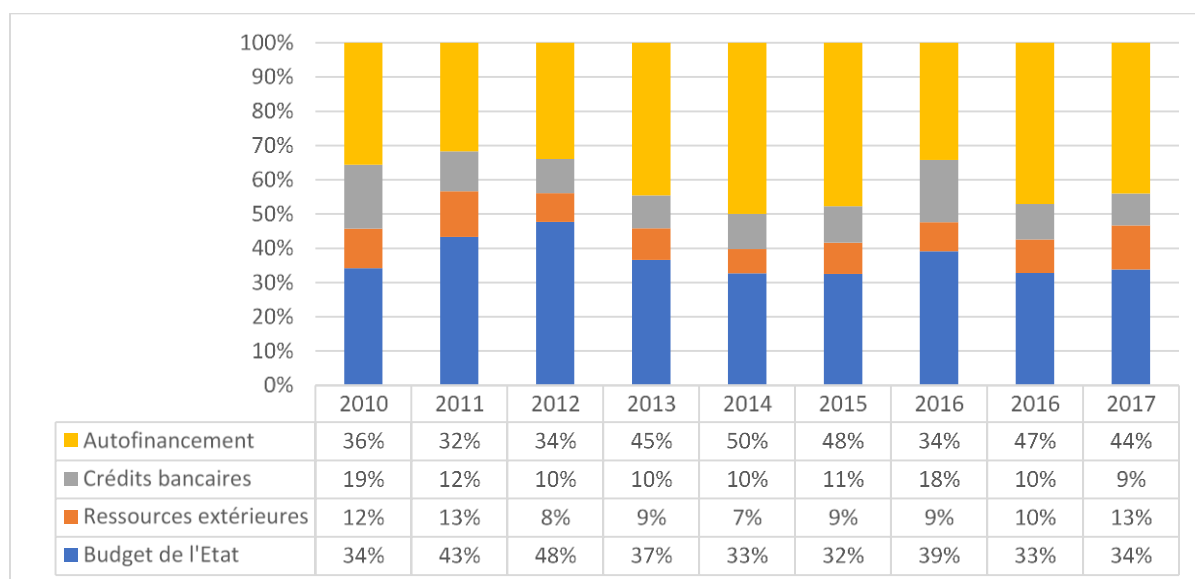
³⁴ La politique du crédit agricole en Tunisie se base largement sur le rôle de l'Etat. L'Etat intervient sur le marché du crédit agricole au niveau de la mobilisation des fonds pour les crédits à court terme et les crédits à moyen et long termes (ou crédits d'investissement), la détermination des subventions attachées aux différents types de crédits, la fixation des taux d'intérêt et les procédures administratives pour l'octroi du crédit. Cet interventionnisme a rendu le système de crédit agricole complexe et peu efficace. Ainsi, le crédit bancaire agricole reste peu développé en Tunisie (les crédits bancaires à l'agriculture ne dépassent pas 10 % du volume des crédits totaux) et 80 % des agriculteurs sont confrontés à des problèmes d'accès au crédit et de remboursement des annuités.

200 000 DT et l'octroi des avantages financiers et fiscaux auxquels ont droit les promoteurs de ces projets. Il s'agit principalement de primes d'investissements, de réduction d'impôts sur les revenus et les bénéfices et d'exonération de TVA. Pour les projets d'investissement inférieurs à 200 000 DT c'est le MARHP (DGFIOF) qui gère les financements FOSDA d'appui aux investissements agricoles (Fonds spéciaux de développement agricole).

La majeure partie des soutiens aux investissements profitent aux plus grands investisseurs, une grande majorité des petits agriculteurs tunisiens y ont difficilement accès, car ils ne disposent pas, ou très faiblement, de capacité d'investissement propre du de la faiblesse des revenus que génèrent leurs exploitations et leurs activités extérieures éventuelles et n'ont pas toujours non plus accès à l'information concernant les soutiens disponibles.

Par ailleurs, les Partenaires techniques et financiers (PTF) continuent de jouer un rôle important dans l'effort d'investissement en Tunisie et plusieurs projets de développement agricole et rural intégré, de mobilisation et de conservation des eaux et des sols et d'eau potable ont été appuyés par divers PTF³⁵. Les ressources extérieures représentaient près de 13 % de l'investissement dans le secteur agricole en 2017 (Figure 11).

FIGURE 10- REPARTITION DE L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE PAR SOURCES DE FINANCEMENT (%)



Source : Elaboration à partir des données du MDCI.

³⁵ Les principaux Partenaires techniques et financiers (PTF) dans le domaine du développement agricole en Tunisie sont l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), le FIDA, la FAO et le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), ainsi que les agences de coopérations bilatérales (telles que l'Agence Française de Développement (AFD), la GIZ, la Coopération Suisse, la coopération japonaise). Ils opèrent en adéquation avec les priorités nationales établies par le gouvernement.

5. LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS

Les flux d'investissements directs étrangers (engagements) dans le secteur de l'agriculture en Tunisie restent volatiles et très limités. Le total des IDE agricoles n'a pas dépassé 26 MDT en 2017, soit seulement 1,9 % du total des flux d'IDE (hors énergie). Ce montant a permis la création en 2017 de 328 postes d'emploi dans 10 projets concernant le secteur agricole et de la pêche (Tableau 14).

TABLEAU 14 - EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS EN TUNISIE REPARTIS PAR SECTEUR BENEFICIAIRE (EN MDT)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Energie	1317	1063	886	1077	892	970	960	810
Industries manufacturières	574	331	532	508	454	566	802	974
Services	272	220	1082	218	452	422	282	318
Agriculture	2	2	5	11	8	9	22	26
Investissements directs étrangers (hors énergie)	848	553	1618	737	914	997	1105	1318
Investissements directs étrangers	2165	1616	2504	1815	1806	1967	2065	2128

Source : Elaboration à partir des données du MC.

En termes de stock, le total des IDE destinés au secteur de l'agriculture et de la pêche a atteint pour la période 2010-2017, la somme de 199,31 millions de dinars (Tableau 15). Ces investissements ont permis la création de près de 2 859 postes d'emploi répartis sur 81 projets (50 projets agricoles, 17 projets dans le secteur de la pêche, 4 projets d'aquaculture et 10 entreprises de services agricoles).

TABLEAU 15 - REPARTITION DE STOCK DES IDE (MTND) ET DE POSTES D'EMPLOI CREEES SUR LA PERIODE 2010-2017

	Stock d'IDE		Stock d'emploi	
Projets agricoles	148,12	74%	50	62%
Secteur de la pêche	25,89	13%	17	21%
Aquaculture	9,49	5%	4	5%
Services agricoles	15,81	8%	10	12%
Total	199,31		81	

Source : Elaboration à partir des données du MC.

Trois pays de l'Union européenne concentrent près de 66 % du stock d'IDE dans le secteur de l'agriculture et la pêche sur la période 2010-2017. Ainsi, l'Italie, la France et l'Espagne, sont les pays les plus présents avec des parts respectives de 28,6 %, 24,4 % et 13,0 %.

En termes de répartition régionale, les investissements agricoles à participation étrangère sont présents dans 20 gouvernorats du pays avec une concentration dans les régions côtières et notamment dans les gouvernorats de Bizerte (14,1 %), Gabes (13,5 %), Ben Arous (10,3 %), Nabeul (8,0 %), Manouba (6,4 %), Sousse (5,8 %) et Médenine (5,0 %). Il faut remarquer toutefois que le gouvernorat de Kairouan occupe la première position avec 21,1% du stock des IDE dans l'agriculture.

Pour le secteur des industries agro-alimentaires, le stock des IDE a atteint une valeur de 829,98 millions de dinars pour la période 2010-2017, permettant la création de près de 16 115 postes d'emplois dans 186 entreprises privées. Les principaux pays européens présents dans ce secteur sont la France et les Pays-Bas avec respectivement 31,51 % et 13,91% du stock des IDE. Selon le FIPA (2018), la majorité des IDE est concentrée dans les régions du Nord, notamment les gouvernorats de Ben Arous (185,53 MTND), Nabeul (182,52 MTND) et Tunis (77,21 MTND).

TROISIEME PARTIE

LA SECURITE ALIMENTAIRE

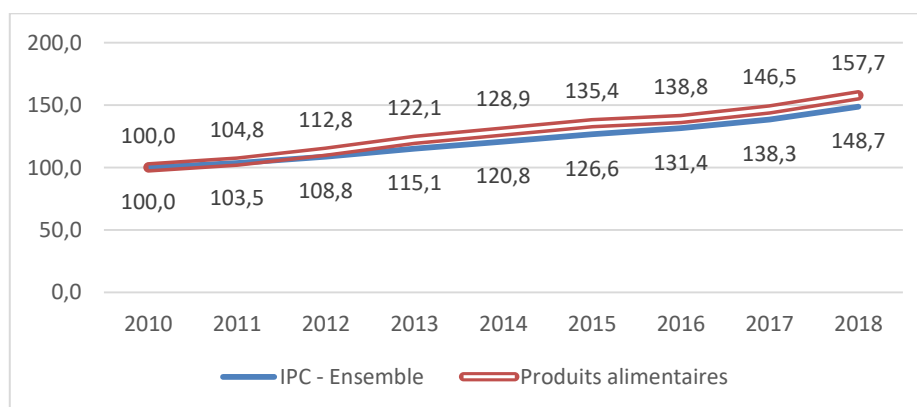
1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA CONSOMMATION ET DEPENSES ALIMENTAIRES EN TUNISIE

En Tunisie, le régime alimentaire est traditionnellement basé sur la consommation de céréales (couscous, pain, pâtes...). Même si les quantités consommées sont en baisse continue depuis 1985, la consommation moyenne de céréales par habitant en 2015 reste très élevée et est estimée à 174,3 kg en 2015³⁶. De plus, du fait des changements d'habitudes alimentaires (développement notamment de la consommation de pain), la consommation de blé dur a sensiblement diminué au profit de la consommation de blé tendre qui est passée de 72,2kg/habitant à 83,6kg/ habitant entre 1985 et 2015 (cf. annexes 6 et 7).

Au-delà de l'importance des céréales dans la consommation des tunisiens, les données de l'INS concernant la consommation alimentaire des ménages montrent une diversification et une amélioration de la ration alimentaire du tunisien moyen à travers des apports croissants de légumes, fruits, viandes (rouges et blanches), lait et dérivés, œufs et huiles ... (cf. Tableau 7).

D'après l'Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages de 2015, l'alimentation demeure le premier poste de dépenses des ménages en Tunisie (devant le logement et la santé). Elle représente 28,9 % des dépenses du tunisien moyen, soit 1118 dinars par (contre 763 dinars /an en 2010 représentant près de 29,3 % des dépenses)³⁷.

FIGURE 11 - EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE (IPC) (2010 = 100)



Source : Elaboration à partir de l'Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages (INS, 2010-2015).

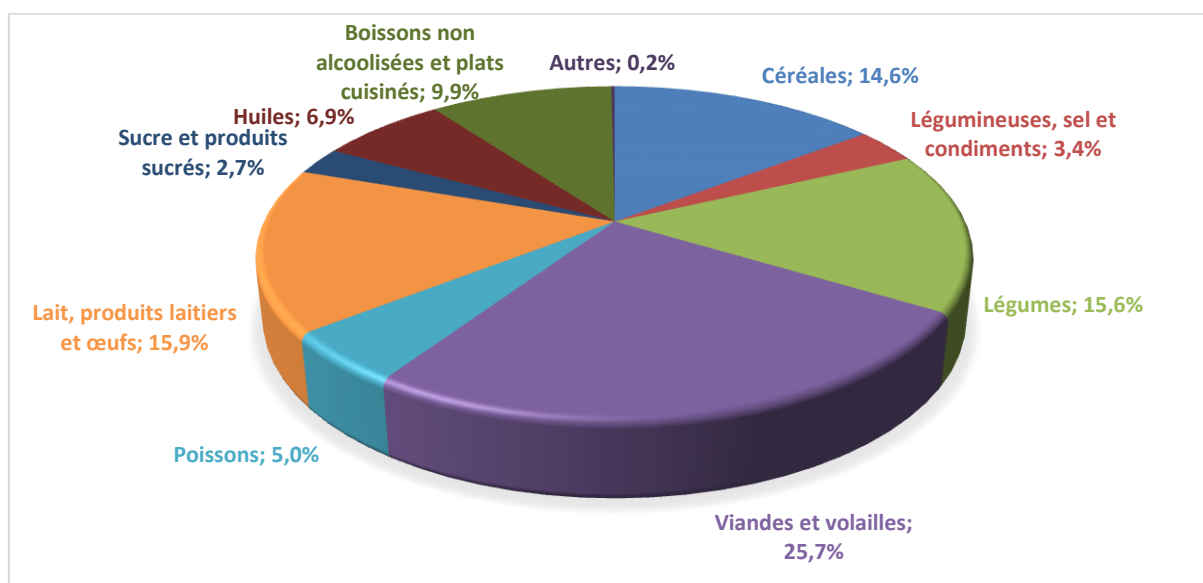
³⁶ Selon les chiffres de l'INS, la consommation de céréales a chuté de 204,4 kg en 1985 à 174,3 kg par personne par an en 2015.

³⁷ D'après l'Institut National de la Consommation (Ben Jazia, 2017) durant le mois de Ramadan La consommation alimentaire globale augmente de 15% et en particulier le pain, les produits laitiers et les pâtes alimentaires.

Il faut aussi noter que l'envolée des prix des produits alimentaires d'environ 50,5 % entre 2011 et 2018, menace les ménages les plus pauvres (Figure 12). En effet, la part budgétaire consacrée à l'alimentation pour les ménages du premier et du deuxième décile est respectivement de l'ordre de 37 % et 39 %.

Au-delà de la consommation en quantité, la structure des dépenses alimentaires en valeur montre que 25,7 % des dépenses alimentaires sont destinées à la consommation de viandes rouges et de volailles (soit près de 263 dinars/an), 12,9 % à la consommation de lait et produits laitiers (soit 162 dinars/an)³⁸ et 14,6 % à la consommation de céréales (près de 149 dinars/an) (Figure 13).

FIGURE 13 - STRUCTURE DES DEPENSES ALIMENTAIRES MOYENNES PAR PERSONNE EN 2015



Source : *Elaboration à partir de l'Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages (INS, 2015).*

Depuis 1945, la Tunisie a mis en place une politique de subvention à la consommation pour certains produits de base, pour atténuer « l'effet d'augmentations des coûts de production et sauvegarder ainsi le pouvoir d'achat des citoyens ». C'est le cas pour le pain, le couscous, les pâtes, la farine, le lait, l'huile ou encore le sucre. Cette politique de compensation devenue de plus en plus coûteuse et pas toujours efficace fait l'objet de réflexion en vue de sa refonte (cf. Point 4 et figure 19).

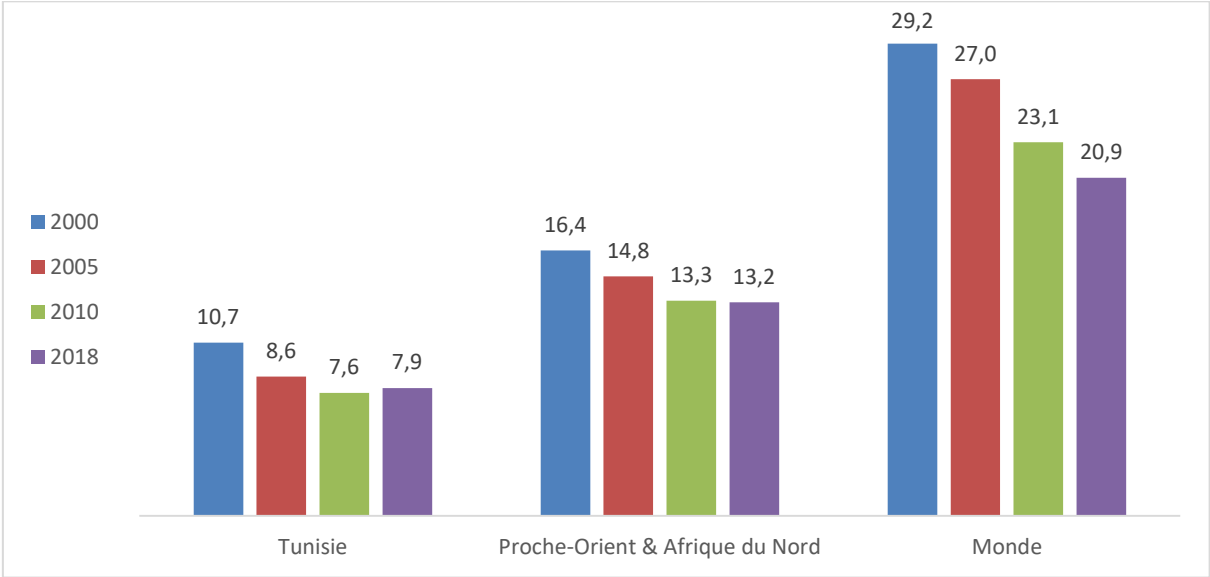
2. UN FAIBLE NIVEAU DE PREVALENCE DE LA SOUS-NUTRITION

L'Indice de la faim dans le monde (Global Hunger Index, GHI) qui permet de situer un pays à échelle régionale et mondiale et d'évaluer ses progrès ou reculs enregistrés dans la lutte contre la faim, montre qu'en 2018, la Tunisie est classée 28^{ème} sur 119 pays avec un score global de 7,9 indiquant un

³⁸ Le modèle de consommation des produits laitiers tunisiens est le résultat de la politique de compensation qui a biaisée la consommation en faveur du lait demi écrémé subventionné (41,3 % des dépenses en lait et produits laitiers).

faible « niveau de faim » (Figure 14). La situation de la Tunisie qui ne reçoit aucune aide alimentaire internationale directe demeure très favorable au niveau mondial et par rapport à la moyenne des pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

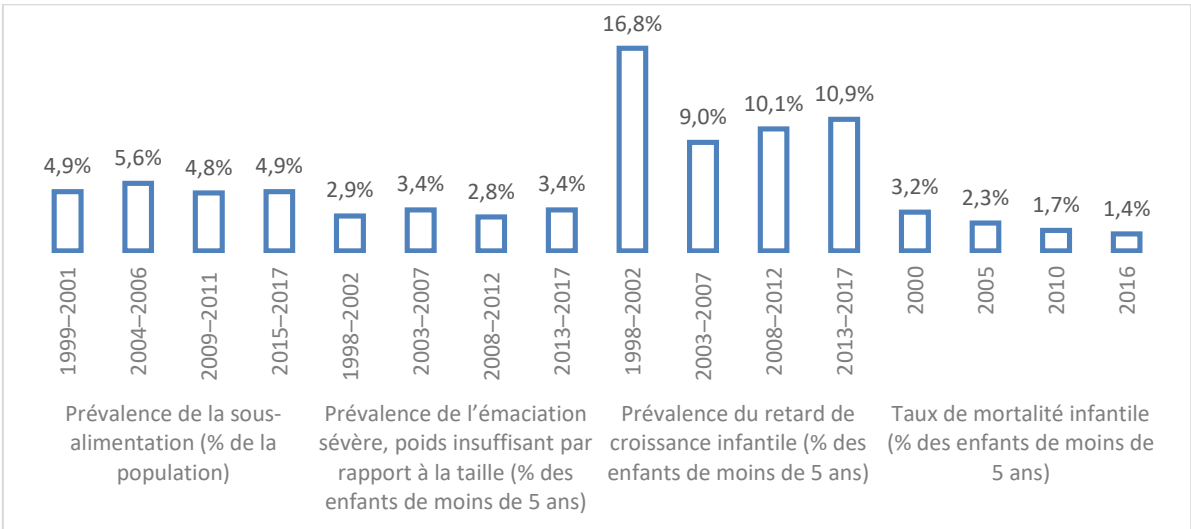
FIGURE 14 - EVOLUTION DE L'INDICE DE LA FAIM (GHI) EN TUNISIE



Source : *Elaboration à partir des données de Welthungerhilfe (WHH); International Food Policy Research Institute (IFPRI) et Concern Worldwide (2018)*

Cependant, il faut remarquer que le score du GHI a légèrement augmenté par rapport à l’année 2010 (avec un GHI de 7,6) traduisant surtout une augmentation de la proportion d’enfants de moins de cinq ans qui souffrent d’une sous-nutrition aigüe et une augmentation d’enfants qui souffrent d’une sous-nutrition chronique (retard de croissance). De même, la proportion de la population tunisienne qui souffrent de sous-alimentation, liée à un apport calorique insuffisant est passée de 4,8 % sur la période 2009-2011 à 4,9 % sur la période 2015-2017 (figure 15).

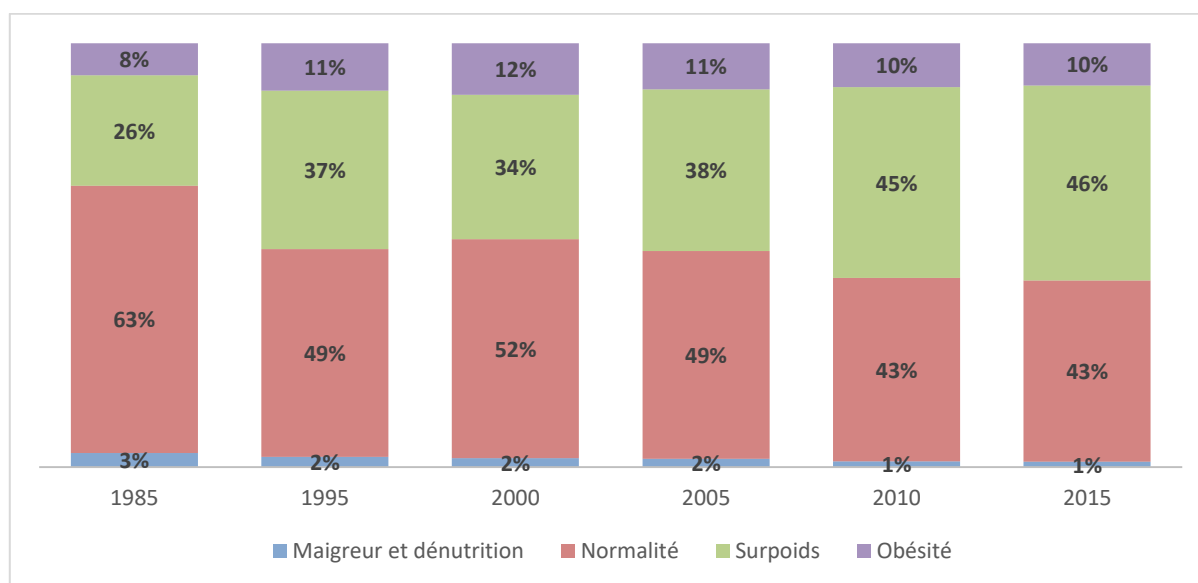
FIGURE 15 - EVOLUTION DES INDICATEURS DE L'INDICE DE LA FAIM (GHI) EN TUNISIE



Source : *Elaboration à partir des données de Welthungerhilfe (WHH); International Food Policy Research Institute (IFPRI) et Concern Worldwide (2018).*

Par ailleurs, d'après les statistiques des enquêtes nationales sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages, environ 46 % des tunisiens sont en surpoids en 2015 (Figure 16). Le pourcentage de la population âgée entre 20 et 69 ans souffrant de l'obésité est de 10%. Ce sont les femmes qui sont les plus affectées par l'obésité (13 % contre 6,6 % chez hommes). Le surpoids touche environ 49 % des hommes âgés entre 20 et 69 ans et 44 % des femmes. Les problèmes de surpoids et d'obésité croient avec l'âge et ce sont les habitants des zones urbaines et des grandes villes qui sont les plus touchés aussi bien par l'obésité que par le surpoids.

FIGURE 16 - EVOLUTION DE L'ETAT NUTRITIONNEL DE LA POPULATION TUNISIENNE SELON L'INDICE DE MASSE CORPORELLE



Source : Elaboration à partir de l'Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages (INS, 1985- 1990- 1995- 2000- 2005- 2010-2015).

3. UNE DEPENDANCE ACCRUE AUX IMPORTATIONS DE CEREALES

En Tunisie, l'évolution des taux de satisfaction des principaux besoins en produits alimentaires de base par la production nationale (blé dur, blé tendre, orge, lait, viande bovine, viande ovine, viande caprine, viande de volailles et œufs)³⁹ montre une consolidation pour les viandes et les produits laitiers (Figure 17).

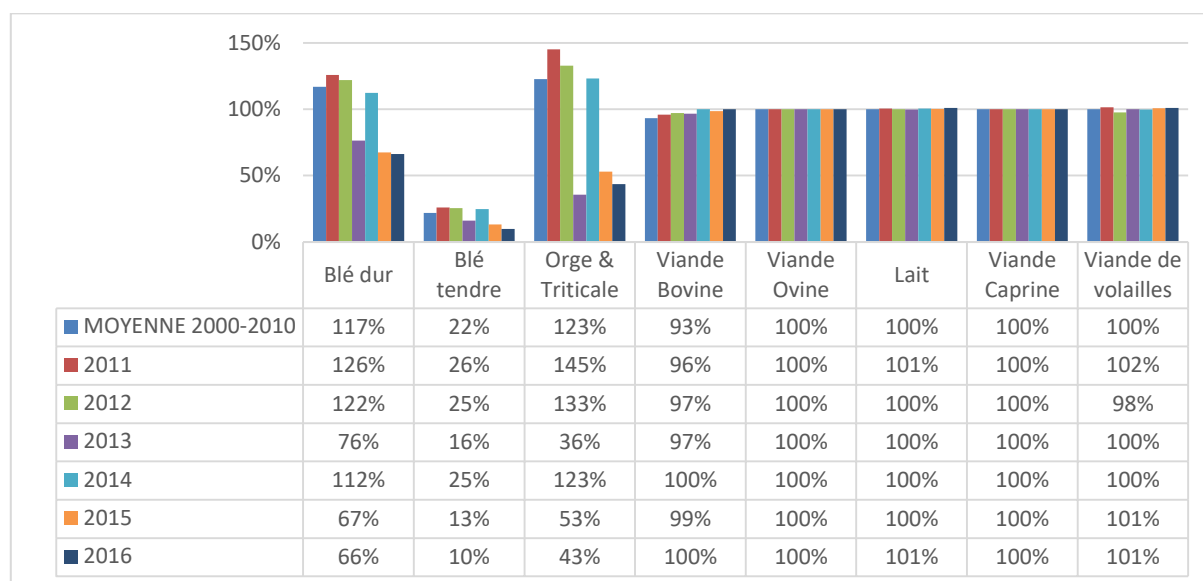
Par contre, la tendance est à l'augmentation de la dépendance aux importations pour les céréales (blé dur, blé tendre et orge et triticales)⁴⁰. Sur la période 2005/2016, l'approvisionnement local représente en moyenne respectivement 56 % des besoins pour le blé dur, 12 % pour le blé tendre et 18 % pour l'orge. L'objectif d'un accroissement significatif de l'offre nationale de céréales, au centre des stratégies nationales d'autosuffisance alimentaire, n'a donc pas été atteint. Les mesures de soutiens mises en place par l'Etat tunisien pour stimuler la production de céréales n'ont pas permis d'inverser la tendance et les importations céréalières progressent inexorablement (Chebbi, 2018).

³⁹ Ces produits représentent plus de 60 % de la valeur totale de la production agricole tunisienne.

⁴⁰ Les ventes nationales de céréales par l'Office de Céréales (OC) ont été prises comme proxy à la demande nationale. L'Office dispose d'un monopole sur l'achat (local et extérieur) et la commercialisation des céréales collectées et importées. Il fixe les prix de vente à tous les stades de la filière et joue un rôle complexe d'intermédiaire financier entre la Caisse Générale de la compensation (CGC) et les opérateurs chargés de la collecte et du stockage et les industriels de transformation.

Ces importations ont coûté plus de 1 022 millions de dinars en moyenne sur la période 2011/16 (cf. Cinquième partie).

FIGURE 17 - EVOLUTION DU TAUX DE SATISFACTION DES BESOINS DES PRODUITS ALIMENTAIRES DE BASE



Source : Elaboration à partir des données du MARHP.

4. PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA POLITIQUE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN TUNISIE

SUBVENTIONNEMENT DES PRODUITS ALIMENTAIRES DE BASE

La politique d'encadrement des prix à la consommation et de subvention des produits agroalimentaires de base constitue un élément central de la politique tunisienne en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais aussi en matière de régulation des marchés. Cette politique vient supporter la politique de développement de la production agricole, notamment la production de céréales et de lait, afin de répondre à une demande croissante et diminuer la dépendance aux importations.

La politique des prix est régie par la loi 2015, relative à la réorganisation de la concurrence et des prix⁴¹. Même si elle consacre la liberté des prix comme principe général, l'article 3 de cette loi exclue du régime de la liberté des prix certains biens et services de première nécessité soumis à un régime d'homologation administrative des prix. Les prix de certains produits agricoles et agro-alimentaires sont ainsi encadrés en Tunisie selon trois régimes, les autres étant théoriquement libres sur le marché tunisien⁴² :

- Le régime de l'homologation des prix à tous les stades (Tableau A, voir Annexe 8)
Il s'agit principalement des produits agroalimentaires considérés de première nécessité (pain

⁴¹ Journal Officiel de la République Tunisienne du 25 et 29 septembre 2015. Cette nouvelle Loi modifie la Loi n° 91-64 du 29 Juillet 1991 relative à la concurrence et aux prix, modifiée et complétée par les Lois n° 93-83 du 26 Juillet 1993, n° 95-42 du 24 Avril 1995, n° 99-41 du 10 Mai 1999, loi n° 2003-74 du 11 Novembre 2003 et n° 2005-60 du 18 Juillet 2005.

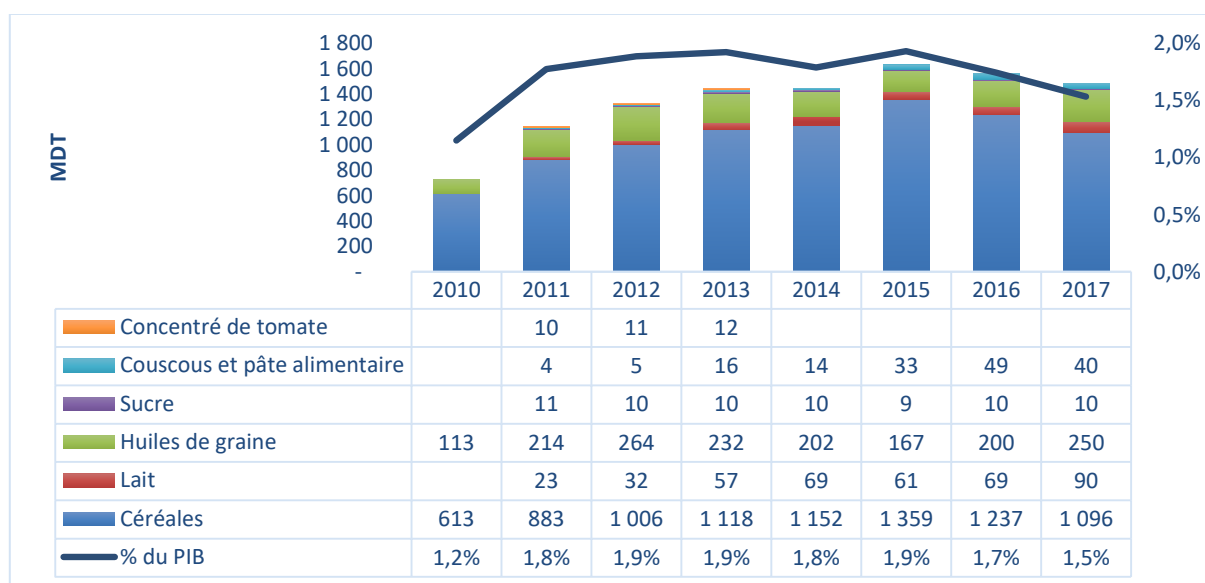
⁴² Le texte de référence qui énumère les produits encadrés est le Décret no 91-1996 du 23 Décembre 1991 relatif aux produits et services exclus du régime de la liberté des prix et aux modalités de leur encadrement modifié et complété par les Décrets no 93-59 du 11 Janvier 1993 et no 95-1142 du 28 Juin 1995.

subventionné ; farine et semoule subventionnées ; couscous et pâtes alimentaires subventionnés ; huiles alimentaires subventionnées ; sucre subventionné ; lait subventionné et certaines boissons chaudes (café et thé)).

- le régime de l'homologation des prix au stade de la production (Tableau B, voir Annexe 9) qui concerne le sel, la levure de panification et le café torréfié.
- l'encadrement des marges de distribution (Tableau C, voir Annexe 10) qui regroupe certains produits agricoles et agroalimentaires (riz, agrumes, raisins de table, dattes, pommes de terre, tomates, piments, oignons, plantes et condiments, volailles, œufs, sons, beurre, concentré de tomates, sucre en morceaux, café torréfié...).

Par ailleurs, parmi les produits alimentaires de base certains sont subventionnés à la consommation, c'est le cas du pain et de la baguette, de la farine, du lait ½ écrémé, de l'huile ou encore du sucre. Dès 1970 la Tunisie a mis en place une Caisse Générale de Compensation (CGC) dont le but était la maîtrise des prix des produits de base, notamment les produits céréaliers et de palier aux augmentations des prix. Or, la facture des subventions accordées à l'ensemble des produits agroalimentaires concernés a fortement progressé depuis 2010 et atteint 1 486 millions de dinars en 2017, soit 1,5 % du PIB de la Tunisie (figure 18).

FIGURE 18 - EVOLUTION DES DEPENSES DE LA COMPENSATION DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES EN TUNISIE



Source : Elaboration à partir des données de des données du Ministère des Finances et du Ministère du Commerce.

La plus grande partie de ces subventions (76 % de l'ensemble) est absorbée par les produits à base de céréales (pain, baguette, couscous, pâtes alimentaires). L'ensemble des soutiens accordés à la transformation de céréales est un élément central du système de compensation mis en place par l'Etat tunisien. Les transferts budgétaires alloués par la Caisse Générale de Compensation (CGC) permettent de subventionner les opérations de « revente à perte » par l'Office des céréales destinées à la production de farine et de semoule et à la fabrication du pain (gros et baguette) et de pâtes alimentaires, dont les prix à la consommation sont fixés. Cette compensation administrée par

l'Office des Céréales et prise en charge par la CGC correspond à la différence entre le coût de revient complet des céréales à l'achat (locales ou importées) et les prix de rétrocession aux différents maillons de la filière⁴³. Ainsi, les transformateurs de blé (minotiers pour le blé tendre et semouliers pour le blé dur) bénéficient d'une subvention afin d'assurer la vente de farine et de semoule à leurs clients à des prix réduits garantissant le respect des prix à la consommation des produits finaux homologués fixés par l'Etat⁴⁴. Selon l'étude ENPARD (Chebbi, 2018), le montant de ces indemnités compensatrices a augmenté très fortement durant les dernières années du fait de la hausse des prix internationaux, mais aussi de la dépréciation du dinar tunisien depuis 2011. Toutes céréales confondues, cette compensation a été multipliée par deux depuis 2010 et a atteint un niveau record en 2015 (1 359 millions de dinars). D'autres subventions sont accordées aux unités de transformation de pâtes alimentaires et de couscous.

Les mécanismes de subvention mis en œuvre par la Tunisie, notamment pour les filières les plus encadrées (céréales, lait), ont un coût budgétaire croissant de plus en plus difficile à supporter. Ils engendrent aussi des situations de détournements d'aides, de gaspillage (cf. encadré) et des surproductions très coûteuses (cf. cas du lait). De plus, la Tunisie continue de subventionner à la consommation les huiles végétales (huiles de soja, de maïs, de tournesol et de palme), très largement importées, générant un déficit commercial important (264 millions de dinars en 2016).

Une révision progressive du soutien à la consommation est en cours (réévaluation des prix puis libéralisation) et pourrait concerner, d'après la commission gouvernementale chargée de la refonte du système de subvention des produits de base⁴⁵, dans un premier temps le lait et les huiles végétales, dans un deuxième temps les pains et la farine pâtisseries et dans un troisième temps le sucre, la semoule, le couscous et les pâtes. Il est prévu qu'un transfert monétaire soit institué « pour compenser la perte du pouvoir d'achat du citoyen, du au passage à la vérité du prix. Une base de données sera mise en place, regroupant l'ensemble des bénéficiaires de transferts monétaires. L'inscription à ce service de transfert monétaire sera volontaire et sans aucune restriction pour tous les tunisiens résidents majeurs. Elle sera automatique pour les bénéficiaires du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) et du Programme d'accès aux soins à tarifs réduits (AMGII). Elle devrait être accompagnée de mesures compensatoires ciblées sur la frange de population la plus démunie et les gains budgétaires pourraient être réalloués pour le financement de mesures de paiements directs aux petits producteurs et de mesures et de services d'intérêt général au secteur agricole tunisien ».

⁴³ L'Office des céréales dispose d'un monopole sur l'achat (local et extérieur) et la commercialisation des céréales et fixe les prix de vente à tous les stades de la filière. Il est aussi l'intermédiaire financier entre la Caisse Générale de la compensation (CGC) et les opérateurs chargés de la collecte et du stockage et les industriels de transformation.

⁴⁴ Pour l'ensemble des dérivés céréaliers, le ministère du commerce fixe les prix à la consommation des produits homologués suivants : Semoule ; Farine PS-7 conditionnée ; Farine PS-7 vrac ; Couscous ; Pâtes alimentaires ; Pain 400g et Pain 220g. Les prix de ces produits sont ajustés périodiquement afin de préserver le pouvoir d'achat des tunisiens.

⁴⁵ <https://www.tunistribune.me/2018/09/22/tunisie-la-levée-de-la-compensation-sur-les-produits-de-base/>

Le gaspillage alimentaire : effet pervers de la politique de subvention à la consommation

En Tunisie, la politique de subvention à la consommation des produits alimentaires de base génère des effets pervers et notamment un gaspillage alimentaire très important. D'après des enquêtes menées auprès des ménages en 2016, l'INC estime que le gaspillage alimentaire, tous produits alimentaires confondus, coûte à chaque tunisien en moyenne 17 dinars par mois, soit 5 % du total de leurs dépenses alimentaires (364 DT/mois)⁴⁶. Les principaux produits gaspillés sont le pain et les produits céréaliers loin devant le lait et les produits laitiers. L'INC estime ainsi à un gaspillage moyen par ménage de 42 kg/ an de pain, soit 113 000 tonnes par an (15,7% des achats en pain). Le gaspillage est particulièrement important au moment du ramadan. L'INC a également enquêté les restaurant universitaire et les GMS.

Ce gaspillage génère aussi le développement d'un commerce de pain rassis destiné à l'alimentation animale (49 % du pain non consommé serait destiné à ce circuit). Ainsi, le sac de 50 kg de pain rassis se vendrait entre 15 et 30 DT (un kilo de pain équivalait à 4k g de farine animale).

Pour remédier à ces pertes et gaspillage, l'Institut National de la Consommation a élaboré dès 2015 une stratégie de réduction du gaspillage du pain qui vise notamment à réduire le gaspillage de pain de 10 % durant les 2 premières années et 30 % sur 5 ans. Par ailleurs, les efforts de l'INC concernant le gaspillage alimentaire, particulièrement le gaspillage du pain, ont été complétés par le renforcement depuis 2018 des capacités des gestionnaires de restaurants universitaires, des boulangers et des enseignants d'écoles et sur la sensibilisation des élèves et des femmes, notamment les femmes rurales et le développement des compétences des structures en charge de la réduction du gaspillage alimentaire. Enfin, il est prévu la signature d'une charte nationale pour la lutte contre le gaspillage en avril 2019.

REVUE DES POLITIQUES ET PROGRAMMES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELS EN TUNISIE

La Planification Nutritionnelle et Alimentaire a été un axe majeur du VIème Plan de développement économique et social de 1982-1986. Ce Plan a donné beaucoup d'importance aux mécanismes de coordination entre les différents secteurs pour développer les politiques alimentaires et nutritionnelles à échelle nationale.

En 1995, un Plan National d'Action pour l'Alimentation et la Nutrition (PNAAN) été élaboré, à la suite de la ratification par la Tunisie de la Déclaration mondiale sur la nutrition lors de la Conférence Internationale sur la Nutrition (CIN) de 1992. Ce plan visait à améliorer l'état nutritionnel et la qualité de vie de la population, et à réduire les malnutritions (par carence ou par excès). Il a été ensuite actualisé en 2004 et a bénéficié de l'appui la FAO et l'UNICEF. Le XIème plan de développement économique et social (2007-2011) a ainsi intégré particulièrement six actions spécifiques (lutte contre la carence en fer chez les enfants et les femmes en âge de procréer ; promotion de l'allaitement maternel ; évaluation du statut de l'enfant en Vitamine A ; éradication de la carence iodée dans le Nord-Ouest ; lutte contre le retard de croissance dans les régions rurales du Centre et Sud-Ouest ; prévention de l'obésité chez les enfants et les adolescents et promotion des modes de vie sains).

Actuellement, la gestion des problèmes générés par la transition nutritionnelle constitue la principale priorité nationale⁴⁷. Plusieurs programmes alimentaires et nutritionnels nationaux sont en cours

⁴⁶ INC, Principaux résultats des enquêtes et sondages sur le gaspillage alimentaire, Ben Jazia, Atelier de restitution des résultats intermédiaires des travaux sur l'estimation du gaspillage et axes stratégiques de réduction, mai 2017

⁴⁷ La transition nutritionnelle se réfère au passage d'une alimentation monotone, mais riche en amidon et fibres, faible en gras et d'une vie physiquement active à une alimentation plus diversifiée mais riche en sucres, en graisses animales saturées et en aliments usinés, faible en fruits, légumes et fibres et à un mode vie sédentaire.

d'exécution, notamment la stratégie nationale de prévention et de lutte contre l'obésité et le programme de réduction de la consommation du sel, sucre et gras.

Un rapport récent réalisé par l'ITES avec l'appui du PAM⁴⁸ souligne la nécessité pour la Tunisie de disposer d'une « stratégie de sécurité alimentaire nationale multisectorielle claire et cohérente avec les cibles de l'ODD2⁴⁹ et de mobiliser les fonds nécessaires pour sa réalisation. Ce rapport présente un certain nombre de recommandations qui concernent les politiques agricoles, commerciales et sanitaires ainsi que quelques pistes d'un ordre plus technique qui peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif notamment :

- Elaborer un indice national de sécurité alimentaire qui permet de suivre l'avancement de la stratégie nationale ;
- Mettre en place un Conseil National de la Sécurité Alimentaire pour exprimer l'existence d'un engagement politique au plus haut niveau ;
- Engager un programme de soutien spécifique aux petits exploitants ;
- Compléter le dispositif de protection sociale qui constitue un solide investissement dans le capital humain et un moyen efficace d'inclusion sociale.

PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE

Parallèlement aux programmes alimentaires et nutritionnels et dans le but de favoriser l'accès à l'alimentation, via l'amélioration et la diversification des revenus et la mise en place de filets de sécurité pour les plus vulnérables, un intérêt particulier a été accordé aux programmes d'assistance sociale et d'autonomisation des femmes rurales (cantines scolaires, programme des jeunes filles rurales, programme de la famille productive, etc.).

La création d'un revenu minimum de complément s'ajoutant aux autres formes d'aides sociales, a abouti à la création en 1986 du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN). C'est le programme social le plus étendu en termes de populations couvertes et de diffusion géographique et le seul programme de transfert monétaire permanent desservi sur une base trimestrielle aux familles jugées par des comités d'éligibilité comme étant les moins nantis (CRES, 2017)⁵⁰. En 2014 le PNAFN a permis de cibler environ 225 525 ménages tunisiens (8,3 % des ménages) et 802 461 individus (7,3 % de la population)⁵¹.

⁴⁸ ITES, *Revue stratégique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie*

⁴⁹ Objectif 2 du développement durable : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

⁵⁰ Le PNAFN se distingue d'autres programmes par l'octroi d'aides monétaires directes sur une base mensuelle de l'ordre de 150 Dinars par mois en 2015.

⁵¹ Le nombre des bénéficiaires du programme était aux alentours de 230 000 familles en 2015. Il est important de noter que parmi ces bénéficiaires, environ 100 000 familles ont été admises à ce programme à la suite des pressions sociales survenues après 2011. Ainsi, le nombre de familles bénéficiaires du PNAFN a connu un accroissement remarquable de l'ordre de 70 % par rapport au total des bénéficiaires de 2010, qui se situait aux alentours de 130 000 familles. Outre l'aide monétaire permanente, les familles bénéficiaires du PNAFN et leurs ayants droit bénéficient d'un deuxième programme d'accès gratuit aux soins dans les structures hospitalières publiques moyennant une cotisation annuelle fixe (timbre) de 10 DT. En 2016, le nombre de ces bénéficiaires s'est établi aux alentours de 620 000 (CRES, 2017).

QUATRIEME PARTIE

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

La gestion des ressources naturelles est un pilier central de la politique de développement en Tunisie. Ainsi, le droit à l'eau et l'obligation pour l'Etat et la société de préserver cette ressource et de rationaliser son exploitation est inscrit dans la constitution tunisienne du 26 janvier 2014 (Article 44 de la nouvelles Constitution) et le droit à un environnement sain et équilibré (Article 45)⁵².

Le Plan de développement 2016/2020 (MDICI 2016) vise à orienter la Tunisie « Vers un nouveau modèle de développement ». Il propose que « l'économie verte soit le moteur du développement durable », avec comme axes majeurs :

- La garantie de la sécurité alimentaire par une agriculture moderne,
- L'aménagement du territoire équitable et qui intègre toutes les régions en respect des équilibres écologiques,
- L'optimisation de la gestion des ressources naturelles par une maîtrise et la rationalisation de l'utilisation des ressources hydriques et la protection de la richesse naturelle,
- La protection de l'environnement et l'introduction des indicateurs internationaux de préservation de l'environnement dans le système d'évaluation du niveau de développement,
- L'adoption des méthodes de production et de consommation propres,
- La réduction des risques de catastrophes naturelles et technologiques.

1. LES PRINCIPAUX ENJEUX EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

La Tunisie est dotée d'un climat méditerranéen caractérisé par une saison humide et une saison sèche. Le climat varie de l'humide au Nord à l'aride au Sud qui représente les 2/3 du pays. La pluviométrie est en moyenne de 230 mm/an avec de fortes variations d'une année sur l'autre, engendrant des épisodes de sécheresses qui semblent se multiplier avec le changement climatique.

La Tunisie dispose de 450 m³/habitant/an d'eau, ce qui est en dessous du seuil du stress hydrique de 500 m³/habitant/an. Ce disponible par habitant était de 532 m³/habitant/an en 1994 et devrait continuer à diminuer dans les prochaines années. La Tunisie dispose de ressources en eau limitées et est considérée « comme un pays qui aura des problèmes sérieux d'eau à l'horizon 2025 ».

⁵² Voir JORT 2015

L'eau mobilisable en Tunisie est estimée à 4 766 millions m³/an, constituée à 55 % d'eaux de surface collectées majoritairement dans le Nord et à 45 % de nappes d'eau souterraines majoritairement situées dans le Centre et le Sud. L'agriculture irriguée consomme 80 % des ressources en eau disponibles, alors que 14 % sont allouées à l'eau potable et 6 % à l'industrie et au tourisme. Selon le Bureau de la planification et des équilibres hydraulique (2016), l'agriculture irriguée, grande consommatrice en eau, représente 37 % de la production agricole (8 % de la surface agricole utile, 27 % des emplois agricoles et 20 % de la valeur des exportations).

Outre les pénuries régulières en eau de surface, l'extension des périmètres irrigués et le recours non programmé à l'irrigation d'appoint a généré une surexploitation des ressources souterraines. La BAD (2016), estime que le taux d'exploitation des eaux sous-terraines a atteint 120 % en 2015 engendrant une dégradation de la qualité de l'eau à travers l'augmentation de la salinité et une surconsommation de l'énergie liée à la surexploitation et à la baisse des nappes (plus de pompage).

D'après la stratégie de développement durable, seule une mobilisation d'eaux non conventionnelles (eaux dessalées et usées) encore limitées pourrait augmenter l'offre en eau dans les années à venir. A horizon 2021, le volume d'eaux usées traitées pourrait atteindre 330 millions de m³ d'eau par an (voir GBO du MARHP).

La gestion de la rareté en eau est donc sans nul doute le plus grand défi auquel est confronté le secteur agricole en Tunisie et ce défi s'accroît avec les effets du changement climatique.

Depuis l'indépendance, la politique de gestion de l'offre en eau axée sur la mobilisation de l'eau a été une priorité nationale et a permis de construire 33 barrages, de collecter plus de 90 % des eaux mobilisables et d'aménager un transfert de l'eau du Nord vers le Sud. La mobilisation ayant presque atteint ses limites, on assiste depuis les années 90 à une transition des politiques vers la gestion de la demande en eau avec la mise en œuvre de programmes d'économie de l'eau. Actuellement, il s'agit de mettre en pratique le concept de gestion de la demande en eau et de la gestion intégrée de la ressource, accordant ainsi « une plus grande importance aux mesures liées aux aspects institutionnels, organisationnels et techniques pouvant guider les comportements des utilisateurs et gestionnaires de l'eau vers une utilisation plus efficace de l'eau (MARHP/BPEH, 2016) ». Il s'agit aussi de mieux valoriser l'eau utilisée en agriculture au profit de cultures à plus forte valeur ajoutée (concept de valorisation de l'eau).

LA NECESSITE DE PRESERVER DES SOLS DEGRADES

Les sols en Tunisie sont assez vulnérables à l'érosion et sont généralement peu fertiles et pauvres en humus. Cette érosion engendre une réduction du réservoir d'eau pour les plantes et limite la productivité agricole. De même, le sol érodé envase les barrages et diminue leur capacité de stockage. Aujourd'hui, 46 % des cultures sont réalisées sur des terres à fertilité limitée et près de 1,1 millions d'hectares sont cultivés sur des terres sensibles à l'érosion (Mtimet, 2015). De plus, la dégradation des terres est accentuée par des mauvaises pratiques agricoles comme le développement de la monoculture céréalière.

La stratégie de développement durable (2011) indique même que « l'érosion hydrique engendre en Tunisie la perte annuelle de l'équivalent de 11 000 ha de terres productives et les différentes formes

de désertification engendrent la perte de pas moins de l'équivalent de 25 000 ha de terres non renouvelables de façon irréversible ».

Prenant conscience de l'importance du maintien du sol, la Tunisie a élaboré et mis en œuvre des stratégies de conservation des eaux et des sols (CES). La première a été mise en place durant la période 1990-2001 (CES1) et la seconde durant la période 2001-2011 (CES2). Ces programmes ont permis de construire différents aménagements (lacs collinaires, banquettes, cuvettes, ouvrages de recharge de la nappe...). Ces stratégies ont été largement appuyées par les partenaires techniques et financiers, en particulier l'Union européenne (UE) et l'Agence française de développement (AFD). Les fonds apportés en appui au budget de l'Etat ont permis de réaliser des infrastructures tout en intégrant des approches locales territoriales⁵³.

Même si le premier objectif des CES était de protéger les grands ouvrages hydrauliques de l'envasement, la pression de plus en plus pesante sur les ressources en eau (pénurie, surexploitation des nappes...) a rendu essentiel la valorisation de l'agriculture pluviale (80 % de la superficie). Ainsi, l'utilisation de l'eau verte (eau stockée dans le sol) et l'intégration des bonnes pratiques culturales pour la valorisation de l'eau pluviale sont devenues les priorités des politiques récentes. Une nouvelle stratégie de CES tunisienne a été élaborée en 2017, appelée « CES productive », pour intégrer des actions de conservation des eaux et des sols dans le processus de gestion des ressources naturelles et développement rural.

Le Projet GDA Sidi Amor – un projet modèle dans la gestion de l'eau

Le groupe de développement agricole (GDA) localisé à Sidi Amor, au nord de la ville de Tunis est devenu un modèle de gestion de l'eau à travers : l'économie d'eau, la collecte de l'eau de ruissellement et l'utilisation des eaux usées traitées et un modèle de protection du sol et de la biodiversité. Ainsi, outre les modes classiques d'irrigation économe, le groupe ne cesse de multiplier les gestes d'économie en eau : goutte à goutte, paillage contre l'évaporation, etc... Il a aussi valorisé un bassin d'eaux usées

Aujourd'hui ce site est devenu une référence dans la gestion des ressources naturelles et dans la gestion du territoire. Ce GDA est un exemple d'ouverture de par sa collaboration entre parties prenantes (les secteurs étatique et privés, la recherche et les collaborations internationales⁵⁴).

Le GDA a pu bénéficier de l'expertise de plusieurs partenaires techniques et financiers et de l'assistance technique pour la préparation d'un projet d'appui institutionnel dans le domaine de l'Eco-construction (Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage (P3AII)).

⁵³ voir DG ACTA.

⁵⁴ Pour plus d'informations, voir (<https://www.sidiamor.org/gda1/>)

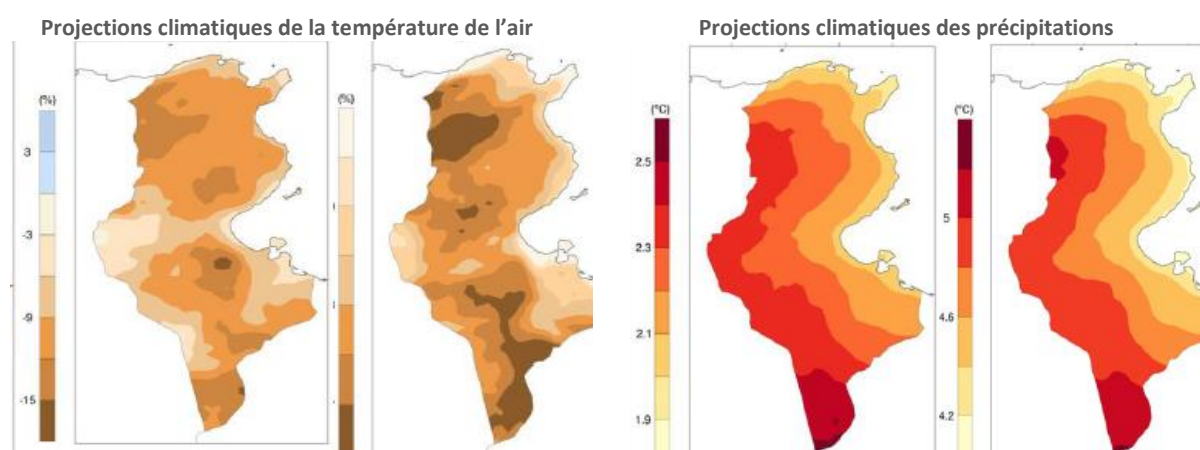
2. IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'AGRICULTURE TUNISIENNE ET PERSPECTIVES

Les scénarios mis à jour par l'Institut National de la Météorologie (INM) et les résultats des nouvelles projections publiés en 2018 pour la Tunisie, indiquent une augmentation des prévisions de température annuelle pour 2050 et 2100 par rapport à la période 1971-2000 pour le scénario RCP 8.5 (Profil représentatif d'évolution de concentration ou RCP Representative Concentration Pathway)⁵⁵.

Ainsi, il est prévu une hausse des températures moyennes variant **entre 2,1°C et 2,4°C à l'horizon 2050, et entre 4,2°C et 5,2°C à la fin de 2100**. Les zones côtières tunisiennes, qui correspondent aux zones les moins vulnérables comparées aux autres régions du pays, devraient connaître le réchauffement le plus modéré.

Les résultats publiés prévoient aussi une diminution des cumuls annuels de précipitations **variant entre -1% et -14% en 2050 et entre -18% à -27% en 2100** (figure 19). Les événements pluvieux seraient attendus avec une intensité plus forte engendrant des crues intenses et des inondations. La Tunisie serait soumise à un climat plus aride touchant peu à peu le Nord du pays.

FIGURE 19 - PROJECTIONS CLIMATIQUES EN TUNISIE AUX HORIZONS 2050 ET 2100 (SCENARIO RCP8.5)



Source : Livre blanc INM, 2018.

2.1. IMPACTS SUR LES RESSOURCES EN EAU ET EN SOL

La diminution des précipitations engendrerait une baisse des ressources en eau estimée à 28 % en 2030 qui affecterait principalement les eaux sous terraines (MDD, 2014). Les nappes profondes non renouvelables du Sud tunisien seraient les plus affectées. Les eaux de surface devraient quant à elle diminuer de 5% à l'horizon 2030.

⁵⁵ Cf. cinquième rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) sur les changements climatiques et leurs évolutions futures. Les rapports du GIEC synthétisent les travaux publiés de milliers de chercheurs analysant les tendances et prévisions mondiales en matière de changements climatiques. Les profils représentatifs d'évolution de concentration (RCP : representative concentration pathway) sont des scénarios de référence de l'évolution du forçage radiatif sur la période 2006-2300. Le profil RCP 8.5 est le plus extrême. Forçage radiatif >8,5Wm⁻² en 2100, évolution de dégagement des GES croissante, scénario pessimiste

Une diminution des stocks dans les barrages est également attendue. Cette diminution prévue des ressources risque d'accentuer la pression sur son utilisation et les conflits inhérents, d'accentuer la surexploitation des nappes phréatiques, d'augmenter le prix d'accès à l'eau et enfin de dégrader encore plus la qualité de l'eau.

La hausse des températures, la diminution de la pluviométrie et la variation de sa distribution annuelle vont accentuer les phénomènes d'érosion des terres et de désertification. Les phénomènes de pluies intenses et les grandes crues auront aussi un impact direct sur la perte de sols par érosion, se traduisant par une réduction de la fertilité des sols.

Enfin, l'augmentation prévue du niveau de la mer menace l'érosion et la perte en sol au niveau du Delta de l'Oued de Medjerda (2 600 hectares menacés par l'érosion et la perte de fertilité) et du Golf de Hammamet (1 900 hectares menacés) et menace de salinisation les aquifères côtiers par intrusion marine.

2.2. IMPACT SUR LA PRODUCTION AGRICOLE

En Tunisie, la production agricole qui est majoritairement pluviale est très dépendante du climat et en particulier de la pluviométrie. La pluviométrie impacte aussi l'agriculture irriguée en reconstituant les ressources disponibles en surface ou souterraines.

Concernant les céréales, une diminution des précipitations, comme l'ont montré les sécheresses récentes, se traduira par une baisse de la production, accentuée par la disparition probable de superficies céréalières. De même, les céréales étant très sensibles au stress hydrique à certains stades de leur végétation, tout changement de la répartition saisonnière de la pluie impactera la production. Enfin, l'élévation de la température devrait raccourcir le cycle de production avec là encore des effets négatifs sur la production. En conséquence, la Tunisie risque de voir sa dépendance aux importations de céréales s'accroître.

La hausse des températures et les sécheresses récurrentes pourraient en outre se traduire par une baisse du cheptel de bovins, ovins et caprins notamment dans le Centre et le Sud du pays (MARHP, 2007). Concernant plus particulièrement le secteur laitier une baisse de la production de céréales et de fourrages due à la diminution de la pluviométrie, à une baisse des surfaces emblavées et à une hausse de température poserait des contraintes en termes d'alimentation, avec des conséquences négatives sur la production laitière. La dépendance aux importations d'aliments pour bétail risque de s'accroître et se traduire par une hausse des coûts de production. De plus, le stress thermique aura un impact tant sur la quantité produite que sur la qualité du lait, impactant toute la filière de transformation⁵⁶.

L'élévation des températures influe le débourrement des arbres fruitiers et avance la date de floraison en arboriculture. Des sécheresses récurrentes auraient des répercussions probables à la baisse, notamment sur la production d'olives et d'agrumes avec des effets en termes d'exportations et donc de balance commerciale. Ces effets seront plus importants encore si des restrictions d'irrigation doivent être mises en œuvre.

Il faut souligner que ces dernières années la Tunisie subit déjà « de plein fouet » les effets du changement de climatique. Elle a traversé une période de sécheresse sévère en 2013 et de 2015 à

⁵⁶ Voir document banque mondiale page 7.

2017, suivie d'inondations en 2018, enregistrant des phénomènes pluviométriques extrêmes dans des zones "non habituées" aux inondations, notamment au Cap bon.

La baisse des stocks d'eau dans les barrages a incité le gouvernement à diminué la distribution des eaux dans le Nord à des fins d'irrigation. Ainsi, dans des régions tel que Kairouan, l'irrigation des maraîchages a été interdite et il n'a été alloué que les doses d'irrigation nécessaires pour la sauvegarde des arbres fruitiers. Au Cap bon, l'allocation de l'eau a baissé de 40 %, puis de 80 %, poussant les agriculteurs à construire des forages pour l'irrigation ou à irriguer avec de l'eau salée ou à utiliser des unités de dessalement.

Ainsi, en 2015-2016, la production de céréales a considérablement diminué avant d'augmenter la campagne suivante. En 2016/17, la production d'huile d'olive a baissé de 55 % par rapport à la moyenne annuelle nationale avant de connaître une hausse de la production de 120 % la campagne suivante. La production d'agrumes en 2017/18 a également été impactée par la sécheresse.

Face à ces risques il est donc urgent pour l'Etat tunisien d'encourager les changements de pratiques agricoles et les innovations permettant de répondre aux enjeux du changement climatique et d'en atténuer les effets, en tenant compte de la spécificité des contextes agricoles et des « besoins et caractéristiques socioéconomiques » des agriculteurs tunisiens.

3. LES STRATEGIES DE GESTIONS DES RESSOURCES NATURELLES

La Tunisie s'est engagée dans un processus de prise en compte des changements climatiques dès la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1993 et du Protocole de Kyoto en 2002. Elle a également participé aux différentes conférences des parties (COP) qui vérifie la bonne application des objectifs des conventions internationales adoptées et a présenté un plan d'action pour le climat à la COP 21. Dans ce plan d'action, concernant le secteur agricole, le bilan carbone serait atténué par l'encouragement de pratiques moins génératrices d'émissions telles que l'agriculture biologique ou de conservation, ainsi que la valorisation énergétique des déchets des animaux ou l'optimisation de leurs régimes alimentaires.

Le Ministère de l'environnement dispose de trois stratégies majeures relatives à la gestion des ressources naturelles et à l'adaptation et l'atténuation au changement climatique : la stratégie de développement durable, la stratégie de changement climatique et celle de l'économie verte, inscrites dans le plan de développement 2016/2020⁵⁷. Cependant ces stratégies n'intègrent pas pour le moment de stratégies sectorielles, notamment une stratégie sectorielle pour l'agriculture⁵⁸.

Enfin, la Tunisie a lancé en août 2018 le processus d'élaboration de son Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) qui vise à réduire la vulnérabilité du pays à ces changements, de renforcer la capacité d'adaptation de l'activité agricole et de garantir la sécurité alimentaire et la

⁵⁷ Voir à titre d'exemples : *Elaboration de la stratégie nationale sur le changement climatique en Tunisie (Rapport de diagnostic) Octobre 2011 (MA-GIZ)* ; *Stratégie de développement durable, Ministère de l'environnement, 2011* ; *Actualisation de la stratégie nationale et du plan d'action nationaux sur la biodiversité* ; *Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité 2018-2030, novembre 2017*.

⁵⁸ Il faut signaler également que la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD), présidée par le Chef du Gouvernement et regroupant tous les secteurs dont le secteur privé, ne s'est pas réunie, depuis 2009, il a indiqué que son département a appelé cette commission à concrétiser ces stratégies.

protection du littoral et des ressources hydrauliques, moyennant un financement du Fonds Vert (près de 3 millions de dollars, soit 8,29 millions de dinars)⁵⁹.

Toutes ses stratégies, visent :

- à améliorer la prise en compte des écosystèmes, question indispensable pour maintenir le cycle de l'eau (la recharge des nappes, bénéficier au maximum des fortes pluies, la conservation des sols, et la filtration) ;
- à examiner la question de la tarification de l'eau dans une perspective des changements climatiques et en tenant compte de la préservation des services écosystémiques (inclure une redevance par ha/an au titre de préservation des ressources naturelles et gestion de services environnementaux) ;
- à améliorer la maîtrise de la demande en eau et le renforcement du Programme National d'économie d'eau (surtout dans le secteur irrigué) ;
- à développer une capacité stratégique de sauvegarde en prévision des épisodes de sécheresses (rehaussement des barrages afin de maintenir les capacités) ;
- à encourager les cultures peu consommatrices d'eau (oliviers, pistachiers, figuiers, grenadiers, amandiers, légumineuses...) ;
- à maîtriser la consommation d'énergie lors de la production de l'eau (pompage, dessalement) en utilisant des énergies alternatives ;
- à développer les capacités de prévision des catastrophes dus aux inondations⁶⁰ ;
- à développer la recherche relative au secteur ; et
- à actualiser les textes juridiques, réglementaires et les réformes institutionnelles pour une prise en compte des aspects liés au changement climatique⁶¹.

⁵⁹ Cette stratégie touche aussi à d'autres aspects relatifs aux secteurs de la santé et de l'infrastructure.

⁶⁰ La DGRE dispose déjà d'un système nommé SYCOTRAC permettant de suivre en temps réel l'évolution des crues (suivi du débit et hauteur correspondante au niveau des différentes stations de transmission automatique (GSM-Data)) et la gestion des lâchés des barrages.

⁶¹ Nouveau code des eaux ; Etudes Vision Eau 2050 : intégration de la problématique du changement climatique dans le nouveau TdR ; 2 projets de jumelage pour la police de l'eau et la gestion des crues sont programmés dans le cadre de la coopération avec l'UE.

CINQUIEME PARTIE

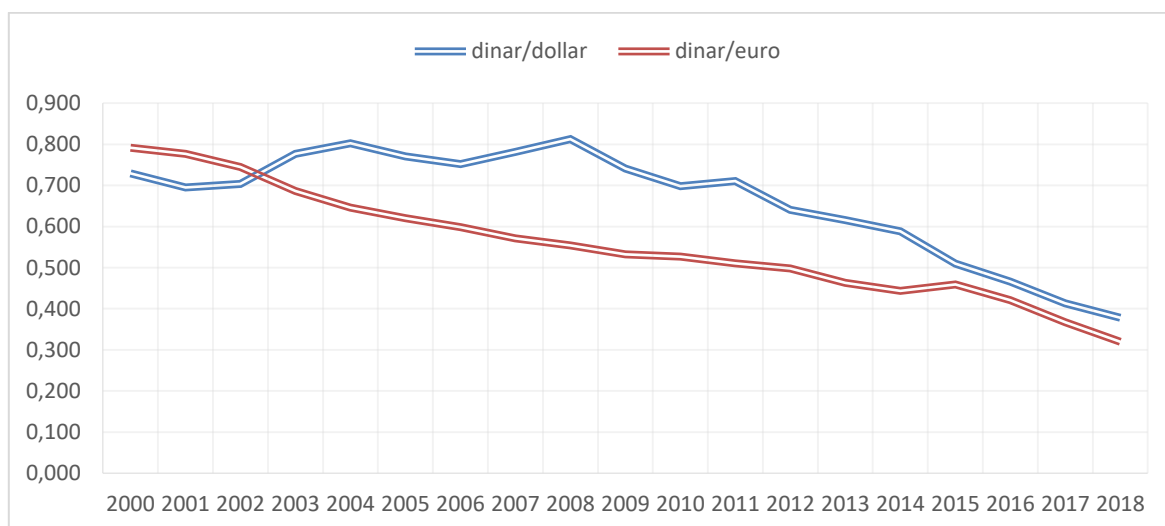
LES ECHANGES

1. UNE DEPRECIATION DU DINAR TUNISIEN QUI S'ACCENTUE DEPUIS 2016

En 2018, un Dinar tunisien valait en moyenne annuelle 0,378 dollar US et 0,320 Euro (soit un dollar pour 2,647 Dinar et un Euro pour 3,127 Dinar). De 2000 à 2018, la valeur du Dinar tunisien a fortement chuté tant en Euro qu'en dollar, accusant une baisse respective de 48 % et 60 % (Figure 20).

Si cette dépréciation qui s'est accentuée depuis 2016 et se poursuit en 2019 a pu améliorer la compétitivité des exportations tunisiennes et créer une certaine protection à l'entrée face aux produits concurrents importés, elle a aussi contribué à l'augmentation des coûts de production dans le secteur agricole et agro-alimentaire, via l'importation de carburant et d'intrants agricoles, et a aggravé la facture alimentaire. Finalement l'impact sur la balance commerciale agricole a été très mitigé (cf. Figure 22).

FIGURE 20 – EVOLUTION DE LA PARITE DINAR/EURO ET DINAR/DOLLAR



NB : Moyennes annuelles des cours du marché interbancaire.

Source : Elaboration à partir des données de la BCT.

2. LES PRINCIPAUX ACCORDS COMMERCIAUX DE LA TUNISIE

2.1. LA TUNISIE MEMBRE DE L'OMC

La Tunisie, en tant que membre de l'OMC, est signataire de l'accord agricole qui l'a obligé à ouvrir plus amplement ses frontières aux produits agricoles importés en diminuant ses droits de douane et en ouvrant ou en augmentant des quotas tarifaires. Cet accord impose également des obligations en termes de soutien au secteur agricole (diminution et limitation des soutiens dits distorsifs, notamment les soutiens par les prix) et de subvention aux exportations (diminution et limitation des aides aux exportations). Etant un pays en développement la Tunisie bénéficie d'un traitement spécial et différencié (durée de mise en œuvre de l'accord plus longue et moins élevées que les autres pays).

La Tunisie est également signataire de l'accord SPS et de l'accord sur les OTC qui fixent un certain nombre d'obligations en matière de normes sanitaires et phytosanitaires et de normes techniques.

2.2. LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC L'UE

D'après l'examen de sa politique commerciale⁶², la Tunisie a conclu des accords commerciaux avec une soixantaine de pays.

Avec l'UE, la Tunisie a signé en 1995 un accord d'association entré en vigueur en 1998. Ainsi, depuis 2008 les échanges de produits industriels entre les deux parties sont complètement libéralisés. L'accord prévoit aussi une libéralisation progressive du commerce des produits agricoles et de la pêche via des baisses de droits de douane et la mise en place de contingents tarifaires pour les produits sensibles. Les modalités de libéralisation pour ces produits font l'objet de plusieurs protocoles annexés à l'accord et révisés en 2000⁶³.

L'UE a ainsi fixé des contingents tarifaires pour de nombreux fruits et légumes frais ou transformés tunisiens, accompagnés parfois de calendriers d'exportation (cf. partie sur les exportations). La Tunisie applique également des contingents tarifaires pour certains produits importés de l'UE (viande, lait, céréales, ...), toutefois, du fait de la baisse des droits de douane en 2009 puis fin 2015, certains de ces contingents sont caduques car le droit préférentiel est plus élevé que le droit appliqué (cf. partie sur les importations).

Le rapport de l'OMC indique que la moyenne des droits de douane appliqués sur les produits agricoles européens entrant sur le marché tunisien était de 32,1 % (tarifs 2014), donc équivalente à la moyenne des taux NPF et de 12 % (tarifs 2016) pour les produits tunisiens pénétrant sur le marché européen, ce qui est beaucoup plus élevé que pour le Maroc (0,4 %) qui a conclu un accord agricole avec l'UE en 2010 (Tableau 16).

⁶² OMC, Examen de politique commerciale, Rapport du Secrétariat, Tunisie, WT/TPR/S/341, 8 juin 2016

⁶³ Journal officiel des Communautés européennes ACCORD EURO-MÉDITERRANÉEN établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part, L97/2, 30 mars 1998, http://www.commerce.gov.tn/Fr/union-europeenne_11_224

TABEAU 16 – PREFERENCE TARIFAIRES DANS LE CADRE DE L'ACCORD UE-TUNISIE, 2014 OU 2016

Commerce	Produits agricoles définition OMC	Produits de la pêche	Produits non agricoles
Importation en Tunisie: produits originaires de l'UE	Droits de douane réduits: moyenne de 32,1% (NPF: 32,1%). Moyenne des droits non nuls sur les 2 089 lignes non nulles: 35,4%	Droits de douane réduits: moyenne de 33,2% (NPF: 33,2%)	Franchise totale sauf 122 lignes, moyenne des droits: 0,3% , (NPF: 9,6%); moyenne des droits sur les 122 lignes à droit non nul: 20%
Importation dans l'UE de produits originaires de la Tunisie ^a	Droits de douane réduits et contingents tarifaires: moyenne de 12,0% (NPF: 14,4%). Moyenne des droits sur les 1 452 lignes à droit non nul: 17,9%	Droits de douane réduits: moyenne de 0,6% (NPF: 12,0%)	Franchise totale (NPF: 3,8%)

a Les calculs pour les importations en Tunisie sont basés sur le tarif 2016, tandis que ceux pour les importations dans l'EU sont basés sur le tarif 2014.

Source: Secrétariat de l'OMC.

Depuis 2016, la Tunisie et l'Union européenne ont lancé les négociations pour la conclusion et la mise en œuvre d'un Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA). Il s'agit notamment d'étendre la libéralisation des échanges de produits agricoles et de la pêche. Il est aussi prévu que l'Union européenne appuie la Tunisie dans la mise à niveau des secteurs qu'elle aura identifiés comme prioritaires. Cet accord qui se traduirait par une ouverture accrue du marché tunisien aux produits agricoles européens fait l'objet d'âpres débats.

A l'issue du deuxième round de négociation à Tunis du 28 au 31 mai 2018, les deux parties ont « envisagé d'échanger sur les priorités, ainsi que les produits sensibles pendant le prochain cycle de négociations, avant de préparer les offres formelles respectives éventuellement avant la fin de 2018. La Tunisie a souligné l'importance de l'appui de l'UE à la mise à niveau du secteur et l'utilité de prévoir à cet effet des mesures d'accompagnement et d'assistance adéquates et conséquentes. De son côté l'UE a rappelé le programme d'appui à la compétitivité et aux exportations (PACE) qui sera bientôt mis en place et qui comprendrait une composante importante relative à la mise à niveau du secteur agricole. En plus, un programme de relance de l'investissement et de modernisation des exploitations agricoles (PRIMEA) est en cours de mise en œuvre »⁶⁴.

2.3. LES PRINCIPAUX AUTRES ACCORDS COMMERCIAUX DE LA TUNISIE

L'AELE (L'ISLANDE, LE LIECHTENSTEIN ET LA NORVEGE)

L'accord de libre-échanges entre la Tunisie et l'AELE a été signé le 17 décembre 2004. Dans le cadre de cet accord les produits non-agricoles ont été entièrement libéralisés depuis 2008. Pour les produits agricoles, contrairement à l'accord avec l'UE, des concessions ont été échangées séparément avec chacun des pays membres, l'AELE ne disposant pas d'une politique agricole commune.

⁶⁴ Rapport conjoint du deuxième round de négociation sur un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) entre la Tunisie et l'Union européenne Tunis, 28-31 mai 2018, <http://www.aleca.tn/wp-content/uploads/2018/07/rapport%20conjoint%202%C3%A9me%20round%20Aleca%20VF%204juillet.pdf>

L'ACCORD D'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE

L'Accord de libre-échange entre la Tunisie et la Turquie, signé en avril 2004 et en vigueur depuis juillet 2005, concerne surtout les produits non-agricoles entièrement libéralisés juillet 2014. Des préférences tarifaires sont réciproquement accordées pour certains produits agricoles et de la pêche.

L'ACCORD D'AGADIR

L'accord d'Agadir instaure une zone de libre-échange entre le Maroc, l'Egypte, la Tunisie, la Jordanie. Il a été signé le 25 février 2004 et est entré en vigueur le 27 mars 2007. Il a été élargi le 3 avril 2016 au Liban et à la Palestine. Il instaure entre les parties une exonération totale des droits d'importation et de toute taxe d'effet équivalent.

CONVENTION DE FACILITATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES COMMERCIAUX INTER-ARABES (GRANDE ZONE DE LIBRE ECHANGE ARABE)

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998 cet accord regroupe actuellement 18 pays arabes (Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Qatar, Soudan, Sultanat d'Oman, Syrie, Tunisie, Yémen). Tous les produits aussi bien agricoles qu'industriels sont échangés librement et en exonération douanière depuis le 1er janvier 2005, à l'exception d'une liste arabe commune de produits prohibés exclue de l'application de cette convention pour des raisons de sécurité, de santé, de religion ou de protection de l'environnement. Ainsi, ces produits ne bénéficient pas du démantèlement progressif des droits de douane et taxes d'effet équivalent, et sont soumis aux dispositions du droit commun en matière de commerce extérieur. Le bénéfice de l'exonération tarifaire est tributaire à la satisfaction des règles d'origine convenues.

AUTRES ACCORDS COMMERCIAUX

D'après le Ministère tunisien du commerce, la Tunisie a également signé des accords commerciaux (zones de libre-échange ou accord préférentiels) avec l'Algérie, le Maroc, l'Egypte, la Jordanie, la Syrie, la Mauritanie et l'Iran.

ARRANGEMENTS PREFERENTIELS NON-RECIPROQUES

L'Australie, le Canada, le Japon, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, la Russie et la Suisse accordent des préférences tarifaires à la Tunisie dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP). À ce titre, les exportations tunisiennes de produits couverts par le SGP bénéficient d'une exonération totale ou partielle des droits de douane de la part de ces pays.

3. LA POLITIQUE COMMERCIALE DE LA TUNISIE

Le Ministère du tunisien du commerce indique que la politique du Commerce extérieur repose sur trois principes : la libéralisation, la diversification de la base exportatrice et la diversification des partenaires.

Depuis le début des années 1990 la Tunisie a fait le choix d'une plus grande intégration dans l'économie mondiale en libéralisant progressivement son commerce extérieur et en négociant de nombreux accords commerciaux.

Etant donné l'importance des échanges, notamment agricoles, dans l'activité économique du pays, la Tunisie vise à diversifier sa base exportatrice en ciblant les secteurs et filières à haute valeur ajoutée et à forte composante de savoir.

Du fait de liens historiques et de sa proximité géographique, l'Europe demeure, notamment dans le secteur agricole, le principal partenaire commercial de la Tunisie, tant à l'importation qu'à l'exportation. Tout en cherchant à renforcer ces relations commerciales la Tunisie a entamé un programme de diversification de ses partenaires commerciaux, visant un développement des échanges notamment avec les pays du Nord de l'Europe et d'Europe centrale et orientale, les pays appartenant à la zone arabe et les pays d'Afrique.

Aujourd'hui, les principaux enjeux des échanges agricoles en Tunisie sont :

- D'assurer la sécurité alimentaire du pays, tout en protégeant son secteur agricole de la concurrence externe, afin d'augmenter la production et ainsi de diminuer la dépendance du pays aux importations de produits de base ;
- D'augmenter les exportations sources de devises :
 - en améliorant la qualité et la traçabilité des produits exportés pour répondre au développement des normes sanitaires, phytosanitaires et techniques ;
 - en valorisant ces produits via la transformation et via le développement des labels, répondant ainsi aux attentes des consommateurs en termes d'alimentation saine, de respect de l'environnement et du bien-être animal ;
 - et en diversifiant à la fois la gamme de produits exportés et les partenaires commerciaux.

3.1. A L'IMPORTATION

La réforme tarifaire de 2009 a entraîné une baisse générale des droits de douane notamment pour les produits agricoles dont le taux maximum a été fixé à 36 %. Ainsi, en 2015 la moyenne des taux appliqués aux produits agricoles était de 32,1 %, soit moins de la moitié du niveau de 2005 (67 %). La protection a sensiblement diminué pour les produits laitiers, les fruits et les légumes et fin 1995 de nombreux produits ont été totalement libéralisés, notamment les céréales, le sucre, l'huile...

Il existe d'autres droits et taxes appliqués sur les importations : redevances de prestations douanières, droits sanitaires vétérinaire, redevances de traitement informatique, taxe sur les conserves alimentaire, taxe municipale d'abattage, taxe FODECAP, prélèvement à l'importation ...

Au de-là des droits et taxes, les importations des principaux produits de base sont directement gérées par l'Etat. Ainsi, l'Office des céréales dispose du monopôle d'importation pour le blé dur et tendre sous privilège fiscal (contingent). De même, les importations de produits laitiers, d'huiles, de sucre ou encore de viandes réalisées dans la limite des contingents tarifaires ou en cas de pénurie sont organisées par le Ministère du Commerce sur proposition du Ministère de l'agriculture. Le privilège fiscal accordé dans le cadre des contingents tarifaires peut être suspendu en cas de surproduction nationale (cas du lait en poudre et de la viande bovine en 2016).

L'Office du commerce de Tunisie (OCT) a notamment pour attribution l'approvisionnement du marché local en produits de base de « première nécessité » à prix fluctuants (sucre, café, thé, riz),

ainsi que la gestion des stocks de sécurité couvrant 3 à 4 mois de consommation pour ces produits. De fait, il importe du sucre (en monopole de fait) et, sans droits exclusifs, des produits alimentaires de base, notamment le thé (noir et vert), le café vert et certains «produits conjoncturels» (principalement des pommes de terre), et procède à leur distribution en gros.

Concernant l'importation d'huile, trois systèmes coexistent :

- l'Office national de l'huile (ONH) a le monopole de l'importation des huiles brutes destinées au secteur subventionné (surtout l'huile de soja et des petites quantités d'huile de palme et de maïs utilisées pour des coupages). Des quotas de raffinage sont ensuite attribués par l'ONH aux fabricants industriels qui travaillent à façon moyennant une subvention identique pour tous les opérateurs et correspondant au coût de traitement (155 dinars/tonne en 2013). L'huile raffinée est ensuite livrée à l'ONH qui la répartit entre 37 conditionneurs agréés selon un système de quotas de raffinage et qui sont tenus d'utiliser des emballages en verre blanc consignés. Les conditionneurs reçoivent une subvention de 0,140 TND/litre pour couvrir leurs frais. Par l'intermédiaire de la CGC, l'Etat tunisien compense les pertes subies par l'ONH en cas de vente à des prix inférieurs au prix d'achat.
- depuis 2004, les importations d'huiles brutes de graines et de palme pour le secteur libre sont autorisées. Le marché libre de l'huile est partagé entre plusieurs marques (Lesieur, Nejma et Safia), mais ne représente aujourd'hui que 10 % de la consommation nationale.
- les graines de soja destinées à l'unité de trituration de Carthage-Grains sont importées directement par l'industriel, au prix du marché international. Le risque de volatilité du coût de la matière première est donc assumé par cette entreprise.

D'après le rapport de l'OMC, 1,3 % des lignes tarifaires étaient couvertes par un contingent tarifaire (animaux, viandes, céréales, sucre, huiles...). Si les quotas de céréales, de sucre ou de viande bovine sont en général remplis, ce n'est pas le cas des contingents sur les produits laitiers.

De plus, les entreprises entièrement exportatrices sont exemptées de droits à l'importation et de TVA pour des produits destinés à la fabrication de produits alimentaires destinés à l'exportation (cf. cas de la biscuiterie).

Le tableau suivant (Tableau 17) présente une synthèse des préférences par pays fournisseurs par rapport aux taux NPF appliqué. Il confirme que la marge préférentielle de l'UE est aujourd'hui très faible.

TABLEAU 17 – TAUX APPLIQUES NPF ET TAUX PREFERENTIELS 2015

	Total			Agriculture par définition OMC			Produits non agricoles par définition OMC		
	Moyenne simple des taux (%)	Fourchette des taux (%)	Lignes tarifaires en franchise de droits (%) ^a	Moyenne simple des taux (%)	Fourchette des taux (%)	Lignes tarifaires en franchise de droits (%) ^a	Moyenne simple des taux (%)	Fourchette des taux (%)	Lignes tarifaires en franchise de droits (%) ^a
NPF	14.1	0 - 36	46.6	32.1	0 - 36	9.1	9.6	0 - 36	56.0
AELE	8.1	0 - 36	76.4	32.1	0 - 36	9.3	2.1	0 - 36	93.2
Algérie	8.1	0 - 36	76.4	32.1	0 - 36	9.3	2.1	0 - 36	93.2
Egypte	9.5	0 - 36	69.1	31.4	0 - 36	10.8	4.0	0 - 36	83.7
Jordanie	10.0	0 - 36	66.8	31.3	0 - 36	11.6	4.7	0 - 36	80.7
Koweït	2.1	0 - 36	89.6	0.4	0 - 36	98.9	2.6	0 - 36	87.2
Maroc	7.0	0 - 36	79.2	25.9	0 - 36	26.7	2.3	0 - 36	92.3
Palestine	0.2	0 - 36	99.2	0.1	0 - 36	99.8	0.2	0 - 36	99.1
Turquie	8.1	0 - 36	76.4	32.1	0 - 36	9.1	2.1	0 - 36	93.2
UE	8.1	0 - 36	76.4	32.1	0 - 36	9.3	2.1	0 - 36	93.2

a Pourcentage du total des lignes.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, basés sur des données fournies par les autorités.

3.2. A L'EXPORTATION

Le troisième projet de développement de exportations (PDE) 2011-2016 a bénéficié de l'appui de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) avec pour objectif de développer les exportations, d'accroître la compétitivité des exportateurs et de renforcer les échanges entre les secteurs public et privé. Il comprend une composante « Appui à l'amélioration du climat des affaires et à la diffusion de la technologie et de l'innovation » qui vise à appuyer la restructuration et la modernisation des douanes, à améliorer la logistique du commerce et à appuyer la diffusion de la technologie et de l'innovation pour le commerce (traçabilité, droits de propriété intellectuelle).

Une seconde composante « Prestation de services financiers et non financiers aux entreprises d'exportation » vise à garantir le préfinancement des exportations (Dhamen Finance) et à renforcer le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX). L'assistance offerte par le CEPEX concerne l'information et le conseil apportés à toutes les étapes de la chaîne d'exportation, l'identification des marchés potentiels, l'organisation d'activités promotionnelles et la formation aux techniques de commerce international.

Le CEPEX gère aussi un Fonds de promotion des exportations (FOPRODEX) qui lui permet d'attribuer des subventions, allant de 30 à 40 % du coût des actions de promotion engagées par les entreprises, telles que la réalisation de supports de promotion et de publicité, la création de label et de marque. Le Fonds accorde en outre des prêts à concurrence de 40 à 50 % du coût de l'action de promotion. Certaines actions promotionnelles collectives engagées par les fédérations opérant dans le domaine de l'exportation et par les groupements interprofessionnels peuvent bénéficier d'une subvention. De plus, la Tunisie via le CEPEX subventionne à hauteur de 33 à 50 % les coûts de fret pour les produits exportés.

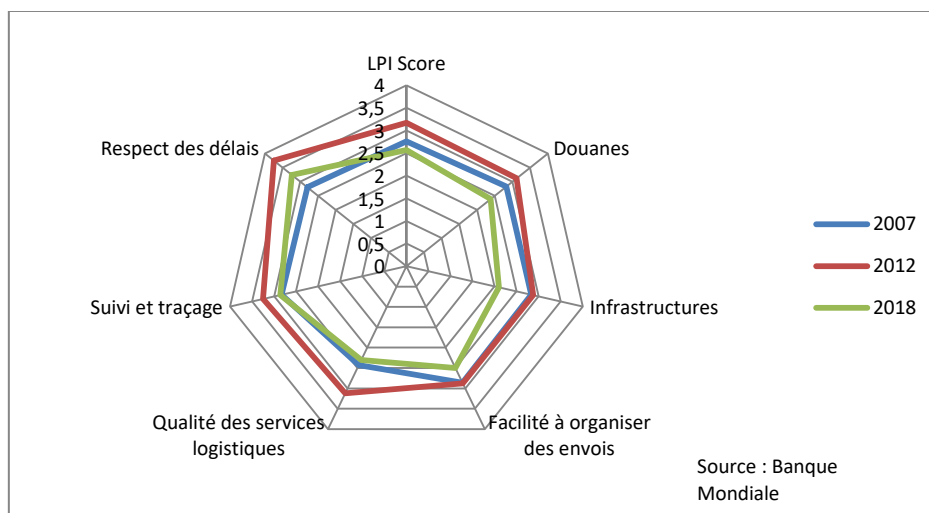
L'exportation d'huile d'olive tunisienne bénéficie de l'appui budgétaire du Fonds de Promotion de l'Huile d'Olive Conditionnée (FOPRHOC). C'est un Fonds spécial du trésor qui a été créé en 2005 pour financer les opérations destinées à l'encouragement de la promotion et de la commercialisation de l'huile d'olive conditionnée. Le FOPRHOC est alimenté principalement par une taxe de 0,5 % sur la valeur commerciale à l'exportation d'huile d'olive en vrac (huile d'olive exportée dans des conteneurs dont la contenance est supérieure à 5 litres.). En 2018, cette taxe de 0,5 % a été portée à 1,5 % afin de renforcer les ressources du Fonds. Le FOPRHOC octroie des primes de 50 % du coût des programmes de marketing et des actions de promotion avec un plafond de 70 000 dinars/an pour les entreprises exportant annuellement moins de 100 tonnes d'huile d'olive conditionnée et de 150 000 dinars/an pour les entreprises dépassant ce seuil. Pour chaque consortium, ensemble d'entreprises ou association professionnelle, cette prime atteint 70 % du coût de chaque action avec un plafond de 150 000 dinars/an.

3.3. LOGISTIQUE

L'indice de performance logistique de la Banque mondiale classe les pays selon six dimensions du commerce : la performance douanière, la qualité des infrastructures de transport, la facilité d'organiser des envois à des prix compétitifs, la compétence et la qualité de services logistiques, le suivi et la traçabilité des envois, la rapidité des envois et le respect des délais. Pour chaque critère une note sur 5 est affectée pour 158 pays en 2018 (148 en 2007 et 153 en 2012).

La Tunisie est passée de la 60^{ème} place en 2007 à la 41^{ème} place en 2012, avant de retomber à la 105^{ème} place en 2018. Les performances logistiques du pays se sont dégradées pour la majorité des critères et en particulier pour les douanes et les infrastructures (Figure 21), ce qui constitue une forte contrainte pour le développement des exportations du pays. Seul le respect des délais s'est amélioré depuis 2012 mais reste très inférieur au score obtenu en 2007.

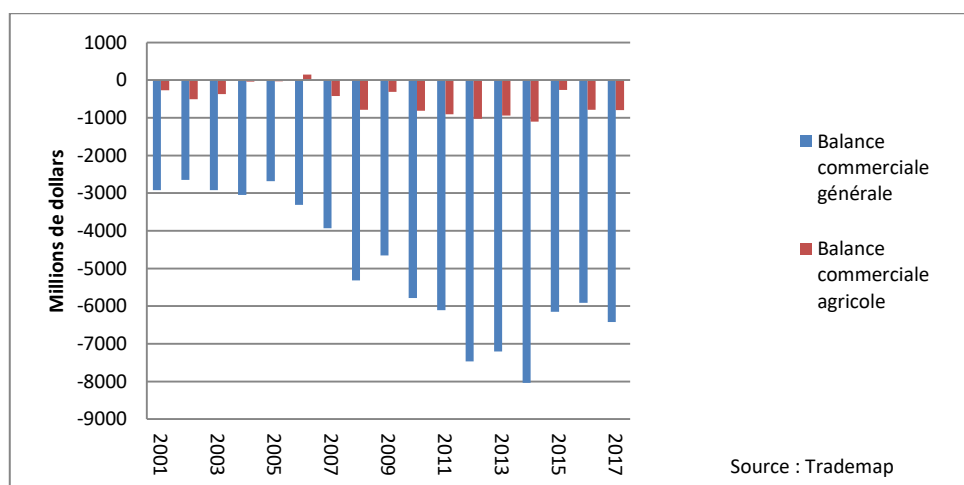
FIGURE 21 – INDICATEUR DE PERFORMANCE LOGISTIQUE DE LA TUNISIE



4. UNE BALANCE COMMERCIALE AGRICOLE DEFICITAIRE

En 2017, la balance commerciale globale de la Tunisie accuse un déficit de 6,4 milliards de dollars qui s'est accru depuis le début des années 2000. Le commerce agricole⁶⁵ est déficitaire de 797 millions de dollars (USD), soit 12 % du déficit total (figure 22). Depuis 2001, la balance commerciale agricole n'a été excédentaire qu'en 2006.

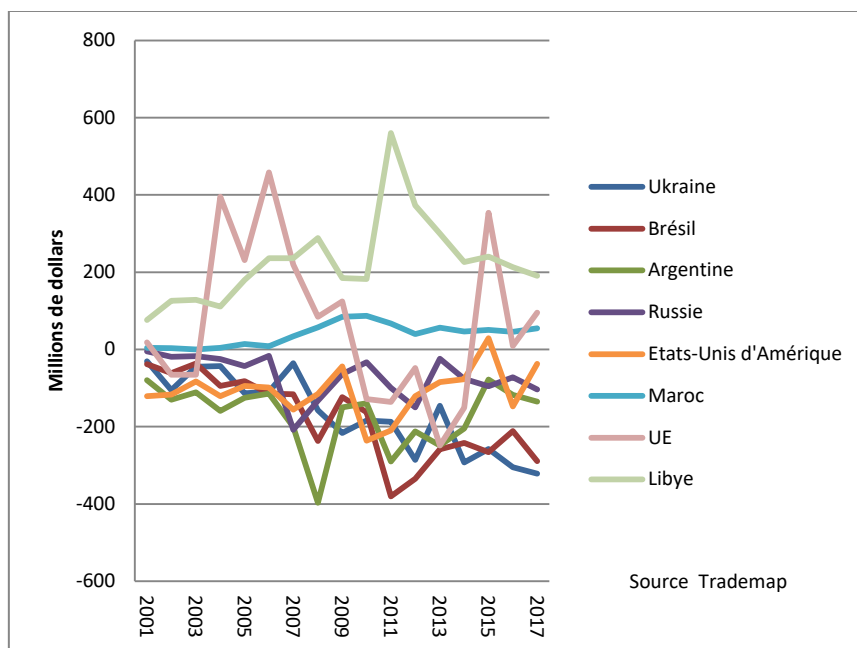
FIGURE 22 – BALANCE COMMERCIALE ET BALANCE COMMERCIALE AGRICOLE TUNISIENNE 2001-2017 (MILLIONS USD)



⁶⁵ Les données utilisées ici proviennent de la base de données Trademap alimentée par les données nationales. Les produits agricoles dans la nomenclature des échanges internationaux, comprennent les produits agricoles bruts, les produits de la pêche et les produits agricoles et de la pêche transformés, chapitre 1 à 24.

Après avoir été très déficitaire de 2010 à 2014, avec plus de 95 millions de dollars en 2017 la balance commerciale agricole de la Tunisie est excédentaire avec l'Union européenne (cf. suite). Elle est également excédentaire avec la Lybie (191 millions de dollars) et dans une moindre mesure avec le Maroc et le Sénégal, grâce notamment aux exportations de dattes et d'huile d'olive et avec les Emirats arabes Unis où elle exporte du sucre (Figure 23).

FIGURE 23 – BALANCE COMMERCIALE AGRICOLE TUNISIENNE PAR PAYS 2001-2017 (MILLIONS USD)



Les échanges de produits agricoles de la Tunisie sont par contre de plus en plus déficitaires avec l'Ukraine fournisseur de céréales (-322 millions USD) et le Brésil fournisseur de sucre (-289 millions USD). Les déficits sont également élevés, mais dans une moindre mesure avec l'Argentine, fournisseur de céréales et de tourteaux, ou encore la Russie (fournisseur de céréales et d'huiles).

En termes de produits (Annexe 12), en 2017 le déficit commercial tunisien est particulièrement marqué pour :

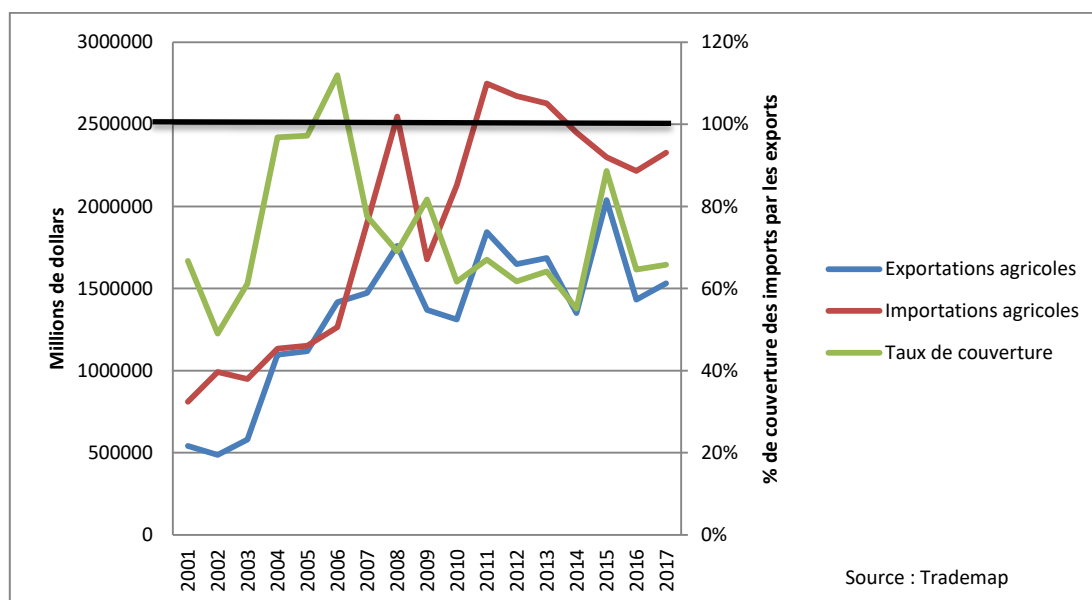
- Les céréales : - 734 millions USD
- Les oléagineux - 240 millions USD
- Le sucre : - 156 millions USD
- Le tabac : - 114 millions de dollars
- Les aliments pour animaux (dont tourteaux) - 83 millions de dollars

En 2017, la Tunisie est par contre excédentaire en :

- Huiles : + 2,46 milliards USD (huile d'olive)
- Fruits : + 2,34 milliards USD (dattes, agrumes)
- Poissons : + 88 millions USD
- Préparations à base de céréales + 48 millions USD

La dépendance aux importations de céréales et dans une moindre mesure d'huile et de sucre se traduit par une facture alimentaire élevée que ne compensent pas les recettes d'exportation, comme le montre la forte dégradation, depuis 2006, du taux de couverture des importations par les exportations (Figure 24).

FIGURE 24 – EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS AGRICOLES TUNISIENNE ET TAUX DE COUVERTURE 2001-2017



5. DES IMPORTATIONS TUNISIENNES DE PRODUITS ALIMENTAIRES TOUJOURS EN HAUSSE

En 2017, les importations de produits agricoles représentent plus de 11 % des importations totales de la Tunisie, soit plus de 2,3 milliards de dollars (Tableau 18). Depuis 2001, elles ont progressé plus fortement que les importations totales, la part des produits agricoles dans les importations n'était alors que de 9 %. Notons que la dépréciation continue du Dinar contribue sensiblement à la hausse des importations en valeur.

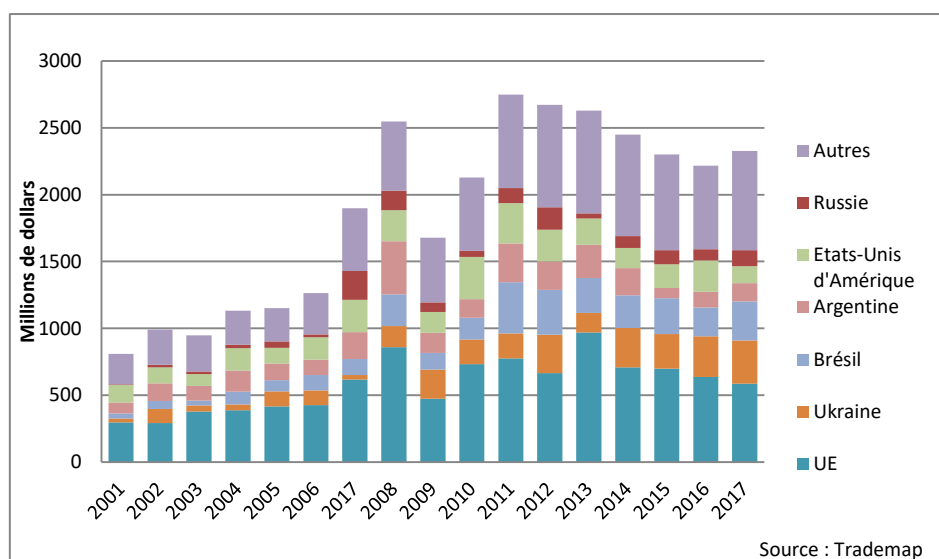
TABLEAU 18 - PART DES PRODUITS AGRICOLES DANS LES IMPORTATIONS DE LA TUNISIE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var 2001-2017	Var 2010-2017
Importations totales	9527	9523	10951	12737	13174	15007	19099	24638	19096	22215	23952	24471	24266	24793	20223	19487	20618	116%	-7%
Importations de produits agricoles	810	992	949	1134	1151	1265	1899	2548	1678	2128	2749	2671	2628	2450	2300	2216	2327	187%	9%
% de produits agricoles	9%	10%	9%	9%	9%	8%	10%	10%	9%	10%	11%	11%	11%	10%	11%	11%	11%	33%	18%

Source : Trademap

En 2017, avec 586 millions de dollars, l'Union européenne demeure le premier fournisseur de produits agricoles de la Tunisie. Elle représente 25 % des importations de ce pays, contre 37 % en 2001 et 34 % en 2010. Les importations en provenance de l'UE ont tendance à diminuer notamment depuis 2013, du fait principalement d'une chute des ventes de céréales et de sucre sur le marché tunisien (figure 25).

FIGURE 25 – IMPORTATIONS TUNISIENNES DE PRODUITS AGRICOLES PAR PAYS FOURNISSEUR 2001-2017 (MILLIONS DE DOLLARS)



Avec 323 millions de dollars d'exportation, l'Ukraine est devenue le second fournisseur de produits agricoles de la Tunisie (14 % de part de marché). Ses ventes, principalement de céréales se sont renforcées à partir de 2008, confirmant sa position au détriment de l'Union européenne notamment depuis 2014.

Le Brésil fournit la Tunisie en sucre brut et représente 13 % des importations tunisiennes. Ses exportations sur le marché tunisien ont progressé sensiblement depuis 2011 au détriment des importations de sucre blanc européen, pour atteindre les 294 millions de dollars.

Enfin, les importations tunisiennes en provenance de Russie (céréales et huiles notamment) ont atteint les 118 millions d'euros en 2017, alors que les achats de produits agricoles en provenance des Etats-Unis (oléagineux notamment) diminuent sensiblement depuis 2010.

Comme les autres pays du Sud de la Méditerranée la Tunisie importe surtout des céréales (du blé et du maïs), pour une facture de plus de 735 millions de dollars en 2017, soit plus de 31 % de ses importations agricoles totales (annexe 13).

La Tunisie est également importatrice :

- d'huile : 297 millions de dollars (13 %)
- de sucre : 280 millions de dollars (12 %)
- d'aliments pour animaux (tourteaux de soja notamment) : 250 millions de dollars (11 %)
- de café, thé, épices : 155 millions de dollars
- et de lait et produits laitiers : 101 millions de dollars

Ces six catégories de produits représentent en 2017 près de 80 % des importations agricoles tunisiennes. La Tunisie reste donc très dépendante des marchés internationaux et en particulier des fournisseurs européens pour approvisionner en produits de base alimentaires une population croissante. La facture alimentaire pour 2017 (céréales, sucre, huile, produits laitiers) dépasse les 1 400 millions de dollars.

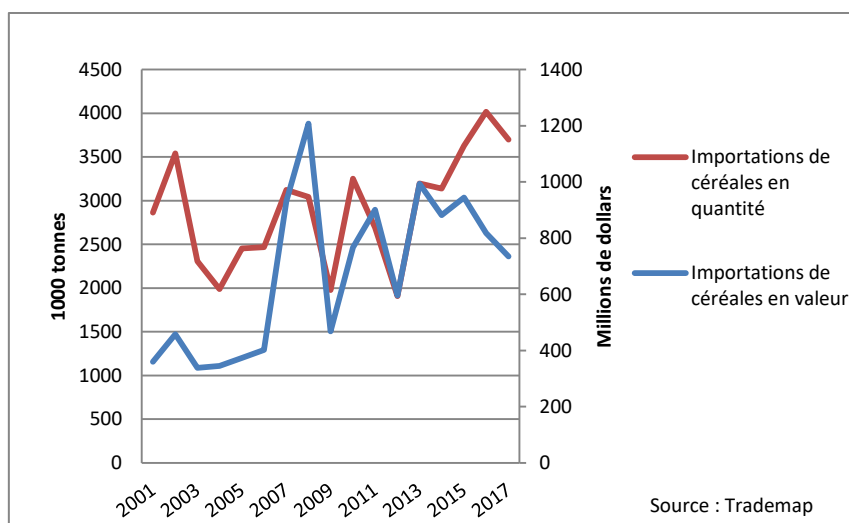
En 2017, la Tunisie a essentiellement importé de l'Union européenne des céréales, des aliments pour

animaux, de l'huile et des produits laitiers (annexe 14) pour un montant total de 586 millions de dollars.

5.1. LES IMPORTATIONS DE CEREALES

En 2017, la Tunisie a importé 3,698 millions de tonnes de céréales pour une valeur de 735 millions de dollars. La Tunisie importe majoritairement du blé tendre pour approvisionner ses minoteries (1,250 millions de tonnes, soit 34 % des volumes de céréales importés en 2017) et du maïs (1,217 millions de tonnes, 33 % des volumes importés), puis du blé dur (698 000 tonnes) et de l'orge (493 000 tonnes).

FIGURE 26 – IMPORTATIONS TUNISIENNES DE CEREALES EN VOLUME ET EN VALEUR 2001-2017



Depuis 2001, les importations de céréales n'ont cessé de progresser tant en valeur qu'en volumes pour répondre à une demande croissante que n'arrive pas à fournir la production nationale (Figure 26). Toutefois, les importations suivent l'évolution de la production qui varie fortement d'une année sur l'autre du fait d'une pluviométrie très erratique (Figure 29). En 2017, les taux de dépendance vis-à-vis des céréales importées sont estimées à 88,96 % pour le blé tendre, 42,54 % pour le blé dur et 55,04 % pour l'orge (ONAGRI, 2018).

L'Office des céréales dispose d'un monopôle à l'importation pour les céréales destinées au marché local (blé dur, blé tendre, orge), à l'exception des céréales importées sous le régime de perfectionnement actif pour les produits ensuite transformés et réexportés. L'importation de maïs est quant à elle complètement libéralisée.

Jusqu'en 2005 les droits de douane moyen appliqués aux céréales et autres préparations étaient en moyenne de 76,2 %, depuis ils ont été sensiblement diminués. Ils ont été annulés fin 2015 pour le blé dur et le blé tendre (les droits plafonds notifiés à l'OMC, c'est-à-dire pouvant être appliqués sans plainte d'un fournisseur sont de 100 % pour le blé tendre et 80 % pour le blé dur)⁶⁶. Pour l'orge le droit appliqué est de 17 % (taux consolidé à 75 %) et pour le maïs de 0 % (taux consolidé à 17 %).

Dans le cadre de l'OMC, la Tunisie a notifié un contingent avec un droit douane réduit correspondant aux taux appliqués entre 1986-88 (entre 15 % et 35 % suivant les céréales), qui représente 600 000 tonnes pour le blé tendre, 300 000 tonnes pour le blé dur et 200 000 tonnes pour l'orge.

⁶⁶ Journal officiel n°104, Loi n° 2015-53 du 25 décembre 2015, portant loi de finances pour l'année 2016, décembre 2015

Avec un droit annulé pour le blé, cet accès minimum est de fait garanti.

Notons que les farines sont taxées à 36 % tout comme les produits de la pâtisserie et que les pâtes alimentaires ne sont pas taxées.

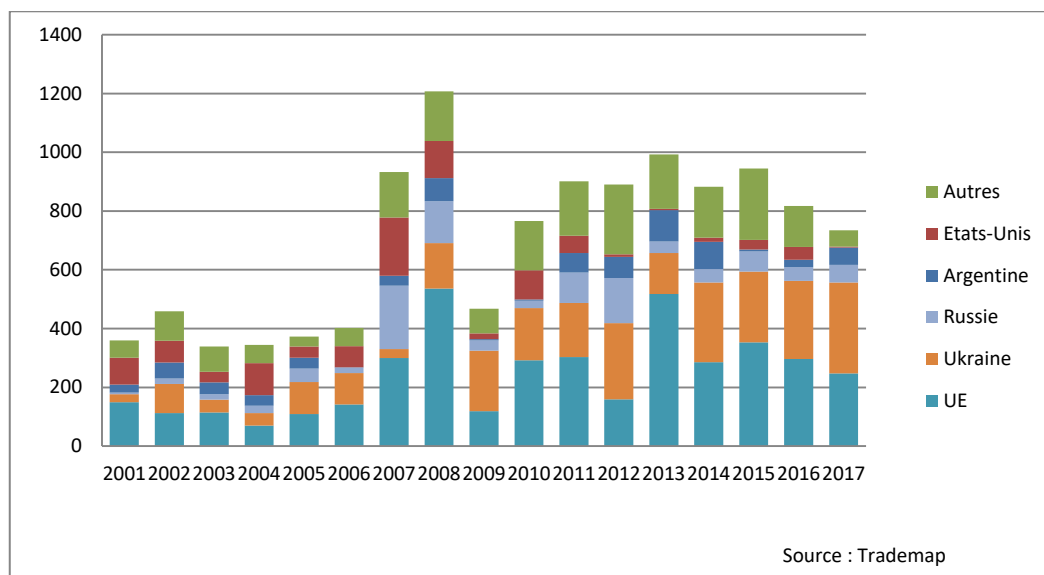
En 2017, l'Ukraine est devenue devant l'UE, le premier fournisseur de céréales de la Tunisie. Elle représente, avec 309 millions de dollars, 42 % des importations tunisiennes de céréales. Elle a écoulé sur ce marché 878 000 tonnes de maïs et 763 000 tonnes de blé tendre, soit respectivement plus de 70 % et 60 % des volumes importés par la Tunisie pour ces produits. L'Ukraine dispose d'un fort potentiel de production de céréales et a connu une production record de 62 millions de tonnes de céréales en 2016. Elle est ainsi devenue un acteur majeur très compétitif sur le marché international des céréales, notamment pour le maïs (3^{ème} exportateur mondial) et le blé tendre (6^{ème} exportateur mondial). L'Ukraine a aussi bénéficié du net recul de l'Union européenne du fait d'une mauvaise campagne 2016/17 tant pour le blé que le maïs (Figure 27).

En 3^{ème} position la Russie (8 % du marché) a exporté plus 300 000 tonnes essentiellement de blé tendre pour une valeur de 60 millions de dollars, en net recul depuis 2012.

Enfin, l'Argentine a exporté en 2017 plus 230 000 tonnes de maïs vers la Tunisie pour un montant de 58 millions de dollars toutes céréales confondues et semble confirmer sa position sur ce marché depuis 2011, malgré une forte chute en 2017.

Les Etats-Unis ont quant à eux quasiment disparu du marché après avoir représenté plus de 20 % des importations tunisiennes en 2007.

FIGURE 27 – IMPORTATIONS TUNISIENNES DE CEREALES EN VALEUR PAR PAYS FOURNISSEURS 2001-2017 (MILLIONS DE DOLLARS)



Dans l'accord d'association signé avec l'Union européenne la Tunisie prévoit dans le protocole 3 un avantage tarifaire pour les céréales européennes dans le cadre de contingents :

- Blé dur : 17 000 tonnes à droit de douane de 17 %
- Blé tendre : 230 000 tonnes à 17 %
- Orge : 12 000 tonnes à 17 %
- Maïs : 15 000 tonnes à 17 %

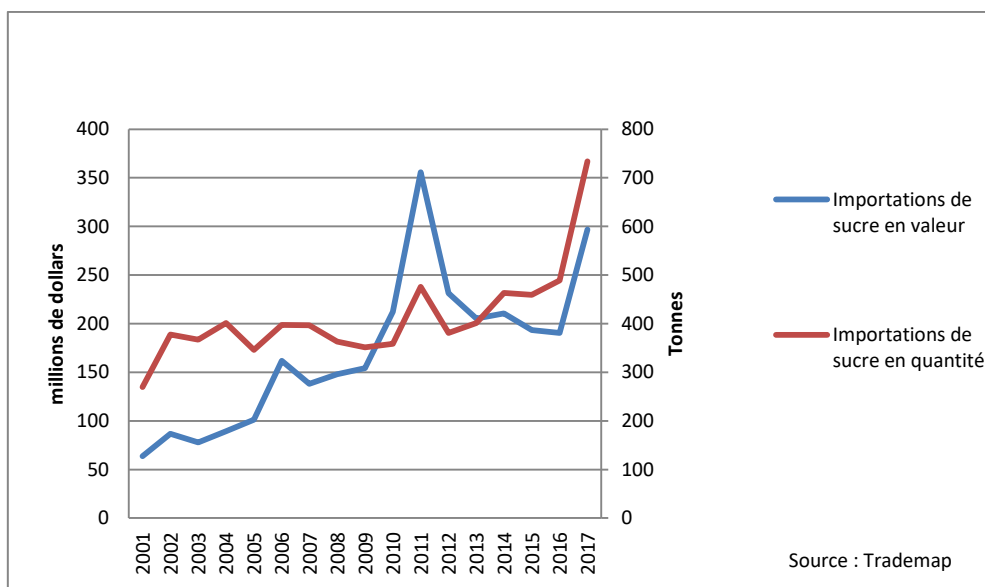
Depuis fin 2015, la TVA et les droits de douane ont été annulés sur les importations de céréales, les droits préférentiels sont devenus supérieurs aux droits appliqués. En 2017, l'UE a exporté vers la Tunisie 1,584 millions de tonnes de céréales composées à 52 % de blé dur (585 000 tonnes), 36 % d'orge (411 000 tonnes) et 12 % de blé tendre (135 000 tonnes), après des exportations records en 2016 de 4 millions de tonnes, dont 3 millions de tonnes de blé tendre (Figure 31). Elle est le premier fournisseur de blé dur et d'orge de la Tunisie.

Les volumes exportés par l'UE dépendent à la fois de la demande tunisienne et donc de la production nationale et des cours internationaux et donc de la concurrence des autres fournisseurs. Ils dépendent aussi de la récolte européenne qui pour le blé tendre a diminué de plus de 20 % en 2016/17 par rapport à la moyenne quinquennale, en France, Belgique, Danemark et Pays Bas. La récolte de maïs a également été mauvaise lors de cette campagne (Annexe 15).

5.2. LES IMPORTATIONS DE SUCRE

Depuis le début des années 2000 les importations tunisiennes de sucre ont régulièrement augmenté tant en valeur qu'en volume avec une forte hausse en 2017, atteignant 734 000 de tonnes pour une valeur de 297 millions de dollars (Figure 28). En 2017, 66 % des importations tunisiennes de sucre proviennent du Brésil, l'UE ne représentant que 2 % de ce marché. Les importations de sucre sont gérées par l'Office du commerce de la Tunisie qui en a le monopôle et qui revend le sucre de consommation au prix subventionné de 970 millimes/kg.

FIGURE 28 – IMPORTATIONS TUNISIENNES DE SUCRE EN QUANTITE ET EN VALEUR 2001-2017



A l'OMC, la Tunisie a consolidé un contingent tarifaire de 100 000 tonnes à un taux de 15 %, avec un tarif douanier hors contingent de 36 % et l'Union européenne dispose d'un contingent de 20 000 tonnes à droit préférentiel dans le cadre de l'accord d'association signé avec la Tunisie. Cependant, les droits de douane et la TVA sont annulés sur le sucre brut depuis 2015 et pour le sucre blanc depuis 2017.

En 2017, l'UE a exporté vers la Tunisie à peine 9 000 tonnes de sucre brut, contre plus de 170 000 tonnes de sucre blanc en 2010. En 2017, les importations tunisiennes de sucre étaient constituées, en volume, à 20 % de sucre blanc et à près de 70 % de sucre de canne brut, contre

respectivement 65 % et 27 % en 2010. Depuis 2010, les importations tunisiennes de sucre brut provenant surtout du Brésil ont été multipliées par 5 en volume. Ce sucre est ensuite transformé pour la consommation locale mais aussi pour l'exportation. Ainsi, de 1 130 tonnes en 2014, les exportations tunisiennes de sucre sont passées en 2017 à plus de 266 000 tonnes, principalement écoulées vers la Suisse, la Lybie, la Grande Bretagne et les Emirats arabes unis, ce qui explique aussi la hausse des importations de sucre brut cette dernière année.

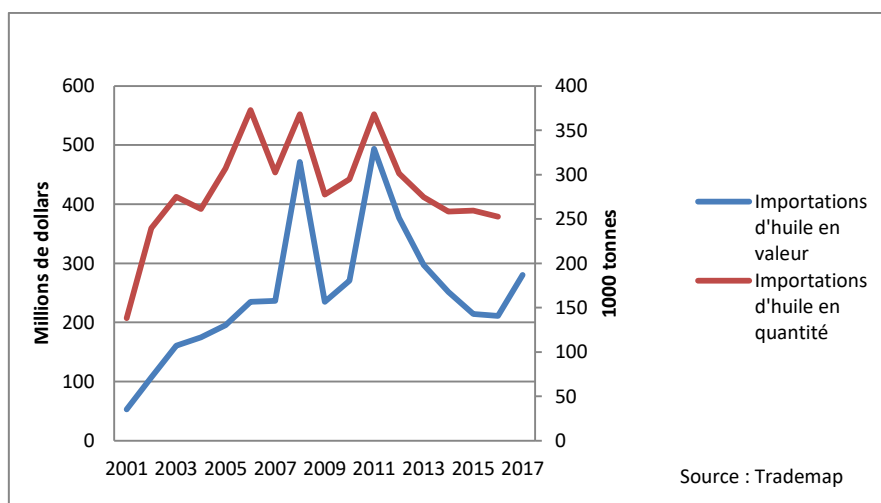
Concernant le sucre blanc les importations ont légèrement baissé, mais surtout depuis 2011, la Tunisie s'approvisionne de plus en plus au Brésil, en Algérie, en Ukraine (2016) et dans des zones non définies ailleurs (2017) au détriment de l'UE.

5.3. LES IMPORTATIONS D'HUILES

En 2017, la Tunisie a importé pour une valeur de 280 millions de dollars d'huiles et graisses et en 2016, 252 500 tonnes pour une valeur de 211 millions de dollars⁶⁷. De 2001 à 2006, les importations d'huiles ont augmenté sensiblement pour répondre à une demande croissante et semblent avoir atteint un palier entre 300 000 et 370 000 tonnes (Figure 29).

En 2017, la Tunisie importe essentiellement de l'huile de soja (36 % en valeur), de l'huile maïs (29 %) et de l'huile de palme (13 %). Soulignons la forte variabilité des cours internationaux qui se répercutent sur les importations d'huile en valeur.

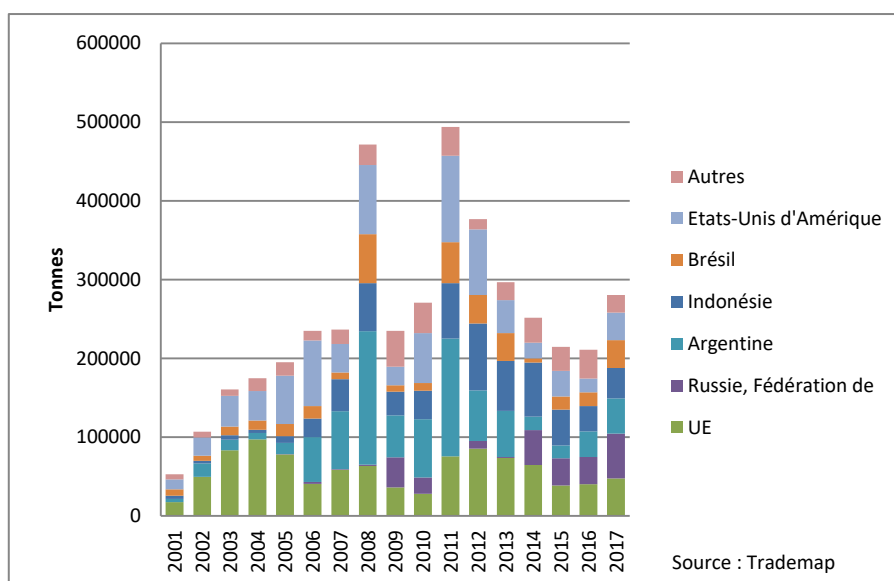
FIGURE 29 – IMPORTATIONS TUNISIENNES D'HUILES ET GRAISSES EN QUANTITE ET EN VALEUR 2001-2017



L'UE dispose d'un quota tarifaire de 44 000 d'huile brute de colza, mais depuis 2015, les droits et taxe, y compris la TVA, ont été annulés sur les importations d'huiles brutes et les droits de douane sur les importations d'huiles raffinées sont passés à 10 %. L'ONH qui a notamment pour mission la régulation du marché intérieur dispose du monopôle d'importation pour un produit qui est subventionné à la consommation (cf. politique commerciale à l'importation).

⁶⁷ Données non disponibles en volume pour 2017.

FIGURE 30– IMPORTATIONS TUNISIENNES D’HUILE PAR PAYS FOURNISSEUR 2001-2017



En 2017, l’UE avec 48 millions de dollars est le second fournisseur de la Tunisie en huiles. Elle écoule sur le marché tunisien 23 000 tonnes d’huile de soja et 13 000 tonnes d’huile de maïs. Depuis 2014, la Russie a fortement augmenté ses exportations vers la Tunisie, devenant même son principal fournisseur en 2017, avec 34 000 tonnes d’huile de soja et plus de 21 000 tonnes d’huile de tournesol écoulées pour une valeur totale de 57 millions de dollars.

Notons le fort recul de l’Argentine (huile de soja et de maïs) et des Etats-Unis depuis 2011, ils ne représentent plus en 2017 que 16 % et 12 % des importations tunisiennes d’huiles, l’Indonésie (huile de palme) 14 % et le Brésil (huile de soja et de maïs) 12 % (Figure 30).

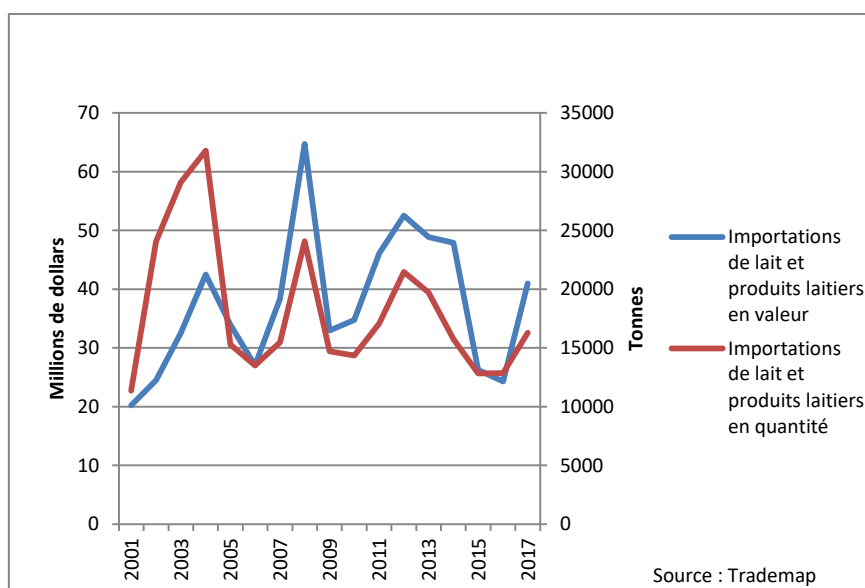
5.4. LES IMPORTATIONS DE LAITS ET PRODUITS LAITIERS

En 2017, la Tunisie a importé 16 300 tonnes de produits laitiers pour une valeur de 41 millions dollars. (Figure 31). Les importations varient fortement d’une année sur l’autre, à la fois du fait des variations des cours sur le marché mondial et de la production locale.

En 2017, en volume les importations tunisiennes de produits laitiers sont constituées à 41 % de lactosérum utilisé en particulier dans l’industrie agro-alimentaire et dont les achats ont été multipliés par 6 depuis 2001, à 33 % de poudre de lait dont les achats ont diminué de 26 % depuis 2010 et de fromage dont les achats ont augmenté de 29 % depuis 2010. Il s’agit donc en majorité de produits utilisés comme intrants dans la fabrication d’autres produits laitiers ou non laitiers.

Il faut ici rappeler qu’au début des années 1990, la Tunisie importait près de 340 000 tonnes de lait et produits laitiers pour approvisionner une demande locale croissante. Grâce à la mise en place de la stratégie laitière au début des années 1990, la production locale a triplé et en moins de 10 ans le pays est devenu autosuffisant en lait, substituant le lait local aux importations de poudre de lait. Aujourd’hui, la Tunisie exporte même ses produits laitiers. En 2017, elle a écoulé 33 000 tonnes essentiellement de lait, de fromage et de yaourt notamment vers la Lybie (16 400 tonnes) et le Maroc (8 000 tonnes).

FIGURE 31 – IMPORTATIONS TUNISIENNES DE LAIT ET PRODUITS LAITIERS EN VALEUR ET QUANTITE 2001-2017



Depuis 2009, les droits de douane sur les produits laitiers ont été abaissés à 36 % et ils ont été réduits en 2015 pour certains produits, notamment le lactosérum à 10 % ou 27 % et certaines poudres de lait taxées à 0 ou 15 %.

Dans le cadre des accords de l'OMC et de l'accord d'association la Tunisie a concédé des contingents tarifaires dans le cadre des accords de l'OMC et de l'accord d'association avec l'Union Européenne.

- Poudre de lait : 20 000 tonnes, dont 9 700 tonnes pour l'UE à un droit de douane de 17 % (5 400 tonnes en 2017),
- Beurre : 4 000 tonnes, dont 250 tonnes concernant l'UE, à un droit de douane de 35 % (940 tonnes en 2017),
- Fromages : 1 500 tonnes, dont 250 tonnes concernant l'UE à un droit de douane de 27 % (3 170 tonnes en 2017).

La quasi-totalité des importations tunisiennes se fait dans le cadre de ces contingents à travers un système d'autorisation géré par le Ministère du commerce. En pratique, d'après les opérateurs du secteur, les opérations d'importation et même d'exportation de produits laitiers sont régies par un système d'autorisations qu'elles soient réalisées dans le cadre ou en dehors des contingents tarifaires. Ainsi, les produits laitiers sont traités au même titre que les produits exclus du libre commerce extérieur fixés par le Décret 94-1742.

Historiquement l'UE est le premier fournisseur de la Tunisie en produits laitiers (Figure 32). En 2017, elle représente en valeur 75 % des importations tunisiennes pour un montant de 32,6 millions de dollars⁶⁸ devant la Nouvelle Zélande (6 %), l'Ukraine et les Etats-Unis (4 %).

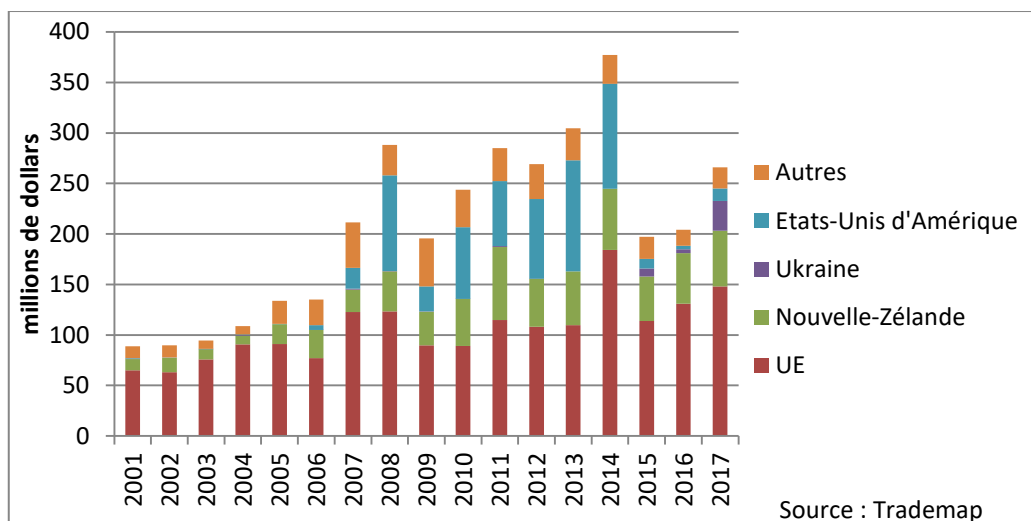
Notons que la fin des quotas laitiers en avril 2015 a sensiblement modifié la donne sur le marché européen et mondial. L'Union européenne a ainsi consolidé sa position de leader à l'exportation. Sur le marché tunisien, l'UE a exporté en 2017 plus de 11 800 tonnes de produits laitiers pour un

⁶⁸ Pour les pays fournisseurs les données comprennent aussi les importations d'œufs et de miel qui représente 2,7% des échanges

montant de 31 millions de dollars⁶⁹, soit une progression de 19 % en volumes et 32 % en valeur comparé à 2010.

En volume, ses exportations vers la Tunisie sont constituées à 41 % de lactosérum, à 32 % de poudre de lait dont les ventes ont diminué et à 22 % de fromage dont les ventes ont sensiblement augmenté.

FIGURE 32 – IMPORTATIONS TUNISIENNES DE LAIT ET PRODUITS LAITIERS PAR PAYS FOURNISSEURS 2001-2017



6. LES EXPORTATIONS TUNISIENNES DE PRODUITS AGRICOLES

En 2017, les exportations de produits agricoles représentaient plus de 11 % des exportations totales de la Tunisie (y compris produits de la pêche), soit près de 1,53 milliards de dollars (Tableau 19 et Figure 33). Les exportations agricoles tunisiennes ont progressé régulièrement depuis 2001 semblant atteindre un palier à partir de 2006. Comparé à 2001, la part des produits agricoles dans les importations totales a augmenté de 35 %.

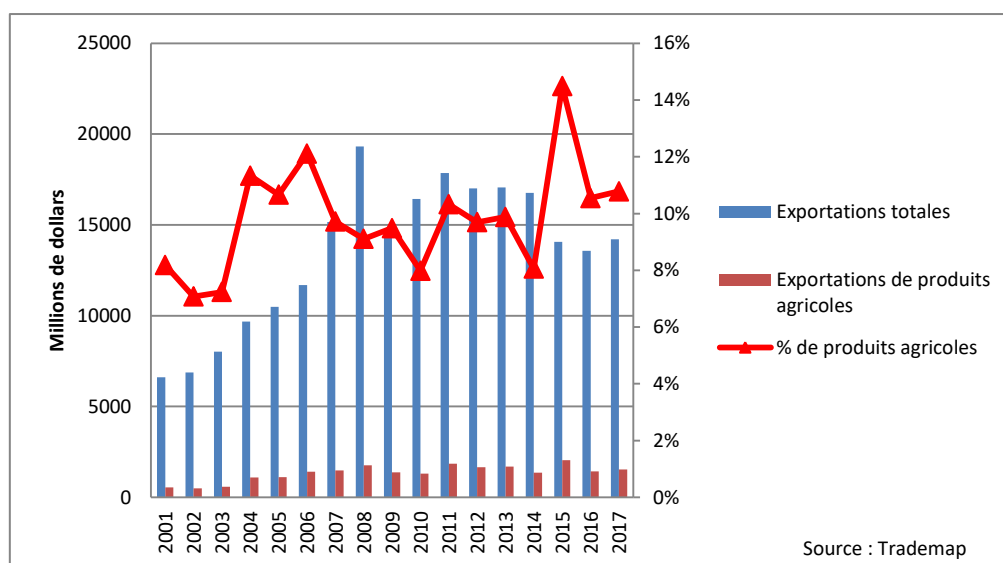
TABLEAU 19 - EXPORTATIONS TUNISIENNES TOTALES ET EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES (EN MILLIONS DE DOLLARS)

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var 2010-17	Var 2001-2017
Monde	Exportations totales	6609	6871	8027	9685	10494	11694	15165	19320	14445	16427	17847	17007	17060	16760	14073	13575	14200	-14%	115%
	Exportations de produits agricoles	541	486	581	1098	1119	1416	1473	1759	1370	1312	1843	1649	1685	1351	2039	1432	1531	17%	183%
	% de produits agricoles	8%	7%	7%	11%	11%	12%	10%	9%	9%	8%	10%	10%	10%	8%	14%	11%	11%	35%	32%

Source : Trademap

⁶⁹ Ici sans les œufs et le miel.

FIGURE 33 - PART DES PRODUITS AGRICOLES DANS LES EXPORTATIONS DE LA TUNISIE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

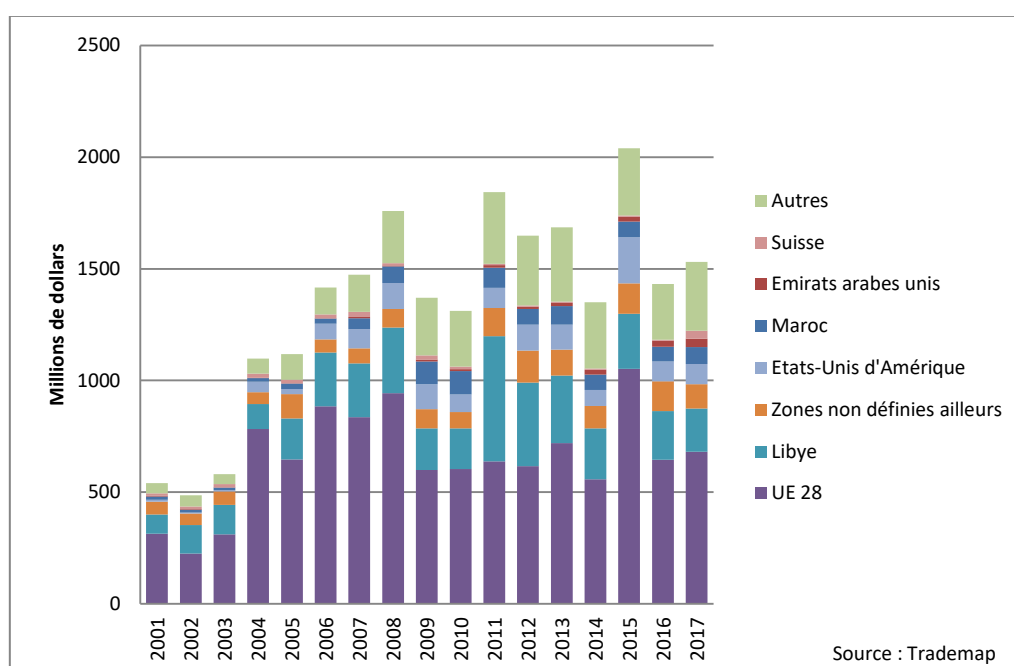


En 2017, avec 681 millions de dollars, l'Union européenne demeure de loin la première destination des produits agricoles tunisiens. Elle représente 45 % des exportations agricoles du pays devant la Libye, les Etats-Unis et le Maroc (figure 34).

La Libye confirme également sa place de second débouché pour les produits agricoles tunisien. En 2017, la Tunisie y a écoulé de l'huile d'olive, des préparations à base de céréales, du sucre et des produits laitiers pour une valeur de 193 millions dollars, soit 13 % de ses exportations agricoles.

La Tunisie exporte également des dattes et de l'huile d'olive vers les Etats-Unis et le Maroc pour un montant respectif de 90 et 76 millions de dollars en 2017.

FIGURE 34 – EXPORTATIONS TUNISIENNES DE PRODUITS AGRICOLES PAR PAYS FOURNISSEUR EN 2001-2017 (MILLIONS DE DOLLARS)



La Tunisie exporte essentiellement :

- de l’huile d’olive : 526 millions de dollars représentant 34 % des exportations agricoles en 2017
- des fruits, notamment des dattes et dans une moindre mesure des agrumes : 267 millions de dollars (18 %)
- du poisson et des crustacés : 147 millions de dollars (10 %)
- du sucre : 141 millions de dollars (9 %)

Ces quatre catégories de produits représentent en 2017, 74 % des exportations agricoles de la Tunisie (Annexe 16).

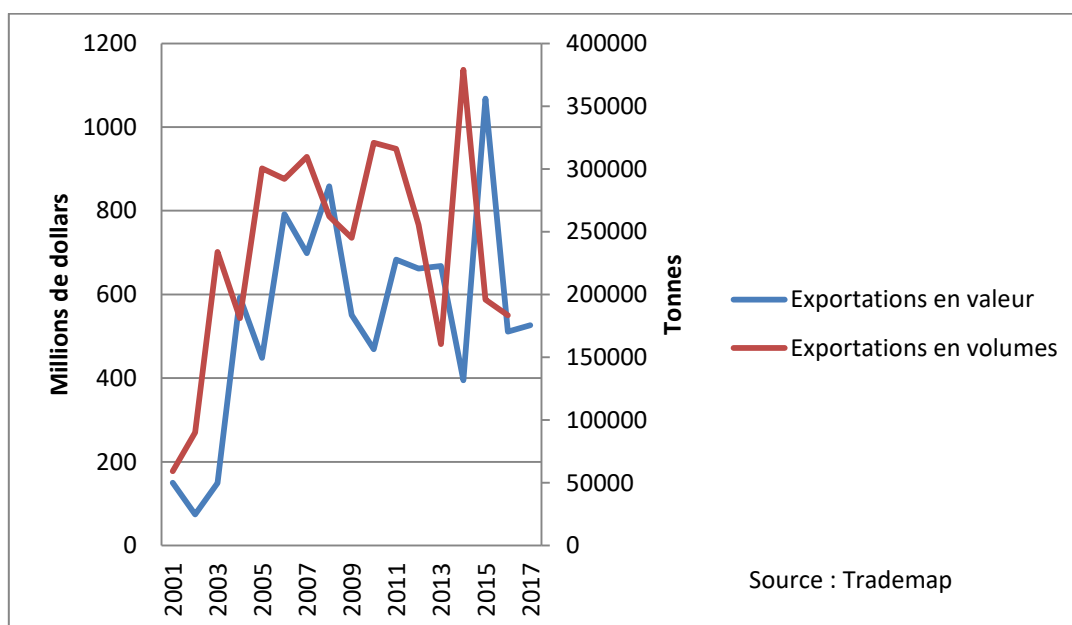
En 2017, la Tunisie a exporté vers l’Union européenne essentiellement de l’huile d’olives, des fruits, des poissons et crustacés et du sucre (annexe 17) pour un montant total de 681 millions de dollars.

6.1. LES EXPORTATIONS D’HUILE D’OLIVE

En 2017, la Tunisie a exporté 960 000 tonnes d’huiles et graisses pour une valeur de 1,123 milliard de dollars. Ces exportations augmentent continuellement depuis 2001, tant en volume qu’en valeur (figure 35).

Elles sont constituées majoritairement d’huiles d’olive (58 % en volumes, soit 105 000 tonnes et 80 % en valeur, soit 423 millions de dollars) pour laquelle la Tunisie bénéficie d’un avantage comparatif face à ses concurrents notamment européens. Sur les 5 campagnes 2001-12 à 2015-2016, la Tunisie représente en moyenne 8 % de la production mondiale, mais 19 % des exportations mondiales d’huile d’olive (35 % en 2014-15), derrière l’Union européenne (65 %). Les exportations d’huile d’olive (environ 75% de la production) fluctuent en fonction de la production tribulaire des conditions climatiques, avec un pic de plus de 300 000 tonnes en 2015 et un niveau inférieur à 90 000 tonnes en 2014.

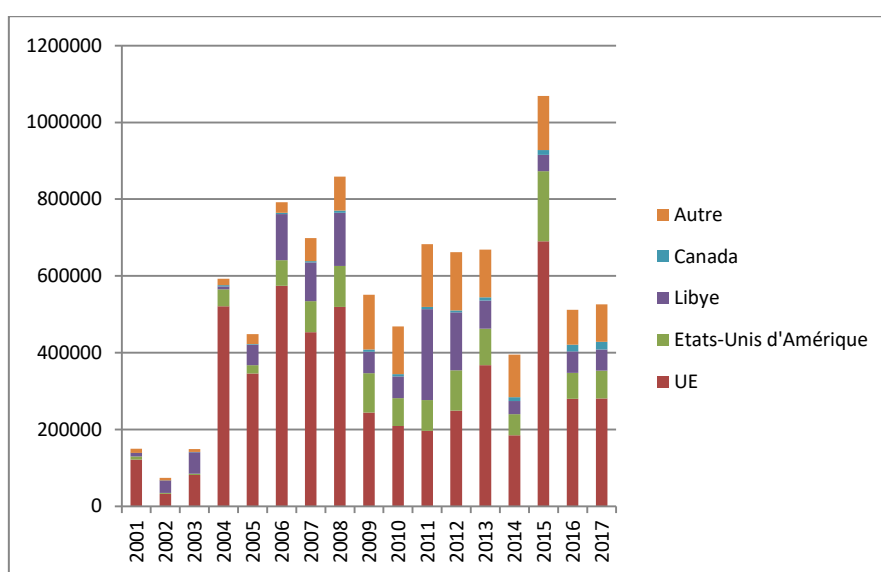
FIGURE 35 – EXPORTATIONS TUNISIENNES D’HUILES EN VOLUME ET EN VALEUR 2001-2017



Notons que grâce à la mise en place de la stratégie de développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2010, les exportations d'huile d'olive vierge biologique ont atteint 26 000 tonnes en 2016, soit de près de 27 % de la production tunisienne d'huile d'olive pour la même année, contre seulement 1000 tonnes en 2006 (d'après les données du ministère tunisien de l'agriculture et le centre technique de l'agriculture biologique).

L'Europe est le marché traditionnel pour l'huile d'olive tunisienne (figure 36). En 2017, elle représente en valeur 53 % des exportations tunisiennes toutes huiles confondues. La Tunisie a cependant diversifié ses marchés et exporté, en 2017, 16 800 tonnes d'huiles d'olives vers les Etats-Unis et 3 800 tonnes vers le Canada. Elle exporte aussi de l'huile de maïs (27 000 tonnes en 2017) essentiellement vers la Lybie.

FIGURE 36 – EXPORTATIONS TUNISIENNES D'HUILES ET GRAISSES EN VALEURS 2001-2017 PAR PAYS IMPORTATEURS



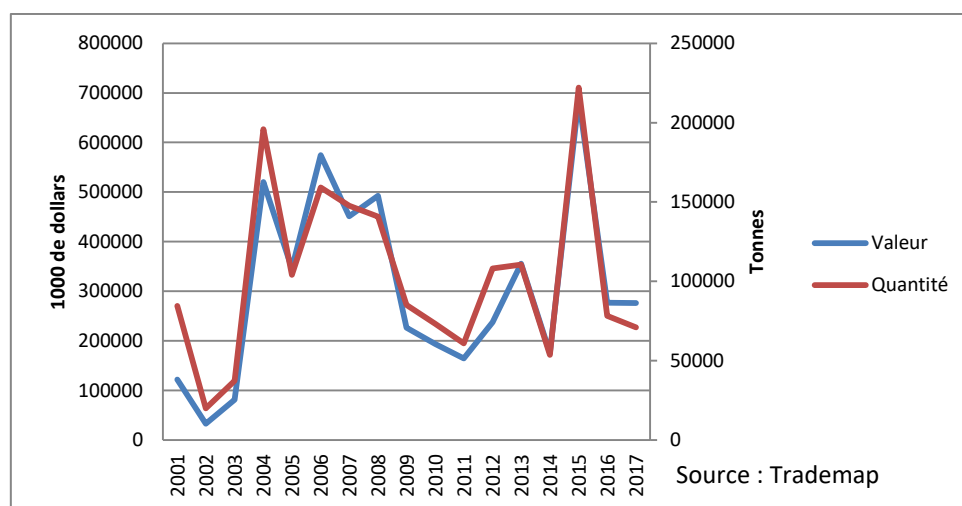
Depuis la signature de l'accord d'association avec l'Union européenne, la Tunisie dispose d'un contingent tarifaire dont les modalités ont été plusieurs fois modifiées (annexe 18). Aujourd'hui ce quota annuel est de 56 700 tonnes sans droits de douane et sans plafond mensuel comme cela a été le cas auparavant. Un contingent supplémentaire de 35 000 tonnes/an a été octroyé en 2016 et 2017, utilisable lorsque le contingent de 56 700 tonnes était atteint, mais a été très peu utilisé.

Les exportations d'huile tunisienne peuvent aussi bénéficier du régime de trafic de perfectionnement actif (TPA) qui les exonère des droits de douanes et qui permet à des industriels européens d'importer de l'huile d'olive originaire de Tunisie, en franchise de droits de douane, mais sous la condition d'exporter hors de l'Union européenne des tonnages d'huile équivalents. Une partie importante des exportations d'huile d'olive vers l'Europe sont réalisées sous le régime TPA, y compris pour l'huile d'olive biologique. Ceci permet de compléter la production européenne en cas de chute de la production et contribue au développement des exportations européennes d'huile d'olives, mais prive la Tunisie d'une part de la valeur ajoutée du produit.

En 2017, la Tunisie a exporté 71 000 tonnes d'huiles d'olives vers l'UE, majoritairement extra-vierge pour une valeur de 276 millions de dollars (figure 37). Les exportations sont très variables d'une année sur l'autre du fait des conditions climatiques qui impactent la production. Après une très

bonne année en 2015 qui a permis une exportation record de plus de 222 000 tonnes qui a compensé la faible production italienne, les années 2016 et 2017 ont été beaucoup moins productives, d'où des exportations plus faibles. Ces exportations à 90 % en vrac sur la période 2011/2016 sont notamment destinées au marché italien et espagnol où elles sont mélangées avec les huiles communautaires. Les huiles conditionnées qui bénéficient de l'appui Fonds de Promotion de l'Huile d'Olive Conditionnée (FOPROHOC) sont plutôt destinées au marché français (et américain).

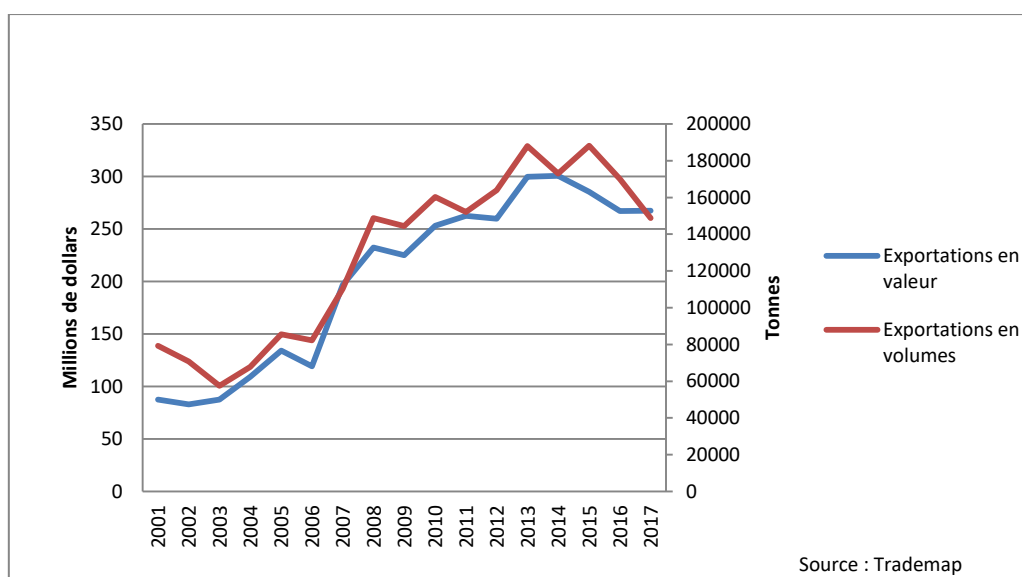
FIGURE 37 – EXPORTATIONS TUNISIENNES D'HUILE D'OLIVE VERS L'UE 2001-2017



6.2. LES EXPORTATIONS TUNISIENNES DE FRUITS

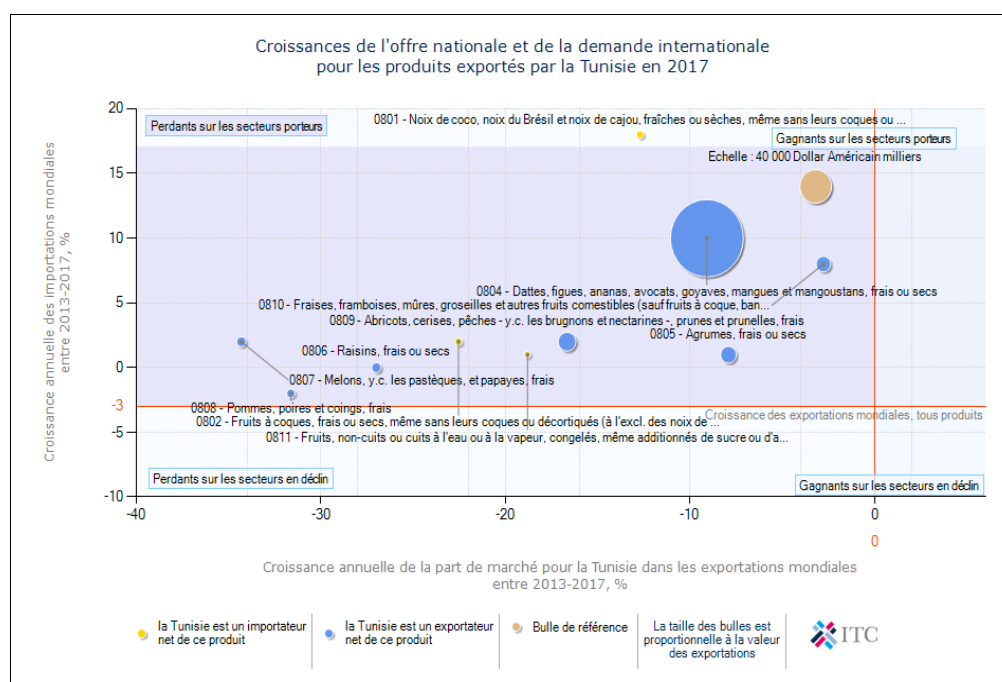
En 2017, la Tunisie a exporté près de 149 000 tonnes de fruits pour une valeur de 267 millions de dollars. Ces exportations ont progressé régulièrement jusqu'en 2014, atteignant un certain palier aux alentours de 300 millions de dollars (figure 38).

FIGURE 38 – EXPORTATIONS TUNISIENNES DE FRUITS EN VOLUME ET EN VALEUR 2001-2017



En 2017, en valeur ces exportations sont essentiellement constituées de dattes (87 %), de fruits à noyaux, notamment pêche (4 %) et d'agrumes (3 %). La Tunisie exporte aussi des grenades (Figure 39).

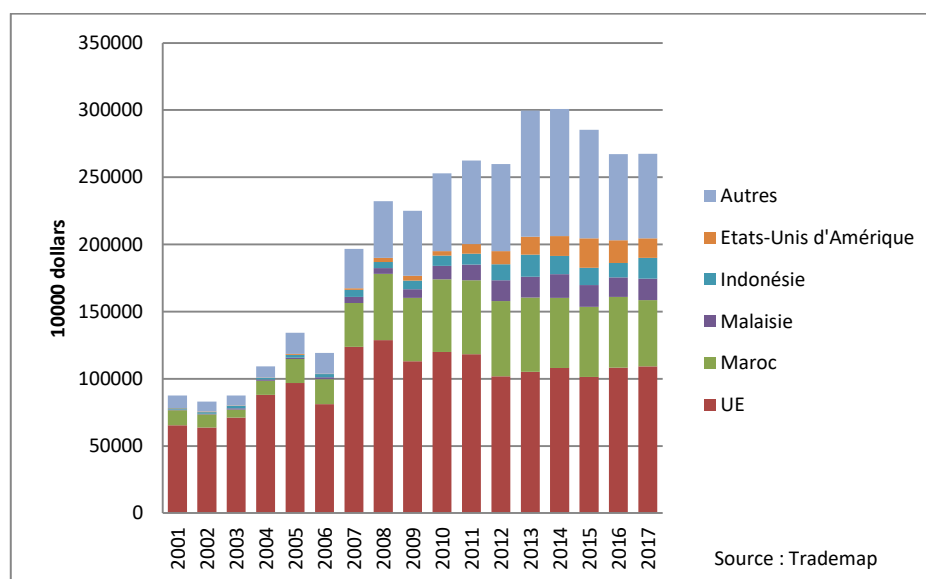
FIGURE 39 – CROISSANCE DE L'OFFRE NATIONALE ET DE LA DEMANDE INTERNATIONALE POUR LES FRUITS EXPORTES EN 2017



L'Union européenne est le débouché traditionnel des exportations tunisiennes de fruits (figure 40). En 2017, elle représente 41 % des exportations tunisiennes en valeur (109 millions de dollars) et 44 % des volumes écoules (64 700 tonnes). La Tunisie exporte également des dattes vers le Maroc (25 700 tonnes), ce qui classe ce pays second importateur de fruits tunisien (18 % en 2017), vers la Malaisie (5424 tonnes), l'Indonésie (4510 tonnes) et les Etats-Unis (5 309 tonnes).

Bien qu'étant un petit producteur (3% de la production mondiale en 2014), la Tunisie est le premier exportateur mondial de dattes en 2017 avec 105 000 tonnes écoules pour une valeur de 231 millions de dollars (environ 18 % du marché mondial). Les exportations tunisiennes de dattes ont progressé de 24 % en volume et de 16 % en valeur entre 2010 et 2016.

FIGURE 40 – EXPORTATIONS TUNISIENNES DE FRUITS EN VALEUR 2001-2017 PAR PAYS IMPORTATEURS

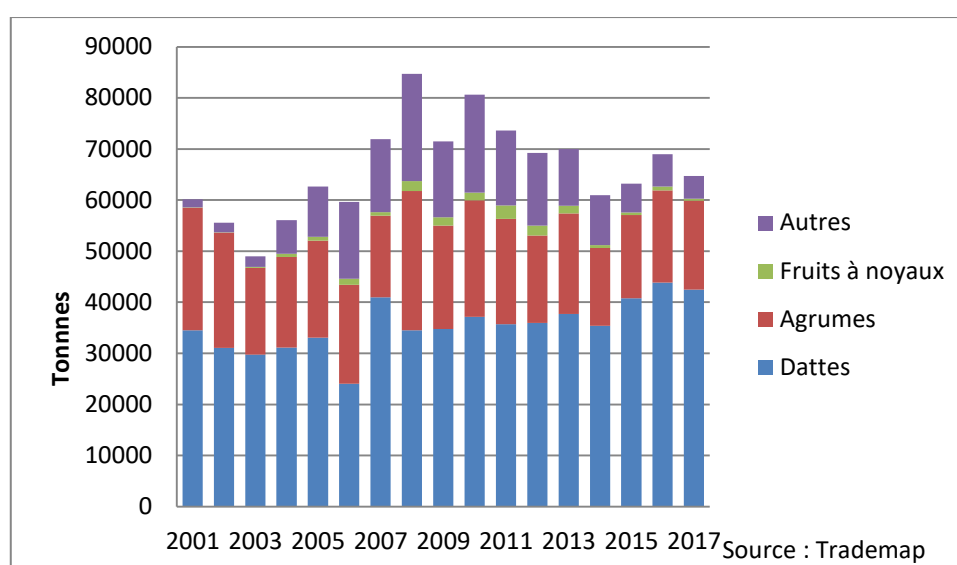


Sur le marché européen la Tunisie exporte majoritairement :

- des dattes, dont elle est de loin le premier fournisseur : 42 445 tonnes pour une valeur de 95,6 millions de dollars en 2017. L'UE représente 40 % des exportations tunisiennes de dattes.
- des agrumes, principalement des oranges : 17 400 tonnes écoulées en 2017 pour une valeur de 7 millions de dollars (cf. point suivant).

Elle exporte aussi sur ce marché : 2600 tonnes de pastèques, des grenades, des framboises et des abricots (figure 41).

FIGURE 41– EXPORTATIONS TUNISIENNES DE FRUITS EN VOLUME VERS L'UE 2001-2017 PAR PAYS IMPORTATEURS



Dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE, les exportations de fruits vers le marché européen sont soumises aux mesures de protection suivantes :

- exonération des droits de douane sans limitation de contingent : dattes, mandarines, citrons, grenade, figues ;
- droit de douane réduit de 80 % sans contingent : pamplemousses ;
- exonération des droits de douane dans la limite d'un contingent : orange, amande, abricots, olives de table ;
- exonération sans contingent durant une période déterminée : raisins de table, prunes
- réduction de droit de douane (50 %) durant une période déterminée : framboise

Il existe également des accès préférentiels accordés pour les fruits transformés. Les contingents et calendrier d'exportation peuvent être une contrainte forte à l'exportation pour certains produits (cf. par exemple les prunes, les abricots, les fruits rouges...) face aux concurrents comme le Maroc qui dispose d'un accès plus favorable sur le marché européen, mais parfois comme c'est le cas de l'orange la Tunisie n'arrive pas à bénéficier totalement de la préférence qui lui est offerte.

Analyse des exportations tunisiennes d'agrumes – Programme ENPARD

L'évaluation de l'impact de l'accord ALECA sur la filière agrume réalisée dans le cadre du projet ENPARD financé par l'Union européenne montre que malgré une relative compétitivité prix la Tunisie a vu ses exportations d'agrumes diminuer inexorablement ces dix dernières années, passant de 27 445 tonnes en 2008 à seulement 18 800 tonnes en 2017 et encore moins en 2018. Les quantités exportées ne représentaient plus que 3 % de la production nationale en 2017 contre 9 % en 2009.

Cas unique sur le marché mondial des agrumes, les exportations tunisiennes sont concentrées sur un seul marché, la France, qui représente en moyenne 85 % des volumes écoulés ces dix dernières années et sur un seul produit, la maltaise (entre 82 à 97 % des exportations suivant les années). Aujourd'hui c'est à peine plus de 15% de la production de maltaise qui assure près de 90% des exportations d'agrumes de la Tunisie.

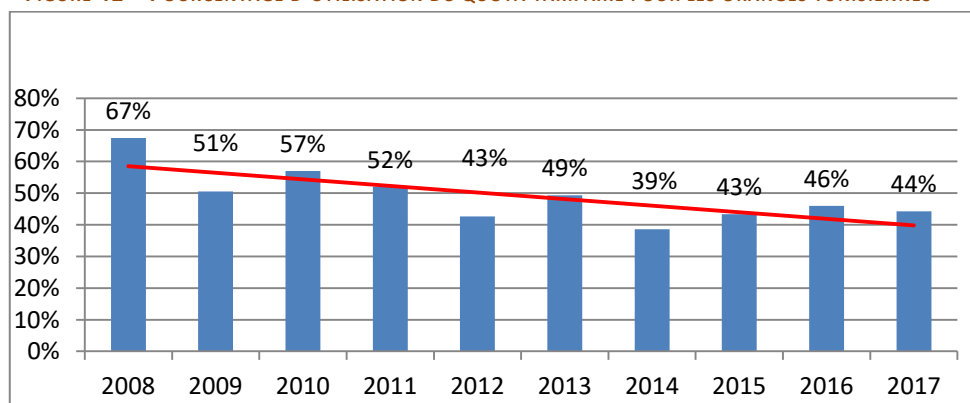
Ainsi, la Tunisie n'a jamais pu atteindre le quota préférentiel à droit nul de 39 335 tonnes dont elle bénéficie pour les oranges exportées sur le marché européen. Pire, depuis 5 ans ses exportations représentent moins de 50 % de ce quota et diminuent régulièrement.

Cette situation témoigne des difficultés auxquelles sont confrontées les exportations tunisiennes d'agrumes à savoir :

- Une forte concurrence du marché local qui limite les disponibilités pour l'exportation,
- Le choix d'une variété unique, la maltaise, qui arrive à maturité à partir de janvier à mars, la période où l'offre est la plus importante sur le marché européen et les prix les plus bas, et dont le petit calibre est moins bien valorisé,
- La quasi-absence de diversification des produits exportés et de développement de nouvelles variétés répondant aux marchés d'exportation,
- Une concentration des exportations sur le marché historique, la France, sans stratégie de conquête de nouveaux marchés,
- Des problèmes de respect des normes sanitaires et phytosanitaires
- Des contraintes logistiques fortes (coûts élevés et absence de ligne directe) et un positionnement géographique peut favorable pour accéder à des marchés plus lointains.

Par ailleurs, l'exportation des agrumes se fait principalement par le système de vente au mieux. Elle est monopolisée par un pool d'exportateurs historiques agréés qui se partagent le quota d'exportation vers l'UE et s'appuient en partie sur leur propre production. Les sociétés exportatrices sont dans une situation de quasi-oligopsonne et les barrières à l'entrée sont suffisamment fortes pour empêcher de nouveaux entrants, ce qui bloque le développement des exportations et constitue une des raisons pour lesquelles le quota d'exportation vers l'UE n'est pas totalement utilisé.

FIGURE 42 – POURCENTAGE D'UTILISATION DU QUOTA TARIFAIRE POUR LES ORANGES TUNISIENNES



Source : GiFruits.

PRINCIPALES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALECA : 2018, Rapport conjoint du deuxième round de négociation sur un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) entre la Tunisie et l'Union européenne Tunis, 28-31 mai 2018

African water facility 2016 Elaboration de la vision et de la stratégie du Secteur de l'Eau à l'horizon 2050 pour la Tunisie «Eau 2050»

Arfa L., Ben Mimoun M., Evaluation de l'impact de l'ALECA sur la filière agrumes en Tunisie, ENPARD, juin 2018

Azzabi M., Evaluation de l'impact de l'ALECA sur la filière lait en Tunisie, ENPARD, juin 2018

Ben Jazia, T., La stratégie pour la réduction du gaspillage de pain. Atelier de restitution des résultats intermédiaires des travaux sur l'estimation du gaspillage (lait/céréales) et axes stratégiques de réduction. Institut National de la Consommation (INC), mai 2017

Ben Jazia, T., Principaux résultats des enquêtes et sondages sur le gaspillage alimentaire. Atelier de restitution des résultats intermédiaires des travaux sur l'estimation du gaspillage (lait/céréales) et axes stratégiques de réduction. Institut National de la Consommation (INC), mai 2017

Boufaroua M., Evolution des techniques de conservation des eaux et des sols en Tunisie, Rapport technique, <http://www.slire.net/download/1313/23-625-635.pdf>, Ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques DG/ACTA Tunisie, 2002

Buccotti, C.V., Geddes, A.P., Bacchi, A., Nori, M. and Stojanov, R. : 2018). "Rural Migration in Tunisia: Drivers and patterns of rural youth migration and its impact on food security and rural livelihoods in Tunisia", Rome: FAO.

Chebbi H. E., Evaluation du système de soutien au secteur agricole en Tunisie, ENPARD Méditerranée, juin 2018

Communautés européennes, Journal officiel des Communautés européennes ACCORD EURO-MÉDITERRANÉEN établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part, L97/2, 30 mars 1998

El Ati J., Revue des Politiques et Programmes de Nutrition mis en place en Tunisie. Institut National de Nutrition et de Technologie Alimentaire. Ministère de la Santé. Tunisie, 2018

<http://kapitalis.com/tunisie/2017/06/27/agriculture-gestion-des-sols-et-securite-alimentaire-en-tunisie/>

<https://en.unesco.org/news/mixing-ancient-techniques-modern-bio-technology-re-green-tunisia>

<https://www.sidiamor.org/gda1/gestion-de-leau/>

<https://www.webmanagercenter.com/2018/12/13/428429/cop-24-mokhtar-hammami-appelle-les-pays-riches-a-davantage-de-soutiens-financiers-aux-pays-sous-developpees/>

INM, Livre blanc , 2018

INS (2013).ENQUETE NATIONALE SUR LA POPULATION ET L'EMPLOI 2012.

INS, Recensement général de la population et de l'habitat 2014. Caractéristiques migratoires, Volume 5, 2017

INS, Statistiques issues du répertoire national des entreprises. Edition 2018.

JORT, Journal Officiel de la République Tunisienne, Constitution de la république tunisienne. Numéro Spécial, 20 avril 2015, p41.

Journal officiel n°104, Loi n° 2015-53 du 25 décembre 2015, portant loi de finances pour l'année 2016, décembre 2015

MARHP, Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005, 2006

MARHP/BPEH, Rapport national du secteur de l'eau. Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, Bureau de la planification et des équilibres hydraulique. p178, 2016

MDD, 2014, Seconde communication nationale de l'UNFCCC, 2014

MDICI, Le Plan de Développement 2016-2022 de la République Tunisienne, Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale. PPT Juillet 2016.

Mtimet, 2015. Les sols tunisiens.

Neffati H., Groupement de Développement Agricole Sidi Amor (Tunisie), une intelligence territoriale à l'œuvre! LA REVUE ADMINISTRATION (SUPPLÉMENT) ISSN: 0223 – 5439, V(244), p133-138, 2014

OMC, Examen de politique commerciale, Rapport du Secrétariat, Tunisie, WT/TPR/S/341, 8 juin 2016

PGIP, Projet de Gestion intégrée des paysages dans les régions les moins développées en Tunisie (PGIP) Cadre de politique de réinstallation (CPR).MARHP, 2017

Trademap, Statistiques du commerce international

Welthungerhilfe (WHH); International Food Policy Research Institute (IFPRI); and Concern Worldwide, Global hunger index data. Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute (IFPRI), 2018

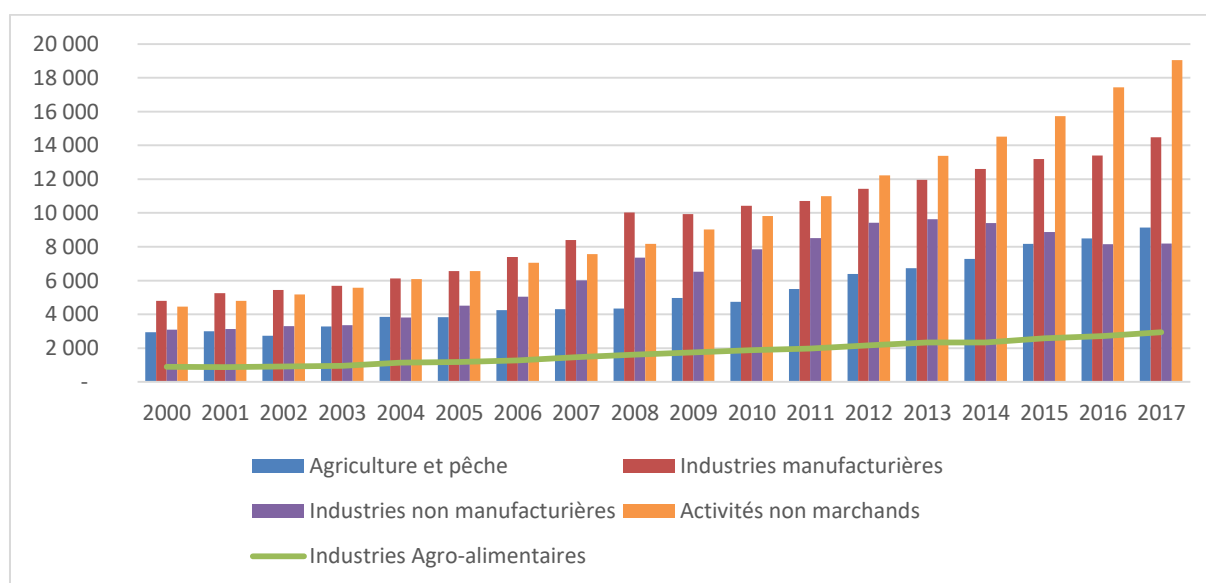
ANNEXES

ANNEXE 1 - VALEUR AJOUTEE PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN TUNISIE (PRIX COURANTS EN MILLION DE DINARS)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Agriculture et pêche	4751	5504	6391	6681	7402	8708	8494
Industries manufacturières	10422	10708	11429	11984	12584	12935	13394
Industries Agro-alimentaires	1796	1889	2067	2237	2221	2621	2606
Industrie du Tabac	84	90	97	101	106	113	118
Textile, Habillement et cuir	2123	2188	2109	2205	2273	2142	2265
Industries diverses	1041	1144	1182	1236	1290	1327	1336
Raffinage de pétrole	68	151	125	59	75	98	91
Industries chimiques	1307	900	1145	1161	1129	1086	1173
Matériaux de construction, céramique et verre	881	907	1031	1126	1252	1305	1321
Industries mécaniques et électriques	3122	3439	3672	3859	4238	4244	4485
Industries non manufacturières	7851	8515	9424	9636	9155	8182	8155
Extraction de pétrole et gaz naturel	3817	4484	4922	4859	4008	2881	2485
Mines	487	267	429	346	468	474	464
Electricité et Gaz	622	650	756	908	900	914	1119
Eau	197	207	214	231	246	260	291
Bâtiment et génie civil	2728	2908	3103	3292	3532	3654	3796
Activités de services marchands	25916	26228	28617	30710	32550	34051	36164
Entretien et réparation	224	231	238	248	258	269	279
Commerce	4770	5378	5903	6601	7123	7924	8433
Services d'hôtellerie et de restauration	3163	2628	3074	3248	3446	3314	3471
Transports	5431	4746	5232	5312	5507	5464	5871
Poste et télécommunication	2864	3166	3363	3566	3779	3745	3862
Services financiers	2280	2342	2614	2914	3149	3366	3680
Autres Services marchands	7185	7737	8193	8821	9288	9971	10568
Consommation intermédiaire non ventilée en service financiers (en -)	822	875	1042	1078	1112	1158	1276
Activités marchands	48117	50081	54820	57933	60579	62719	64931
Activités non marchands	9823	10996	12222	13360	14489	15687	17440
Services de l'Administration publique	9559	10708	11906	13021	14129	15301	17029
Services domestiques	196	212	81	87	93	100	108
Total des valeurs ajoutées	57940	61077	67041	71293	75068	78406	82371
Impôts indirects nets de subventions sur les produits	5114	3415	3313	3851	5798	6243	7433
PIB (aux prix du marché)	63055	64492	70354	75144	80866	84648	89804

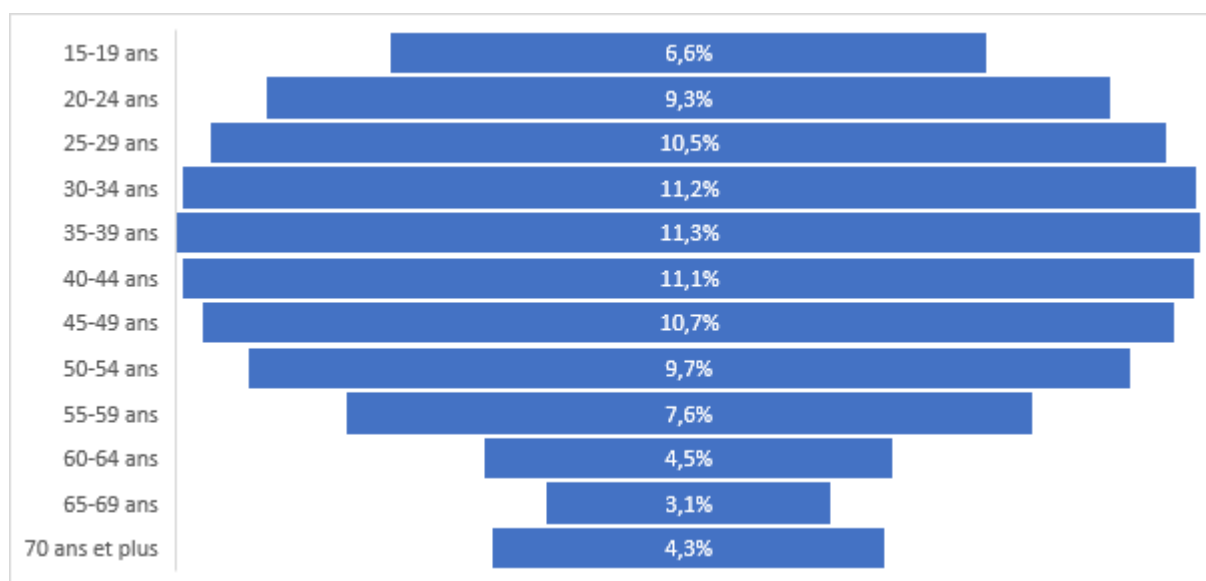
Source : Elaboration à partir des données des comptes de la nation (INS, 2019).

ANNEXE 2 - EVOLUTION COMPAREE DES VALEURS AJOUTEES PAR SECTEUR D'ACTIVITE (PRIX COURANTS EN MILLION DE DINARS)



Source : Elaboration à partir des données des comptes de la nation (INS, 2019).

ANNEXE 3 - PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE DANS LE SECTEUR AGRICOLE



Source : *Elaboration à partir de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi de 2012 (INS, 2013).*

ANNEXE 4 - REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE (EN MILLIER)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Agriculture et pêche	575,8	522,3	532,1	514,2	504,7	510,6	511,0	506,7	505,8
Industries manufacturières	598,2	575,4	601,4	624,2	644,5	627,6	628,1	635,8	645,8
Industries agroalimentaires	71,1	70,3	80,4	82,2	82,8	82,9	88,2	92,3	96,6
Matériaux de constructions, céramiques et verre	39,0	36,1	39,3	39,9	40,1	43,2	40,4	39,1	38,6
Industries mécaniques et électriques	117,5	121,6	122,9	135,0	151,4	148,3	148,8	153,6	154,1
Industries chimiques	29,1	28,0	28,9	30,1	30,0	29,1	30,4	29,1	29,9
Textile, l'habillement et des chaussures	249,7	232,2	242,2	248,5	258,6	238,6	235,0	234,8	242,4
Autres industries manufacturières	91,8	87,3	87,8	88,6	81,4	85,4	85,2	86,9	84,1
Industries non manufacturières	474,0	465,5	461,1	483,3	494,3	486,9	502,5	518,3	525,6
Mines et énergie	33,5	31,8	37,8	41,7	41,3	35,3	36,8	37,7	36,6
Construction et travaux publics	440,5	433,7	423,3	441,7	453,0	451,7	465,8	480,6	489,0
Services	1599,4	1575,8	1626,8	1692,7	1751,1	1767,7	1769,6	1797,6	1816,0
Commerce	386,9	387,8	398,1	406,1	444,6	466,6	458,8	461,9	462,7
Transport et télécommunication	194,2	179,1	194,0	197,7	197,7	194,2	186,9	190,0	190,9
Hôtel et restauration	125,0	110,4	114,5	120,2	124,4	112,9	116,1	128,0	140,2
Banques et assurances	27,2	26,4	27,8	26,3	28,1	30,5	32,3	35,3	33,4
Services de réparation et de l'immobilier et autres services aux institutions	131,9	136,8	147,1	151,9	153,5	166,4	174,1	175,5	179,3
Services sociaux et culturels	142,7	135,7	128,5	142,8	136,0	138,3	140,4	145,0	147,7
Services de l'éducation, la santé et administratives	591,5	599,8	616,9	647,7	666,9	658,9	661,0	661,9	661,8
Non déclaré	30,0	16,4	13,0	12,2	7,2	2,0	12,6	7,1	4,2
Total	3277,4	3155,3	3234,4	3326,6	3401,8	3394,8	3423,7	3465,5	3497,4

Source : Elaboration à partir des statistiques issues de l'Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi (INS).

ANNEXE 5 - EVOLUTION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN TUNISIE (MILLIERS DE TONNES)

	Moyenne 2006-2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits d'origine végétale							
Fèves et féveroles	57	68	72	70	54	42	68
Pois et pois chiches	20	19	22	13	15	13	10
Tomate	1103	1284	1357	1013	1288	1600	1303
Melons et pastèques	493	470	508	490	520	642	541
Pomme de terre	357	360	350	385	390	400	440
Piment	283	268	315	384	380	511	437
Artichaut	17	18	18	19	19	24	26
Vin (96,6 Kg=1hl)	34	34	39	33	32	34	34
Raisin de table	84	114	115	132	137	150	134
Olive de table	19	22	24	25	22	26	26
Abricot	26	30	34	30	29	33	31
Amande en coque sèche	56	61	70	52	67	71	61
Dattes (1)	147	190	192	195	199	223	246
<i>dont : Deglet Nour</i>	97	135	136	135	141	160	183
Betterave à sucre (brute)	..	..	..	34	78	80	..
Tabac brut	3	3	3	3	3	3	3
Alfa	32	12	5	11	5	30	30
Bois (en 1000 m3)	169	202	295	366	222	..	..
Liège naturel	57	6	4	3	4	6	5
Produits d'origine animale							
Viande	215	271	306	324	335	332	318
bovine	52	54	55	56	58	58	59
ovine	42	50	48	49	48	50	49
caprine	28	9	9	10	10	9	10
volaille	284	108	127	139	143	137	126
Lait frais	1145	1088	1124	1175	1251	1376	1428
Œufs (en millions d'unités)	1601	1683	1773	1881	2054	2348	2061
Pêche (poissons & crustacés)	104	109	118	122	127	132	120

Source : *Elaboration à partir des données de la BCT.*

ANNEXE 6 - EVOLUTION DE LA VALEUR DES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES EN TUNISIE (MDT)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<u>CEREALICULTURE</u>						
Blé dur	347,10	678,30	641,40	438,10	713,50	484,10
Blé tendre	62,00	116,50	113,00	74,30	121,57	72,80
Orge	74,30	229,60	245,80	92,10	289,00	146,40
Triticale	21,10	22,10	22,90	22,50	22,80	27,00
<u>ARBORICULTURE</u>						
Olives à huile	487,50	414,00	594,00	880,00	370,00	1666,00
Agrumes	177,40	168,60	231,80	243,20	262,70	331,10
Raisins de cuve	14,40	15,80	23,00	28,80	27,20	29,10
Raisins de table	85,00	97,80	105,50	114,80	127,40	145,80
Amandes	182,00	219,60	262,10	200,20	268,00	296,10
Abricots	21,30	16,40	22,20	25,30	25,50	29,90
Dattes	408,90	467,40	474,80	555,80	616,90	735,90
Autres fruits	265,30	350,00	264,70	369,70	312,80	326,50
<u>MARAICHAGE</u>						
Pommes de terre	121,40	123,10	154,00	160,90	175,50	188,00
Tomates	204,80	213,10	304,00	225,90	322,00	432,00
Artichauts	9,70	12,50	14,30	14,30	14,80	19,90
Piments	150,50	177,10	215,10	294,10	292,60	398,40
Melons-Pastèques	159,40	157,90	160,00	246,50	270,40	340,30
Oignons	82,90	104,70	128,50	113,60	112,50	150,70
Autres légumes	113,00	127,40	152,10	169,50	171,60	179,40
<u>ELEVAGE</u>						
Bovins	333,50	360,20	435,80	430,20	591,00	556,70
Ovins	477,10	533,00	638,30	679,10	744,60	761,40
Caprins	74,60	89,40	102,50	115,30	121,60	125,10
Volailles	326,00	351,00	460,50	498,10	522,20	527,20
Dindons	146,50	136,50	210,10	238,00	282,60	292,30
Autres viandes	69,50	70,20	71,80	73,60	75,90	78,50
Œufs (M. Unités)	161,90	191,90	253,20	270,90	302,40	273,80
Lait	619,60	655,00	792,60	847,50	905,70	1059,70
Autres produits	48,70	35,40	57,12	41,70	45,40	47,20
<u>DIVERS</u>						
Fèves - Fèveroles	38,70	56,40	62,30	63,00	50,00	40,30
Pois - Pois-chiches	37,80	38,30	45,80	28,80	33,80	28,80
Betterave à sucre				2,40	6,50	8,60
Tabac	2,60	4,30	4,60	5,00	5,30	5,30
Alfa	0,30	1,20	0,50	1,10	0,50	3,20
Liège	5,00	4,10	4,20	2,90	3,30	5,40
Autres produits	444,30	566,40	662,20	548,10	757,10	635,40

Source : Elaboration à partir des données du MARHP.

ANNEXE 7 - EVOLUTION DES QUANTITES CONSOMMEES (KG/PERSONNE/AN)

	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Céréales ⁽¹⁾	204,4	196,4	187,0	180,4	182,6	180,7	174,3
<i>Taux de variation</i>		-3,9%	-4,8%	-3,5%	1,2%	-1,0%	-3,5%
Légumineuses sèches	3,2	3,2	2,6	3,0	3,3	3,4	3,4
<i>Taux de variation</i>		0,0%	-18,8%	15,4%	10,0%	3,0%	0,0%
Légumineuses vertes	8,7	5,8	6,9	7,1	7,3	7,6	7,1
<i>Taux de variation</i>		-33,3%	19,0%	2,9%	2,8%	4,1%	-6,6%
Légumes frais	77,6	81,5	72,7	76,2	78,3	78,5	85,3
<i>Taux de variation</i>		5,0%	-10,8%	4,8%	2,8%	0,3%	8,7%
Légumes transformés ⁽²⁾	46,8	52,2	52,6	54,7	60,2	60,8	64,0
<i>Taux de variation</i>		11,5%	0,8%	4,0%	10,1%	1,0%	5,3%
Fruits	38,9	53,0	43,1	61,2	70,8	66,0	80,8
<i>Taux de variation</i>		36,2%	-18,7%	42,0%	15,7%	-6,8%	22,4%
Viande et volaille	17,8	19,9	21,0	24,8	26,9	29,8	32,5
<i>Taux de variation</i>		11,8%	5,5%	18,1%	8,5%	10,8%	9,1%
Poissons	6,1	7,1	5,8	6,7	9,4	9,7	8,5
<i>Taux de variation</i>		16,4%	-18,3%	15,5%	40,3%	3,2%	-12,4%
Lait	37,5	38,8	40,0	44,5	53,9	60,8	68,9
<i>Taux de variation</i>		3,5%	3,1%	11,3%	21,1%	12,8%	13,3%
Produits laitiers ⁽³⁾	14,1	19,6	25,2	33,5	29,6	34,2	40,7
<i>Taux de variation</i>		39,0%	28,6%	32,9%	-11,6%	15,5%	19,0%
Œufs (nombre de pièces)	77,0	97,0	98,0	119,0	132,8	166,7	186,6
<i>Taux de variation</i>		26,0%	1,0%	21,4%	11,6%	25,5%	11,9%
Huiles	20,8	25,1	23,0	24,1	22,7	23,9	25,7
<i>Taux de variation</i>		20,7%	-8,4%	4,8%	-5,8%	5,3%	7,5%
Sucre et produits sucrés	16,5	17,4	16,1	17,4	16,7	15,8	15,3
<i>Taux de variation</i>		5,5%	-7,5%	8,1%	-4,0%	-5,4%	-3,2%
Thé	1,6	1,7	1,5	1,4	1,1	1,0	1,0
<i>Taux de variation</i>		6,3%	-11,8%	-6,7%	-21,4%	-9,1%	0,0%
Café	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	1,0
<i>Taux de variation</i>		-12,5%	0,0%	0,0%	0,0%	14,3%	25,0%

NB. Certaines données ont été corrigées par l'auteur. (1) en équivalent grains ; (2) en équivalent légumes frais et (3) en équivalent lait frais.

Source : Elaboration à partir de l'Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages (INS, 1985- 1990- 1995- 2000- 2005- 2010-2015).

ANNEXE 8 - STRUCTURE DES DEPENSES MOYENNES PAR PERSONNE ET PAR AN (2010-2015)

	Dépenses moyennes		Coefficients budgétaires %	
	2010	2015	2010	2015
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	763	1118	29,3	28,9
Boissons alcoolisées et tabac	73	102	2,8	2,6
Habillement	224	293	8,6	7,6
Logement, électricité et eau	635	1030	24,4	26,6
Meubles, électroménagers	117	143	4,5	3,7
Santé, hygiène et soins	228	363	8,8	9,4
Transport	233	360	9	9,3
Télécommunications	141	171	5,4	4,4
Loisirs et culture	36	44	1,4	1,1
Education, enseignement	54	84	2,1	2,2
Vacances, restauration et café	84	157	3,2	4
Autres dépenses	12	6	0,5	0,2
Total	2600	3871	100	100

Source : Elaboration à partir de l'Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages (INS, 2010-2015).

ANNEXE 9 - TABLEAU A : LISTE DES PRODUITS ET SERVICES SOUMIS AU REGIME DE L'HOMOLOGATION DES PRIX A TOUS LES STADES

1) Pain subventionné
2) Farine et semoule subventionnées
3) Couscous et pâtes alimentaires subventionnés
4) Huiles alimentaires subventionnées
5) Sucre subventionné
6) Papiers, manuels et cahiers scolaires subventionnés
7) Thé
8) Carburants y compris GPL
9) Electricité, eau et gaz
10) Tarifs de transport des voyageurs
11) Médicaments et actes médicaux
12) Lait subventionné
13) Tarifs des prestations postales et téléphoniques
14) Tabac, allumettes et alcool
15) Tarifs des prestations portuaires
16) Boissons chaudes (café et thé) servies dans les établissements cafetiers de 1ère, 2ème et 3ème catégorie.

Source : Liste annexée au décret du Ministre de l'Economie Nationale N° 91/1996 du 23 Décembre 1991, modifié et complété par le décret N° 93/59 du 10 Juin 1993 et le décret N° 95/1142 du 28 Juin 1995.

Annexe 2. Tableau B : Liste des produits soumis au régime de l'homologation des prix au stade de la production

1) Sel
2) Levure de panification
3) Café torréfié
4) Bières
5) Fûts et emballages métalliques
6) Véhicules automobiles
7) Chaux, ciment et rond à béton
8) Gaz comprimés

Source : Liste annexée au décret du Ministre de l'Economie Nationale N° 91/1996 du 23 Décembre 1991, modifié et complété par le décret N° 93/59 du 10 Juin 1993 et le décret N° 95/1142 du 28 Juin 1995.

ANNEXE 10 - TABLEAU C : LISTE DES PRODUITS SOUMIS A ENCADREMENT DES MARGES DE DISTRIBUTION

1) Riz
2) Agrumes
3) Raisins de table
4) Dattes
5) Autres fruits
6) Pommes de terre
7) Tomates
8) Piments
9) Oignons
10) Autres légumes, plantes et condiments
11) Volailles
12) Œufs
13) Sons et issues de meunerie
14) Beurre
15) Concentré de tomates
16) Sucre en morceaux
17) Café torréfié
18) Levures
19) Bières
20) Ciment artificiel
21) Ciment blanc
22) Rond à béton
23) Emballage métallique
24) Voitures particulières
25) Camionnettes
26) Autocars, autobus
27) Camions, remorques pour camions
28) Autres véhicules routiers
29) Encre scolaire
30) Gaz comprimés
31) Papier scolaire
32) Cahiers scolaires
33) Farines lactées pour enfants

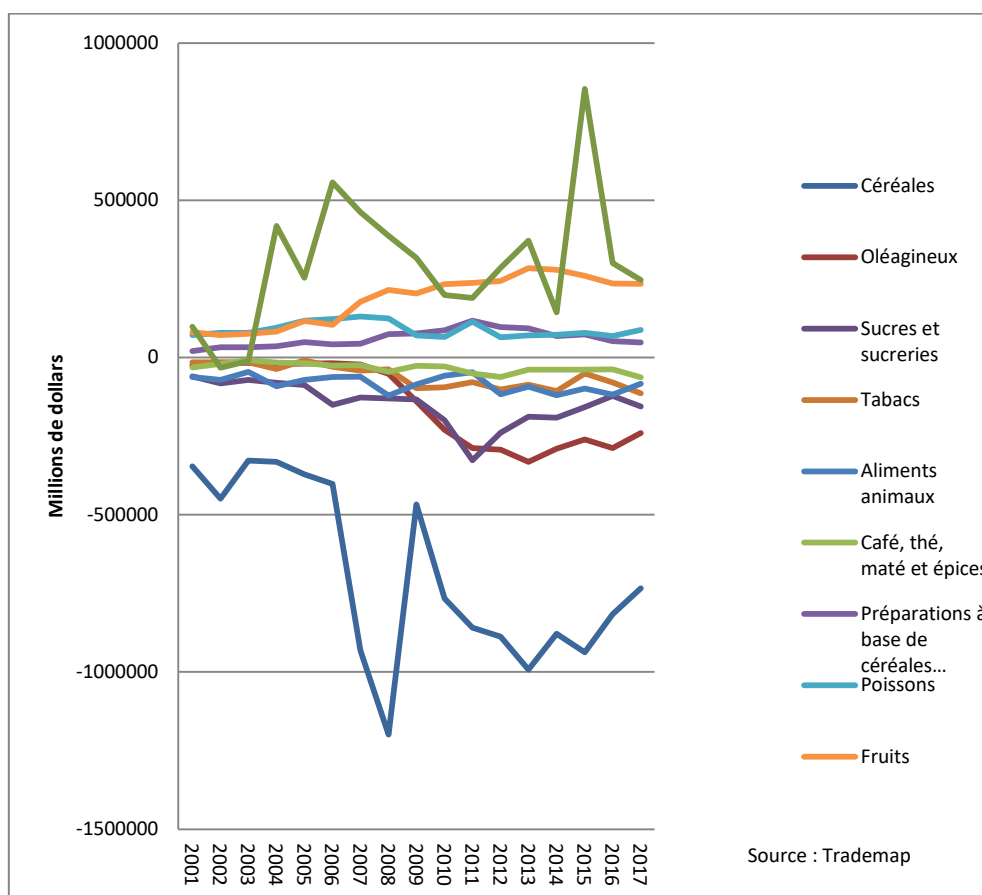
Source : Liste annexée au décret du Ministre de l'Economie Nationale N° 91/1996 du 23 Décembre 1991, modifié et complété par le décret N° 93/59 du 10 Juin 1993 et le décret N° 95/1142 du 28 Juin 1995.

ANNEXE 11 - OUVRAGES REALISES PENDANT LES DEUX PREMIERES STRATEGIES DE CES EN TUNISIE

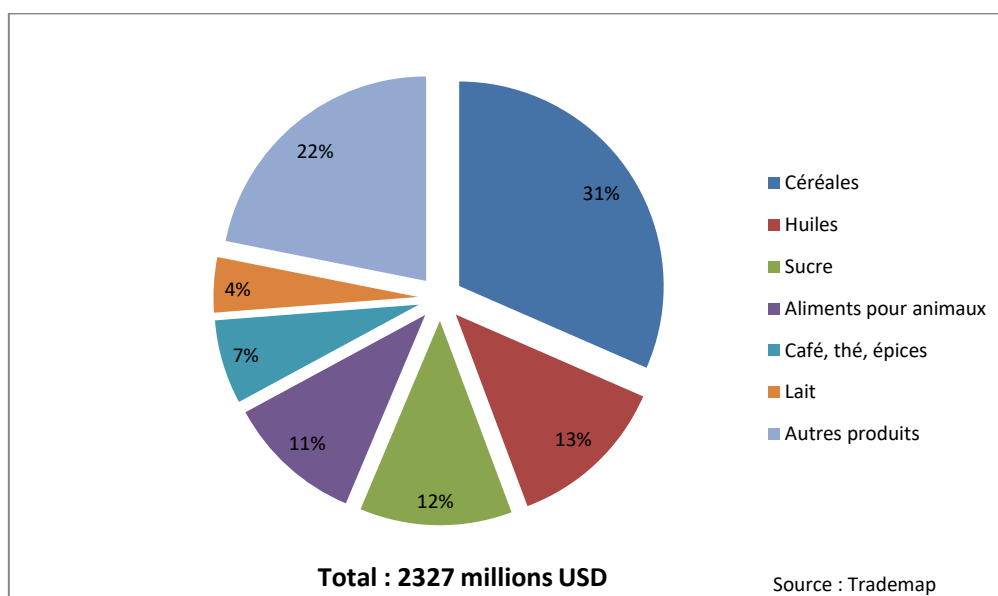
	Type d'ouvrage	CES I (1990 – 2001)	CES II (2002 – 2011)	TOTAL
Aménagements surficiels (ha)	Aménagements de bassin-versant (banquettes, tablas, cuvettes, etc.)	892 034	640 829	1 532 863
	Entretien et sauvegarde	338 496	315 633	654 129
	Techniques douces	70 404	6 629	77 033
Aménagements ponctuels (unités)	Lacs collinaires	580	195	775
	Ouvrages de recharge	2 533	2 263	4 796
	Ouvrages d'épandage	1 031	475	1 506

Source : Studi stratégie de conservation des eaux et des sols, rapport de synthèse N1, mai 2016)

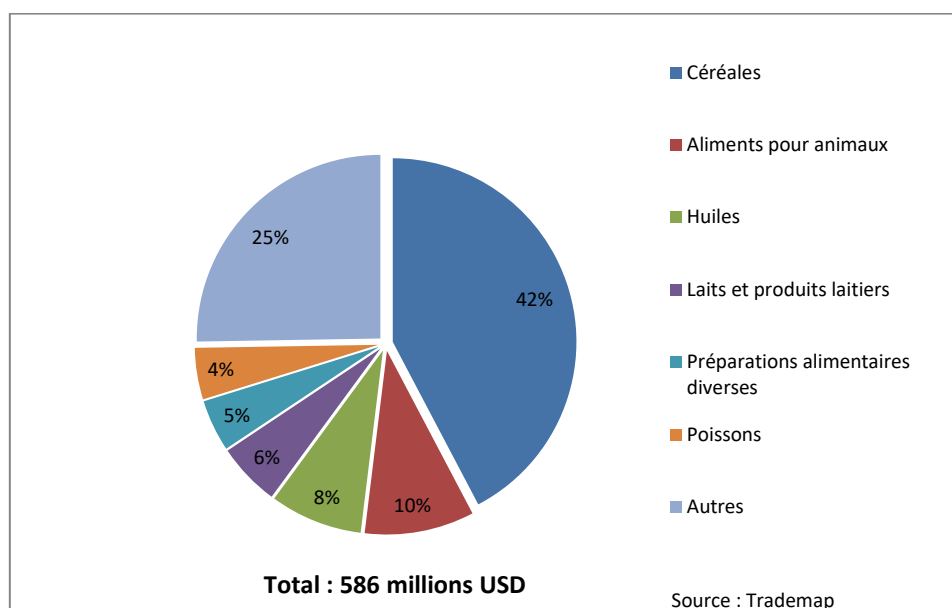
ANNEXE 12 - BALANCE COMMERCIALE AGRICOLE TUNISIENNE PAR PRODUIT EN 2017 (MILLIONS USD)



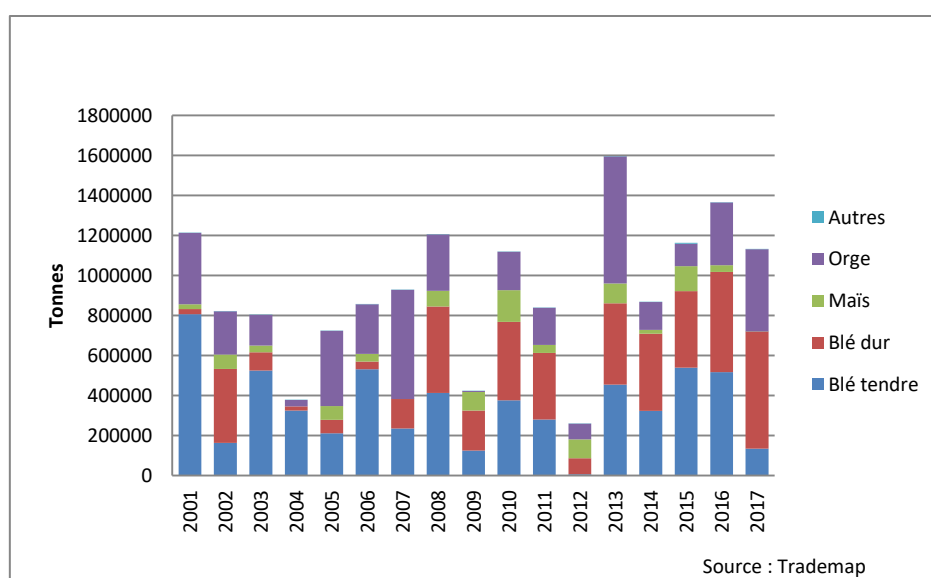
ANNEXE 13 – IMPORTATIONS TUNISIENNES DE PRODUITS AGRICOLES PAR PRODUITS EN 2017 (MILLIONS DE DOLLARS)



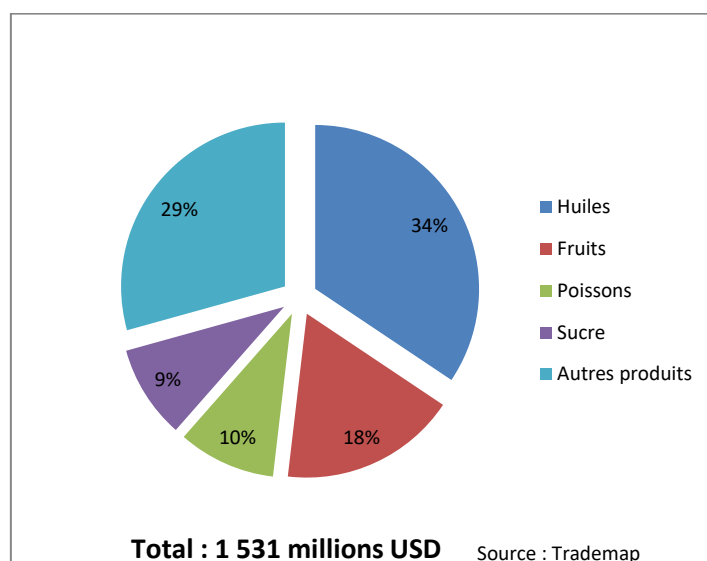
ANNEXE 14 – IMPORTATIONS TUNISIENNES DE PRODUITS AGRICOLES D'UE PAR PRODUITS EN 2017 (MILLIONS DE DOLLARS)



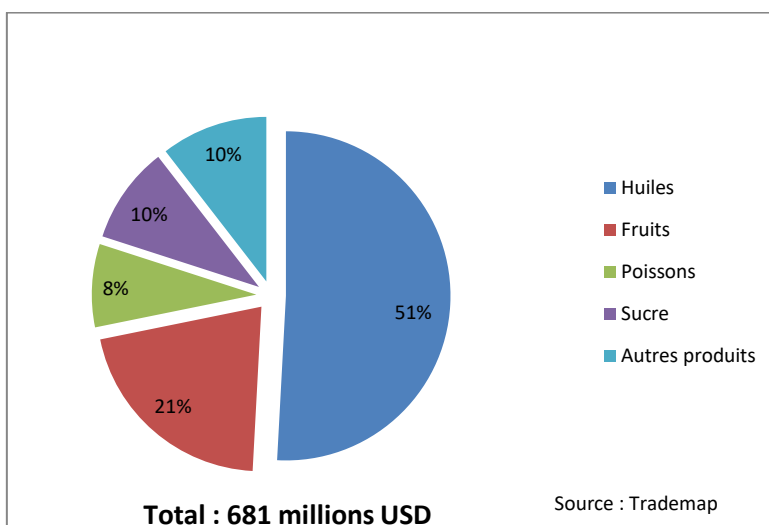
ANNEXE 15 – IMPORTATIONS TUNISIENNES DE CEREALES EN PROVENANCE DE L'UE 2001-2017 (TONNES)



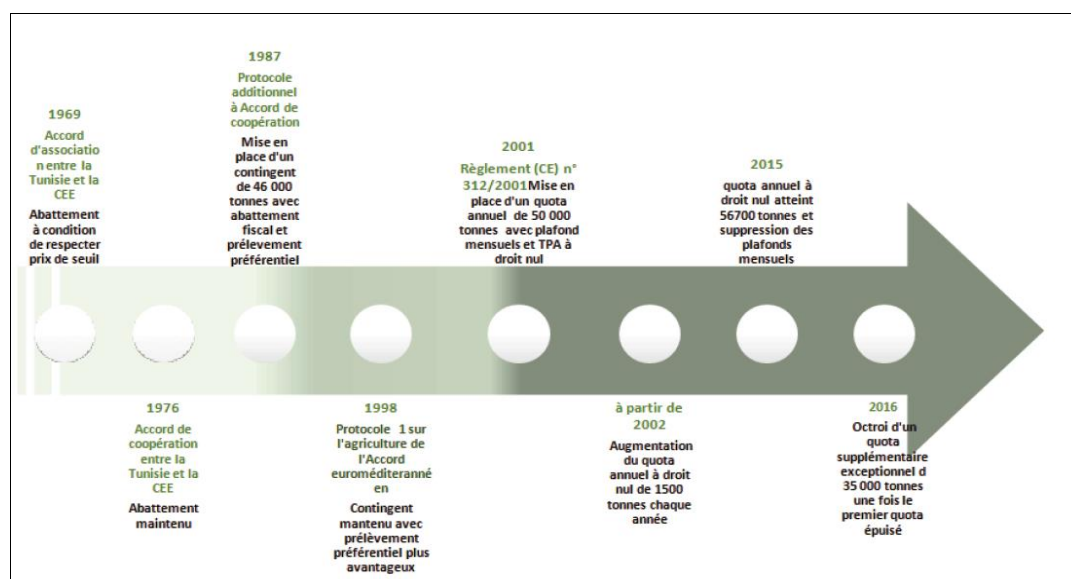
ANNEXE 16 - EXPORTATIONS TUNISIENNES DE PRODUITS AGRICOLES PAR PRODUITS EN 2017 (MILLIONS DE DOLLARS)



ANNEXE 17 – EXPORTATIONS TUNISIENNES DE PRODUITS AGRICOLES D’UE PAR PRODUITS EN 2017 (MILLIONS DE DOLLARS)



ANNEXE 18 – MODALITES D'IMPORTATION DE L'HUILE D'OLIVES TUNISIEN SUR LE MARCHE EUROPEEN



Source : ONAGRI, 2018